

RAPPORT ANALYTIQUE ET PROSPECTIF 2024

Chapitre II
Analyse des effectifs
2018-2022



IBEFE Bruxelles
Avenue de l'Astronomie 14
1210 Bruxelles

Impression : Drifosett Printing sa
Graphisme : polygraph.be

Mai 2024

Éditeur responsable : Laurent SCHILTZ

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot du président	3
2. Introduction	5
2.1. Missions	5
2.2. Contexte	5
2.3. Contenu des 4 chapitres	6
3. Préambule	7
4. Présentation des opérateurs et des certifications	9
4.1. Les opérateurs	9
4.1.1. Enseignement secondaire de plein exercice francophone	9
4.1.2. Enseignement secondaire francophone en alternance – CEFA (Centres d'éducation et de formation en alternance)	10
4.1.3. efp – apprentissage	12
4.1.4. Enseignement spécialisé (de plein exercice et alternance) francophone	13
4.1.5. Enseignement de Promotion sociale (EPS)	14
4.1.6. efp – Chef d'entreprise	15
4.1.7. Bruxelles Formation	17
4.1.8. Les organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP)	18
4.1.9. Consortium de validation des compétences francophone (CVDC) ..	19
4.1.10. Lieux d'équipement CDR – CTA – PFE	20
4.1.11. L'alternance	22
4.2. Les certifications et leurs effets de droit	23
4.2.1. Enseignement obligatoire	23
4.2.2. Enseignement de promotion sociale	24
4.2.3. efp/SFPME	26
4.2.4. Bruxelles Formation	27
4.2.5. Organismes d'insertion socio-professionnelle	28
4.2.6. Consortium de validation des compétences	28
4.2.7. Divers secteurs professionnels (ex. Educam, Volta, Agoria...)	29
5. Données agrégées sur les effectifs	31
5.1. Évolution générale	31
5.2. Formation pour adulte	33
5.3. Enseignement et formation en alternance	34
5.4. Enseignement de promotion sociale	35
5.5. Enseignement secondaire de plein exercice	36
5.6. Validation des compétences	38
5.7. Indicateurs	39

6. Données sur les effectifs par famille d'opérateur	41
6.1. Introduction	41
6.2. Les formations les plus populaires	43
6.2.1. efp/SFPME – Chef d'entreprise (CE)	44
6.2.2. efp/SFPME – Apprentissage	46
6.2.3. Bruxelles Formation	48
6.2.4. Organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP)	50
6.2.5. Consortium de validation des compétences	52
6.2.6. Enseignement de promotion sociale.	54
6.2.7. Enseignement secondaire qualifiant de plein exercice.	56
6.2.8. Enseignement secondaire qualifiant en alternance	58
6.3. Analyses des effectifs par famille métiers	60
6.3.1. Administration – Secrétariat – Support	60
6.3.2. Agriculture - pêche - espaces naturels - espaces verts - soins aux animaux	63
6.3.3. Aide et soins à la personne	65
6.3.4. Artisanat	68
6.3.5. Coiffure - bien-être - esthétique	70
6.3.6. Commerce	73
6.3.7. Comptabilité - fiscalité	76
6.3.8. Construction.	79
6.3.9. Formation - éducation - animation.	83
6.3.10. HORECA	86
6.3.11. Immobilier	89
6.3.12. Industrie alimentaire	91
6.3.13. Industrie automobile	94
6.3.14. Industrie chimique et pharmaceutique	97
6.3.15. Industries technologiques	99
6.3.16. Informatique - communication	103
6.3.17. Loisir - événementiel – culturel	106
6.3.18. Nettoyage	108
6.3.19. Petite enfance	110
6.3.20. Sécurité et prévention	113
6.3.21. Service banque - assurance - finance	115
6.3.22. Textile - habillement	117
6.3.23. Tourisme.	119
6.3.24. Transport – logistique.	121
7. Table des figures	125
8. Bibliographie	128

1. MOT DU PRÉSIDENT

Cher lecteur, chère lectrice,

J'ai le plaisir et l'honneur de vous présenter l'**édition 2024** du Rapport analytique et prospectif de l'Instance bassin Enseignement-Formation-Emploi Bruxelles.

Ce rapport constitue un **outil essentiel** dans notre démarche visant à éclairer et soutenir le pilotage de l'offre d'enseignement et de formation en Région de Bruxelles-Capitale. Son objectif est aussi d'être un outil **de référence** pour aider toutes les personnes actives de près ou de loin dans le domaine de l'enseignement, la formation et l'emploi. Cette nouvelle édition, couvrant **la période de 2021 à 2024**, marque une étape significative dans la démarche analytique et prospective de ce rapport. Depuis l'édition 2021, la structure du rapport a été simplifiée afin de rendre les données et les analyses présentées plus facilement exploitables par les différents acteurs de notre bassin.

Tout comme sa prédécesseuse, l'édition 2024 est structurée en **4 livrets** distincts et complémentaires répondant chacun à leurs objectifs propres. Néanmoins, vous trouverez également dans cette édition des nouveautés telles que l'**approfondissement de l'analyse socio-économique** du bassin bruxellois (Chapitre 1) et de l'offre d'enseignement et de formation (Chapitre 2).

Ces analyses abordent des aspects essentiels pour guider l'offre à Bruxelles et soutiennent les travaux relatifs aux recommandations présentes dans ce rapport ainsi que la réalisation de nos prochains travaux. Cette approche enrichie vise à aider les personnes concernées dans leurs projets et actions, en favorisant une meilleure compréhension des enjeux et des besoins, ainsi qu'une coordination plus efficace entre elles. Le Rapport analytique et prospectif constitue une **étape** préalable et indispensable à la **réalisation d'analyses croisées** enseignement – formation – emploi (EFE).

Plus que jamais, les forces vives bruxelloises de la transition enseignement – formation – emploi doivent travailler ensemble pour proposer des **solutions concertées aux défis** à relever. De par sa composition unique, l'Instance bassin Enseignement - Formation - Emploi de Bruxelles est le **lieu privilégié naturel de cette concertation**, afin de permettre une meilleure articulation entre les offres des opérateurs, les besoins des employeurs et les besoins des publics, grâce à l'expertise de nos membres.

Enfin, il est important de noter que ce travail s'est réalisé en **transparence et en co-construction** avec toutes les parties prenantes. En ma qualité de président et au nom de l'ensemble de nos membres, je tiens à remercier et à exprimer ma profonde reconnaissance envers tout le service de l'IBEFE Bruxelles ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce travail de longue haleine et de précision. Je vous invite à présent à explorer cette édition avec intérêt et curiosité, en espérant qu'elle vous apportera de précieuses informations et perspectives.



Laurent Schiltz
Président de l'IBEFE Bruxelles

2. INTRODUCTION

2.1. MISSIONS

Le Rapport analytique et prospectif (RAP) constitue un outil d'appui au pilotage de l'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle. Ce rapport a pour objectif d'aider les opérateurs à faire évoluer leur offre d'enseignement et de formation afin que celle-ci réponde aux besoins actuels et futurs de compétences, participe à une meilleure couverture du territoire et soit conçue selon une logique de cohérence et de passerelles avec l'offre des autres familles d'opérateurs. Le RAP apporte également sa contribution au développement des politiques croisées en matière de formation professionnelle, d'enseignement qualifiant et d'emploi dans le bassin bruxellois. Il s'adresse ainsi aux opérateurs d'enseignement et de formation, aux gouvernements et à l'ensemble des acteurs bruxellois Enseignement-Formation-Emploi.

2.2. CONTEXTE

En cohérence avec l'accord de coopération qui fonde les Instance bassin enseignement-formation-emploi (IBEFE) (article 8), des **réflexions** sont menées depuis 2015 sous l'égide de l'Assemblée des IBEFE. Les **chantiers menés en 2018-2020** ont conduit à :

- la décision de **rendre triennal le RAP**.
Cette décision tend à rencontrer l'objectif de mieux coordonner les calendriers des RAP avec les plans de redéploiement des Chambres Enseignement mais pas seulement.
En effet, la production du RAP s'inscrit à Bruxelles dans **le cycle trisannuel du pilotage de l'offre de formation**. Cela reflète à la fois la volonté du Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle et celle des membres de l'IBEFE que le RAP s'articule avec les processus internes de programmation des Régisseurs afin de leur venir en appui et de compléter les travaux d'observation et de veille réalisés par les différents acteurs impliqués dans l'offre de formation et d'enseignement.
- un **travail sur l'harmonisation** du canevas du Rapport analytique et prospectif ainsi qu'à une nouvelle définition des Thématiques Communes. L'Assemblée des IBEFE a cependant rappelé que les thématiques communes pouvaient être actualisées chaque année pour intégrer, entre autres, de nouveaux focus sectoriels, des informations sur de nouvelles sections ouvertes ou encore les résultats des tables sectorielles interbassins.
- s'accorder sur la manière de formaliser annuellement la **prise en compte ou non des recommandations** émises sur l'offre de formation et d'enseignement (article 13 de l'Accord de coopération).

2.3. CONTENU DES 4 CHAPITRES

Chapitre 1 - Diagnostic socioéconomique du territoire bruxellois

Ce chapitre propose un diagnostic socioéconomique du territoire bruxellois pour l'année 2023. En s'appuyant sur les productions institutionnelles et les chiffres phares de la Région bruxelloise, ce diagnostic fournit un travail d'analyse et de croisement de données sur des thématiques centrales dans l'appui au pilotage de l'offre pour les acteurs de l'enseignement et de la formation : telles que les caractéristiques de la population bruxelloise, les principales tendances sur le marché de l'emploi bruxellois, l'importance de la mobilité interrégionale ou encore les grandes perspectives d'évolution socioéconomiques à venir.



Chapitre 2 – Analyse des effectifs 2018-2022

Ce chapitre présente et analyse les chiffres des effectifs en formation, en enseignement et en validation des compétences pour la période 2018-2022. Il se présente en trois sections : une première section descriptive des opérateurs et des certifications, une deuxième section qui présente et analyse les données agrégées des effectifs, et enfin une troisième section qui montre les options, formations, sections les plus fréquentées ainsi que des analyses par famille métiers, en intégrant des données utiles du marché de l'emploi.

Chapitre 3 - Liste des métiers prioritaires

Ce chapitre reprend la liste des métiers prioritaires à développer dans le bassin bruxellois, c'est-à-dire des professions pour lesquelles l'IBEFE soutient le maintien, le renforcement ou la création d'une offre de formation professionnelle et/ou d'enseignement qualifiant. Cette analyse se fait par le croisement des effectifs en formation et en enseignement avec les besoins du marché de l'emploi.

Chapitre 4 - Liste des recommandations complémentaires

Ce chapitre comprend une liste de recommandations complémentaires sur des métiers, ainsi que sur d'autres enjeux transversaux et globaux. Elles sont à destination des opérateurs de formation et d'enseignement et viennent en appui au pilotage de leur offre ainsi qu'à d'autres acteurs en lien avec ces thématiques. Ces recommandations peuvent concerner l'adaptation du contenu ou de la pédagogie de certaines offres, l'orientation et la promotion des métiers, les stages, les équipements et ressources et la sécurisation des parcours.

3. PRÉAMBULE

L'article 10 de l'accord de coopération conclu entre la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française (COCOF) confie aux Instances bassins enseignement – formation – emploi (IBEFE) la mission de **recueillir, synthétiser, croiser et mettre en contexte les données relatives aux besoins d'emploi et à l'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle** sur leur bassin. L'article 10 invite également les Instances Bassin à mettre à disposition des acteurs locaux un **cadastre** de l'offre d'enseignement et de formation dispensée sur leur territoire.

Un cadastre 2016 – 2020 de l'offre réalisée, francophone et néerlandophone, d'enseignement, de formation et de Validation des compétences, proposant un inventaire complet de l'offre existante à Bruxelles, a été publié dans le cadre du Rapport analytique et prospectif en 2021¹.

Dans la nouvelle version du Rapport analytique et prospectif, le chapitre 2 se compose de deux parties :

- Le présent rapport qui se compose d'une description et d'une analyse de l'offre réalisée de 2018 à 2022 ;
- Une base de données en ligne de l'offre réalisée d'enseignement, de formation et de Validation des compétences, accessible à tous les membres de l'IBEFE. Cette base de données est en cours de construction.

Les analyses et descriptions reprises dans ce chapitre 2 se basent sur les données transmises chaque année par les opérateurs de formation et d'enseignement.

Les analyses présentes dans ce chapitre répondent à des questions centrales pour l'appui au pilotage de l'offre à Bruxelles : quelles sont les familles de métiers qui accueillent le plus d'effectifs ? Quelles sont les options / sections / formations les plus fréquentées à Bruxelles ? Pour quelles familles de métiers le nombre d'inscrit-e-s présente-t-il des hausses et des baisses importantes ?

Ces analyses sont une étape préalable et indispensable à la production d'analyses croisées enseignement – formation – emploi (EFE). Ces analyses seront approfondies dans les productions à venir de l'IBEFE Bruxelles.

Ce chapitre se compose de trois sections :

- Une présentation des opérateurs et des certifications, utile à la compréhension des chiffres et des analyses ;
- Une description et analyse des données agrégées sur les effectifs ;
- Une description et analyse des données sur les effectifs par famille métier ; cette section se centre d'une part sur les options, formations et sections les plus fréquentées et d'autre part, sur une analyse des effectifs en lien avec le marché de l'emploi.

(1) Consultable ici : <https://www.bassinefe-bxl.be/sites/default/files/221216%20Cadastre%20FR.pdf>

4. PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS ET DES CERTIFICATIONS

4.1. LES OPÉRATEURS

4.1.1. Enseignement secondaire de plein exercice francophone

Description de l'opérateur

Le système d'éducation secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles se divise en réseaux qui bénéficient de l'organisation et/ou du financement de celle-ci. Ces réseaux offrent à la fois un enseignement ordinaire et un enseignement spécialisé. L'enseignement ordinaire au niveau secondaire se compose de trois cycles de deux ans chacun, totalisant ainsi six années d'études. En outre, en technique de qualification et en professionnel, il est possible de prolonger ces six années par une année supplémentaire (7^e année) ou de poursuivre vers un quatrième cycle de trois ans.

Public visé

Les jeunes en âge d'obligation scolaire (jusqu'à 25 ans atteints au cours de l'année scolaire).

Particularité(s)

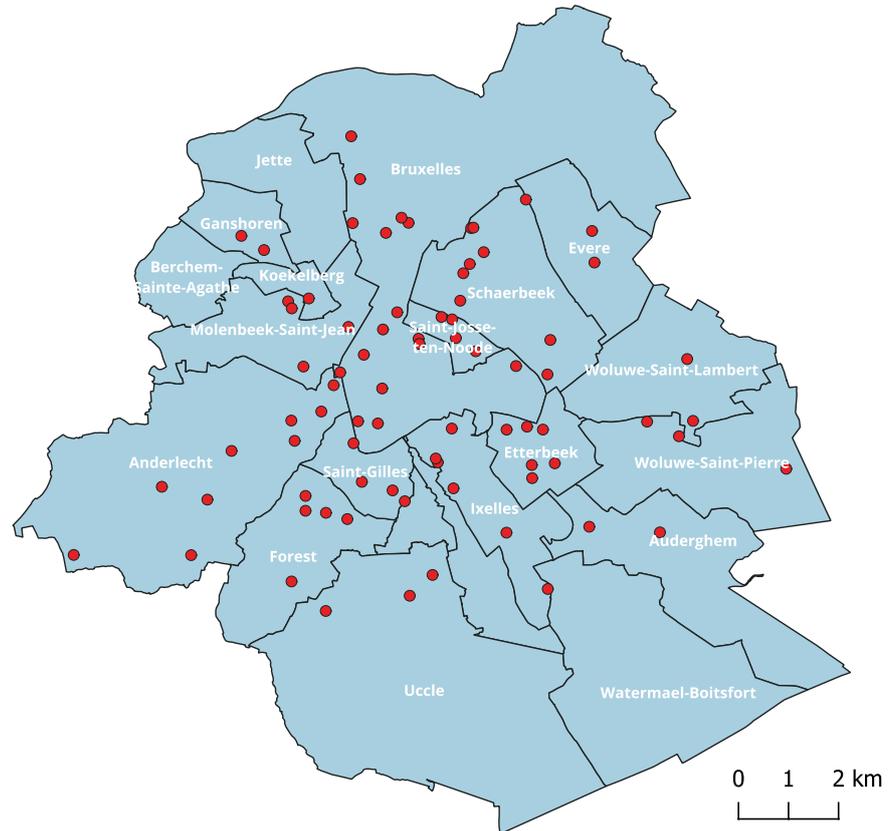
L'enseignement secondaire ordinaire se compose de 4 degrés.

- Le 1^{er} degré correspond à la 1^{re} et 2^e année ;
- Le 2^e degré correspond à la 3^e et 4^e année ;
- Le 3^e degré correspond à la 5^e, 6^e et 7^e année ;
- Le 4^e degré concerne les options de « soins infirmiers ».

À partir du 2^e degré, l'enseignement secondaire se décline en 6 formes : général (G), technique de transition (TT), technique de qualification (TQ), artistique de transition (AT), artistique de qualification (AQ), professionnel (P).

Localisation

Figure 1 : Localisation des implantations d'enseignement secondaire proposant une offre de 3^e degré qualifiante (TQ/P) de plein exercice (année 2021-2022)



4.1.2. Enseignement secondaire francophone en alternance – CEFA (Centres d'éducation et de formation en alternance)

Description de l'opérateur

L'enseignement secondaire en alternance combine une formation théorique et pratique (600 périodes de 50 minutes en CEFA) et une immersion en entreprise (et au moins 600 heures d'activité de formation par le travail en entreprise) sur base d'un contrat d'alternance.

Cet enseignement est dispensé dans un établissement appelé CEFA (Centre d'éducation et de formation en alternance). Un CEFA est une structure commune à plusieurs établissements d'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice organisant, au 2^e et au 3^e degré, l'enseignement technique de qualification ou l'enseignement professionnel. Toutefois, un CEFA peut ne comporter qu'un seul établissement.

Public visé

Les jeunes de 15 à 25 ans avec des conditions d'accès différentes selon la catégorie d'âge.

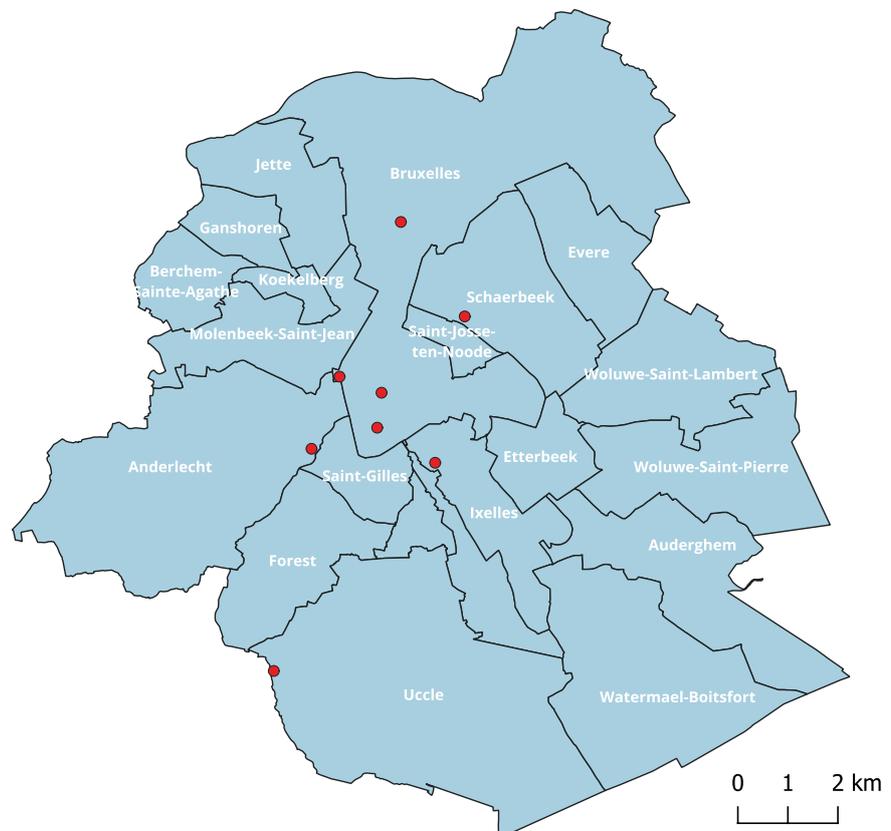
Particularité(s)

L'enseignement en alternance est organisé selon 3 modalités :

- L'article 49 : il correspond aux mêmes options, aux mêmes objectifs en termes de compétences et aux mêmes certifications que le plein exercice ;
- L'article 45 : il est organisé sur base de profils de formation spécifiques et diffère de l'article 49 pour les conditions d'admission, le parcours scolaire et la certification ;
- L'article 47 : il est organisé ou subventionné au niveau de la forme 3 de l'enseignement spécialisé

Localisation

Figure 2 : Localisation des CEFA bruxellois 2021-2022



4.1.3. efp – apprentissage

Description de l'opérateur

L'enseignement en apprentissage combine une formation théorique et pratique en centre de formation (de 1 à 2 jours par semaine) et une immersion en entreprise (de 3 à 4 jours par semaine) sur base d'un contrat d'alternance.

Cet enseignement est dispensé par l'efp (Espace Formation des PME), centre de formation des classes moyennes en Région bruxelloise. L'apprentissage est dispensé sur une durée de 3 ans.

Public visé

Les jeunes de 15 à 23 ans avec des conditions d'accès différentes selon la catégorie d'âge.

Localisation

Figure 3 : Localisation de l'efp



4.1.4. Enseignement spécialisé (de plein exercice et alternance) francophone

Description de l'opérateur

L'enseignement spécialisé permet de répondre aux besoins éducatifs des jeunes qui éprouvent des difficultés à s'intégrer dans les systèmes éducatifs traditionnels. Cette modalité éducative est proposée tant au niveau maternel, primaire que secondaire. Il est divisé en 7 types, correspondant respectivement à une catégorie de handicap.

Public visé

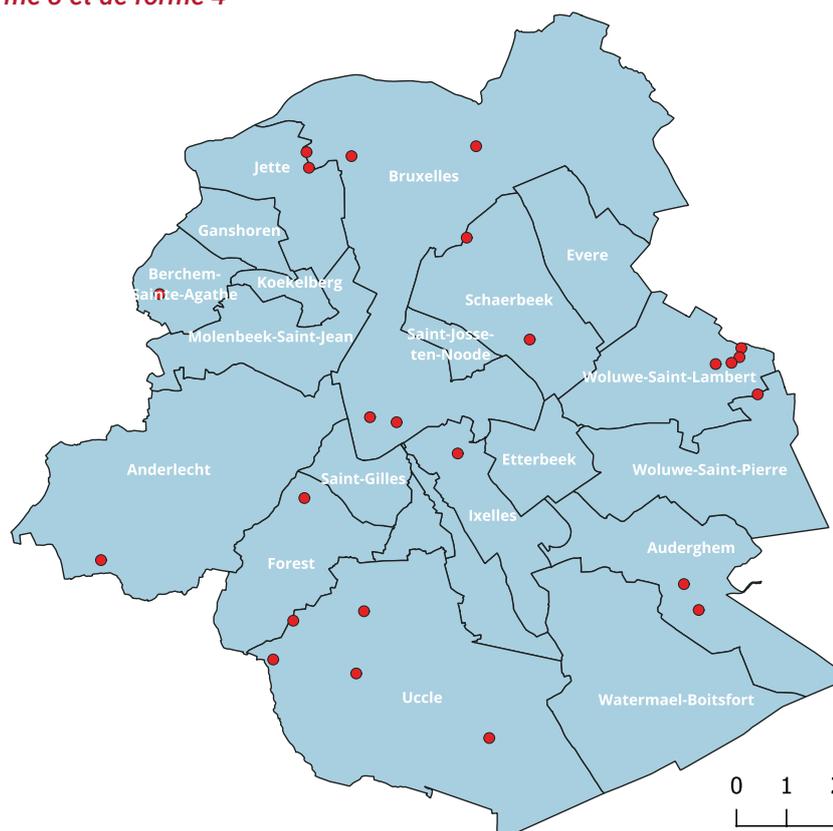
Les jeunes en situation de handicap à besoins éducatifs spécifiques et sous obligation scolaire.

Particularité(s)

Plus particulièrement, l'enseignement secondaire spécialisé est, quant à lui, organisé en quatre formes, prenant en compte le projet personnel de l'élève. Une partie de cet enseignement est compris dans l'enseignement qualifiant, à savoir le spécialisé de forme 3 phase 3 et le spécialisé de forme 4 (3^e degré).

Localisation

Figure 4 : Localisation des établissements qui proposent de l'enseignement spécialisé de forme 3 et de forme 4²



(2) Enseignement.be

4.1.5. Enseignement de Promotion sociale (EPS)

Description de l'opérateur

Les formations de l'enseignement de promotion sociale offrent aux apprenant·e·s la possibilité d'obtenir des diplômes qu'ils-elles n'ont pas obtenus au cours de leur formation initiale, de perfectionner leurs compétences, de se spécialiser voire de réorienter leur carrière professionnelle. Cet enseignement propose une large gamme de formations dont les horaires sont généralement conçus pour être compatibles avec des engagements professionnels. Les formations de l'enseignement de promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles s'adressent aux personnes actives dans le monde du travail, étudiant·e·s, chercheur·euse·s d'emploi, etc.

Public visé

Tout public adulte à partir de 18 ans. Il est à noter que sous certaines conditions³, l'enseignement de promotion sociale est accessible aux jeunes entre 16 et 18 ans.

Particularité(s)

L'enseignement de promotion sociale est basé sur une organisation modulaire composée d'unités d'enseignement (UE) capitalisables et sur l'acquisition de compétences.

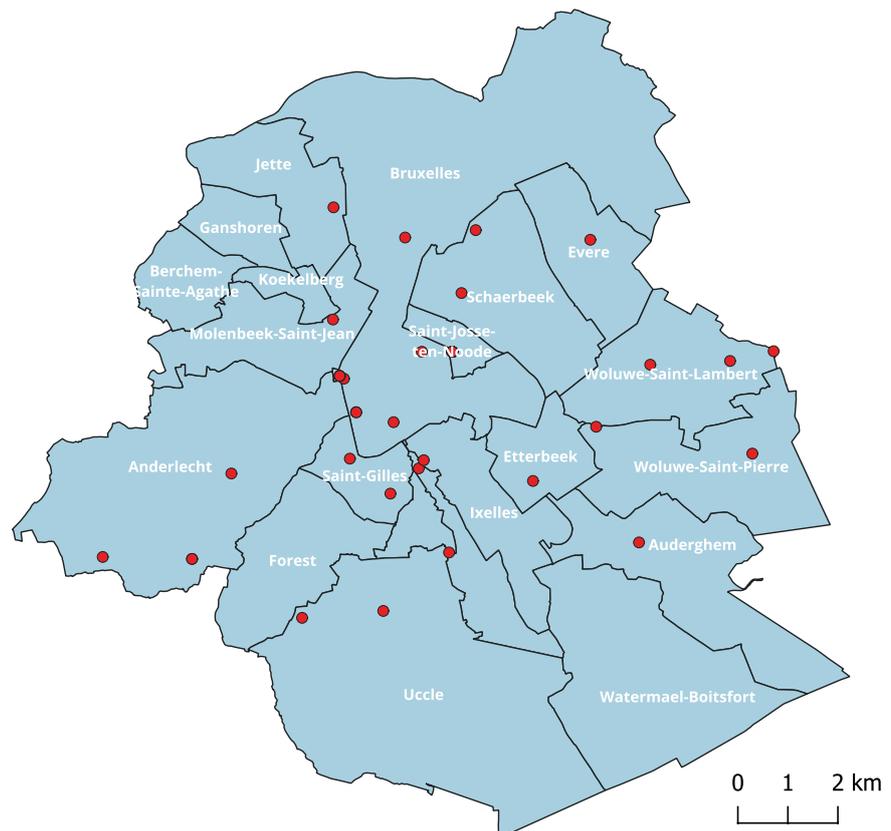
Il est également possible de valoriser des acquis (expérience professionnelle/formation professionnelle/titre de compétences/acquis d'apprentissage (AA) de toute forme et type d'enseignement).

La durée de la formation est variable.

(3) Fréquenter une école de plein exercice, un CEFA, l'efp, ou toute autre forme d'enseignement qui répond à l'obligation scolaire à temps partiel.

Localisation

Figure 5 : Localisation des établissements d'enseignement de promotion sociale 2021-2022



4.1.6. efp – Chef d'entreprise

Description de l'opérateur

L'efp (Espace Formation des PME) est le centre de formation en alternance des classes moyennes francophone en Région bruxelloise. L'efp dispense des formations générales et professionnelles à destination de candidat·e·s travailleur·euse·s indépendant·e·s, mais aussi de futur·e·s collaborateur·rice·s de TPE ou PME.

Public visé

Les travailleur·euse·s en activité ou toute personne de minimum 18 ans, en ce compris les chercheur·euse·s d'emploi, qui souhaite devenir indépendant·e ou collaborateur·rice de TPE ou PME.

Particularité(s)

La formation en Chef d'entreprise combine une formation théorique et pratique en centre de formation et une immersion en entreprise moyennant une convention de stage, encore appelée convention chef d'entreprise. Le stage n'est toutefois pas une obligation pour toutes les formations. L'efp prévoit également un accompagnement spécifique à la création d'entreprise.

La durée des formations varie entre 1 et 3 ans.

Localisation

Figure 6 : Localisation de l'efp



4.1.7. Bruxelles Formation

Description de l'opérateur

Bruxelles Formation est l'organisme public en charge de la formation professionnelle destinée aux chercheur-euse-s d'emploi et aux travailleur-euse-s francophones de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce service public relève de la Cocof.

Public visé

Les chercheur-euse-s d'emploi et travailleur-euse-s francophones de la Région de Bruxelles-Capitale.

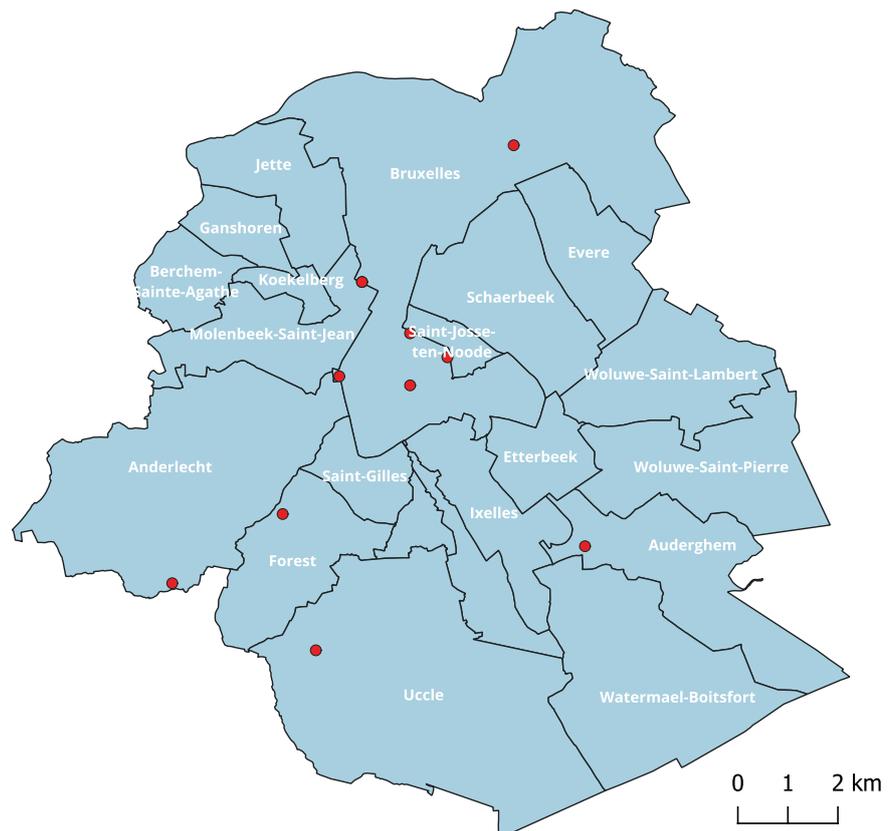
Particularité(s)

Bruxelles Formation propose plusieurs types de formations : les formations professionnalisantes, les formations transversales et les formations professionnelles d'immersion en entreprise/établissement d'enseignement.

- Les formations professionnalisantes, de durée variable, regroupent diverses natures d'action telles que les formations qualifiantes, le perfectionnement, les aptitudes professionnelles spécifiques, les langues orientées métiers/secteurs professionnels, les préformations ciblées métier et les déterminations professionnelles ciblées métier.
- Les formations transversales quant à elle ne sont pas directement liées à un métier et regroupent les natures d'action suivantes : la formation continue, l'alphabétisation, la formation de base, les langues non liées métier, les sensibilisations et les déterminations professionnelles.
- Les formations professionnelles individuelles en entreprise/établissement d'enseignement sont des dispositifs qui permettent aux bénéficiaires de se former soit en entreprise soit en établissement d'enseignement tout en bénéficiant d'un contrat de formation Bruxelles Formation.

Localisation

Figure 7 : Localisation des pôles de Bruxelles Formation



4.1.8. Les organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP)

Description de l'opérateur

Les organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP) ont pour mission de proposer une offre de formation aux chercheur·euse·s d'emploi bruxellois les plus éloigné·e·s de l'emploi.

Public visé

Les chercheur·euse·s d'emploi inoccupé·e·s et peu qualifié·e·s.

Plus particulièrement, il s'agit des chercheur·euse·s d'emploi inoccupé·e·s qui ne sont pas détenteurs, au début de l'activité, du certificat d'enseignement secondaire supérieur ou de tout autre diplôme équivalent et qui sont dans l'impossibilité de répondre aux offres d'emploi disponibles sur le marché du travail en raison de la faiblesse ou de l'absence de qualification professionnelle, de leur dénuement social ou du fait de discriminations.

Particularité(s)

Les organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP) proposent les types d'actions suivantes⁴ :

- La formation professionnelle qualifiante ;
- La formation professionnelle qualifiante en alternance emploi/formation ;
- La formation de base pré-qualifiante ou pré-formation ;
- L'alphabétisation ;
- La formation par le travail.

Dans le cadre des actions de coordination et de concertation locales, d'opérations :

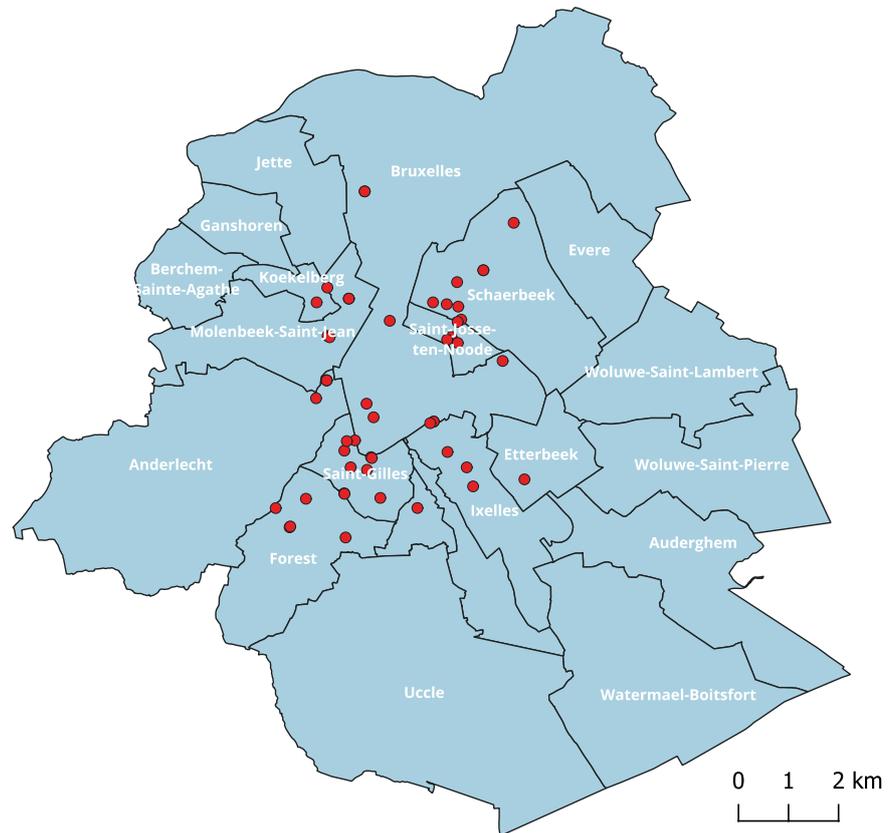
- De concertation des opérateurs locaux de formation ;
- De coordination des filières de formation ;
- D'initiation et de détermination professionnelle du public local.

La durée des formations est variable.

(4) Les natures d'actions spécifiées correspondent à celles définies par le décret du 27 avril 1995, évoluant en conformité avec les cahiers des charges élaborés en partenariat avec Bruxelles Formation, afin de garantir une certaine harmonisation entre les deux opérateurs.

Localisation

Figure 8 : Localisation des organismes d'insertion socio-professionnelle bruxellois agréés par la Cocof pour la période 2020-2022



4.1.9. Consortium de validation des compétences francophone (CVDC)

Description de l'opérateur

Le consortium est un dispositif qui permet de valoriser les compétences professionnelles acquises pour obtenir un titre de compétences.

Public visé

Les individus de plus de 18 ans maîtrisant des compétences professionnelles sans posséder de certification correspondante à cette maîtrise, quelle que soit la manière dont ces compétences ont été acquises (formelle, non-formelle, informelle).

Particularité(s)

Le Consortium de validation des compétences (CVDC) organise l'agrément des Centres de validation des compétences.

Sont éligibles en tant que Centre de validation des compétences : les centres de formation, les centres sectoriels, les établissements d'enseignement existants, etc. organisés ou conventionnés par un des cinq opérateurs publics de formation et d'enseignement qui constituent le Consortium de validation des compétences : Forem, IFAPME, Bruxelles Formation, Sfpme et enseignement de promotion sociale.

En moyenne une épreuve de validation dure 8h (en ce compris la guidance).

Localisation

L'administration centrale du Consortium de validation des compétences francophones se trouve dans les locaux de Bruxelles Formation à Uccle. Les épreuves de validation des compétences sont quant à elles organisées auprès d'autres opérateurs de formation et d'enseignement, d'entreprises ou encore en milieu carcéral.

4.1.10. Lieux d'équipement CDR – CTA – PFE

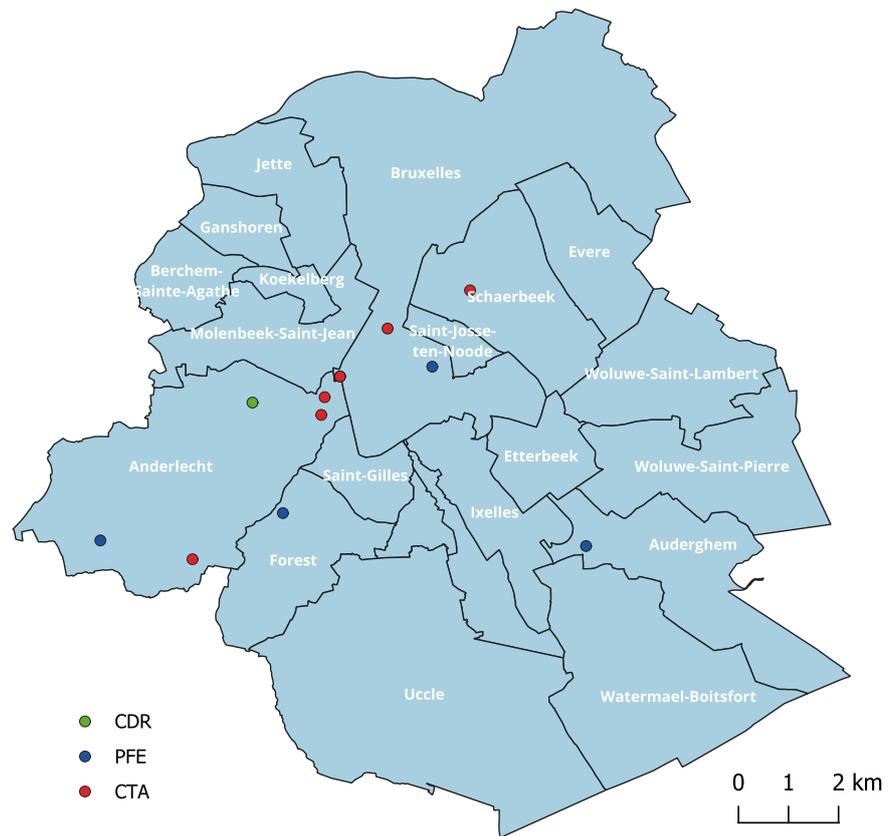
Description

Plusieurs lieux d'équipement de pointe sont recensés à Bruxelles. La carte ci-dessous reprend :

- Un Centre de Référence Professionnelle (CDR). Il s'agit d'un lieu d'interface entre les acteurs de l'emploi, de la formation et les secteurs professionnels prioritaires dans l'économie bruxelloise dont la mission est d'une part, la mise à disposition d'infrastructures et de matériel pour les opérateurs de formations et d'autre part, l'organisation de formations pour les chercheur·euse·s d'emploi et les travailleur·euse·s, conjointement avec les opérateurs de formation.
- Six Centres de Technologies Avancées (CTA). Il s'agit d'infrastructures installées dans un établissement d'enseignement qualifiant mettant des équipements de pointe à disposition des élèves, des étudiant·e·s et des enseignant·e·s, quels que soient le réseau et le caractère d'enseignement, ainsi que des formateur·rice·s de l'efp/SFPME, des chercheur·euse·s d'emploi et des travailleur·euse·s.
- Quatre Pôles Formation-Emploi (PFE). Ce sont des lieux favorisant l'organisation, le développement et la promotion de l'emploi dans un secteur visé, en soutien au développement économique et social du territoire bruxellois. Ils sont le fruit d'une coopération entre employeur·euse·s et travailleur·euse·s d'un secteur (ou de plusieurs secteurs connexes) d'un côté, et acteurs de la formation et de l'emploi de l'autre. Equipés de matériel de pointe, ils rassemblent en un seul lieu la plus large palette possible de moyens liés à un domaine d'activité économique ou à un secteur donné.

Localisation

Figure 9 : Localisation des Centres de Technologies Avancées (CTA), des Pôles Formation-Emploi (PFE) et du Centre de Référence Professionnelle (CDR) bruxellois

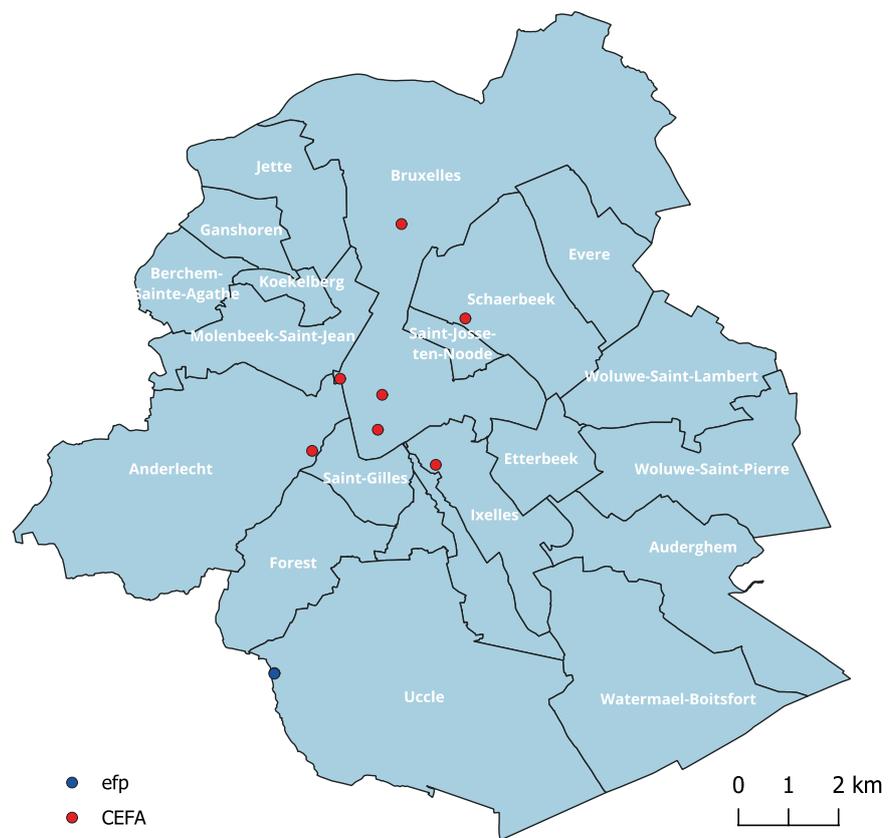


4.1.11. L'alternance

La formation en alternance se dispense autant dans la formation initiale que dans la formation pour adulte. Cette carte rassemble tous les lieux d'alternance.

Localisation

Figure 10 : Localisation des CEFA bruxellois et de l'efp



4.2. LES CERTIFICATIONS ET LEURS EFFETS DE DROIT

4.2.1. Enseignement obligatoire

Description	Effets de droit	Effet de notoriété sur le marché de l'emploi	CFC ⁵
CEB			
Certificat d'études de base.	Ce diplôme donne accès au premier degré de l'enseignement secondaire obligatoire.		
CE1D⁶			
Certificat d'enseignement secondaire du premier degré.	Ce diplôme donne accès au deuxième degré de l'enseignement obligatoire (général, technique, artistique ou professionnel, de transition ou de qualification) et à la formation en apprentissage organisée par l'efp/SFPME et l'IFAPME.		
CE2D⁷			
Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré.	Ce diplôme donne accès au troisième degré de l'enseignement obligatoire (général, technique, artistique ou professionnel, de transition ou de qualification) et à la formation chef d'entreprise organisée par l'efp/SFPME et l'IFAPME.		
CQ6			
Certificat de qualification délivré au terme de la 6 ^e année de l'enseignement qualifiant obligatoire.	Sous condition d'être en possession du CE2D, ces diplômes donnent accès : - Aux formations de chef d'entreprise organisées par l'efp/SFPME et l'IFAPME ; - Au complément CESS organisé par l'enseignement de promotion sociale ; - Aux modules de l'enseignement de promotion sociale avec des possibilités de dispenses via la valorisation des Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA).	Ce diplôme est une reconnaissance officielle des compétences professionnelles qui peuvent être valorisées auprès d'un employeur en Belgique ou en Europe (en y associant le supplément au certificat Europass).	3-4
CE6P			
Certificat d'études de sixième année de l'enseignement secondaire professionnel.	Cfr. CQ6.	Cfr. CQ6.	3-4
CQ7			
Certificat de qualification délivré au terme de la 7 ^e année de l'enseignement qualifiant obligatoire.	Cfr. CQ6.	Cfr. CQ6.	4
CESS			
Certificat d'enseignement secondaire supérieur.	Ce diplôme donne accès à : - L'enseignement supérieur ; - La formation en chef d'entreprise organisée par l'efp/SFPME et l'IFAPME. Ce diplôme permet de postuler pour des emplois de niveau «C» de la fonction publique ⁸ .		4

(5) Positionnement du diplôme / de la certification / de l'attestation par rapport au Cadre Francophone de Certification.

(6) Ce diplôme pourra subir des transformations avec la mise en place du tronc commun dans le secondaire (Pacte d'Excellence)

(7) Idem.

(8) Différence de niveau et donc différence salariale en comparaison avec les personnes sans diplôme qui sont recrutées sur un niveau D. Les niveaux D et C peuvent prétendre à un poste de statutaire. Toutefois, très peu de postes de niveau D sont proposés dans la fonction publique.

4.2.2. Enseignement de promotion sociale

Description	Effets de droit	Effet de notoriété sur le marché de l'emploi	CFC
CEB			
Certificat d'études de base.	Ce diplôme donne accès à l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.		
CE2D			
Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré.	Ce diplôme donne accès à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale et à la formation chef d'entreprise organisée par l'efp/SFPME et l'IFAPME.		
CQ6			
Certificat de qualification correspondant aux certificats de qualification de l'enseignement qualifiant obligatoire du 3 ^e degré.	Sous condition d'être en possession du CE2D, ce diplôme donne accès : <ul style="list-style-type: none"> - À la formation de chef d'entreprise organisée par l'efp/SFPME et l'IFAPME pour certains métiers techniques ; - Au complément CESS organisé par l'enseignement de promotion sociale. 	Ces titres sont une reconnaissance officielle des compétences professionnelles qui peuvent être valorisées auprès d'un employeur en Belgique ou en Europe (en y associant le supplément au certificat Europass).	3-4
CQ spécifique à l'enseignement de promotion sociale			
Certificat correspondant aux formations qui ne sont pas organisées dans l'enseignement qualifiant obligatoire ⁹ .	Ce diplôme donne accès au complément de formation générale (CESS) pour certaines formations (cf. titres délivrés par l'enseignement de promotion sociale). Ce certificat offre les mêmes effets de droit que les certifications de qualification délivrées dans l'enseignement qualifiant obligatoire pour autant que ces certificats permettent d'être couplés avec un complément CESS (cf. titres délivrés par l'enseignement de promotion sociale).	Ces titres sont une reconnaissance officielle des compétences professionnelles qui peuvent être valorisées auprès d'un employeur en Belgique ou en Europe (en y associant le supplément au certificat Europass).	3-4
CESS			
Certificat d'enseignement secondaire supérieur.	Ce diplôme donne accès à : <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignement supérieur ; - La formation chef d'entreprise organisée par l'efp/SFPME et l'IFAPME ; - À des postes de grades de niveaux «C» de la fonction publique (niveau 2 pour la COCOF). 		4
Complément de formation générale (CESS)			
Évaluation de la formation générale qui existe au sein de l'enseignement qualifiant.	Ce complément de formation générale couplé à un certificat de qualification (CQ 6 ou CQ7) offre les mêmes de droit que le CESS organisé par l'enseignement qualifiant obligatoire et par l'enseignement secondaire de promotion sociale.		4
BES			
Diplôme à caractère professionnalisant spécifique à l'enseignement supérieur de promotion sociale de premier cycle.	Ce diplôme donne accès : <ul style="list-style-type: none"> - À l'exercice d'un métier clairement identifié par la Chambre des Hautes Écoles et de l'Enseignement supérieur de promotion sociale ; - Aux bacheliers à caractère professionnalisant. Il est possible de valoriser des compétences acquises lors du cursus du BES afin d'obtenir des dispenses. 	Le BES est reconnu par des institutions publiques comme la COCOF	5

(9) Le profil professionnel utilisé pour déterminer les compétences de la section correspond à une profession pour laquelle il n'existe pas de correspondance avec les options de l'enseignement secondaire obligatoire.

Bachelier à caractère professionnalisant			
Diplôme à caractère professionnalisant de l'enseignement supérieur de promotion sociale de premier cycle.	<p>Ce diplôme donne accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - À l'exercice autonome d'une profession ou d'un groupe de professions ; - Aux bacheliers de spécialisations. <p>Ce diplôme possède le niveau équivalent et le titre correspondant à l'enseignement supérieur de plein exercice à l'exception du graduat géomètre-expert-e-immobilier-ère spécifique à l'enseignement de promotion sociale.</p>		6
Bachelier de spécialisations			
Diplôme qui complète la formation initiale du titre de bachelier.	<p>Ce diplôme donne accès au deuxième cycle de l'enseignement supérieur (Master).</p> <p>Ce diplôme possède le niveau équivalent et le titre correspondant à celui qui est délivré par l'enseignement supérieur de plein exercice.</p>		6
Bachelier de transition en sciences industrielles			
Il s'agit d'unités d'enseignement complémentaires qui peuvent être suivies à l'issue des bacheliers professionnalisant en chimie, électronique et électromécanique.	<p>Ce diplôme donne accès au master de la filière de l'enseignement promotion sociale en sciences industrielles.</p>		6
Master			
Diplôme de grade académique de niveau 7 obtenu suite à des études de deuxième cycle de 60 crédits au moins et, si elles poursuivent une finalité particulière, de 120 crédits au moins.	<p>Ce titre est équivalent au master organisé par l'enseignement supérieur.</p> <p>Ce diplôme donne accès au troisième cycle de l'enseignement supérieur (Doctorat).</p>		7

4.2.3. efp/SFPME

Description	Effets de droit	Effet de notoriété sur le marché de l'emploi	CFC
Diplôme « chef d'entreprise »			
Homologué par la Fédération Wallonie – Bruxelles (FWB) et délivré par la COCOF ou la Région wallonne	Ces diplômes satisfont aux exigences de la loi d'accès dans le cas d'une profession réglementée. Ces diplômes permettent à leur détenteur·rice de se présenter auprès d'un guichet d'entreprise pour s'installer comme indépendant.	Le stage permet de bénéficier de l'efficacité d'une formation en alternance. Cette méthode est reconnue comme la plus performante pour apprendre un métier. Cela permet d'accumuler un maximum d'expérience professionnelle.	5
Certificat de gestion			
Homologué par la Fédération Wallonie – Bruxelles (FWB) et délivré par la COCOF ou la Région wallonne	Ces diplômes permettent à leur détenteur·rice de prouver ses connaissances en gestion de base.	Cfr. Diplôme « chef d'entreprise ».	5
Certificat d'apprentissage			
Homologué par la Fédération Wallonie – Bruxelles (FWB) et délivré par la COCOF ou la Région wallonne	Ce titre donne accès à : - La profession de la formation terminée avec succès (volet professionnel) pour les métiers protégés ; - À la formation de chef d'entreprise organisée par l'efp/SFPME et l'IFAPME. - Certains emplois de niveau statutaire «C» de la fonction publique au sein de la Fédération Wallonie – Bruxelles.	Ce titre est une reconnaissance officielle des compétences professionnelles qui peuvent être valorisées auprès d'un employeur en Belgique ou en Europe (en y associant le supplément au certificat Europass).	2 à 4
Diplôme de coordination et d'encadrement (COEN)			
Homologué par la Fédération Wallonie – Bruxelles (FWB) et délivré par la COCOF ou la Région wallonne	Ces diplômes donnent accès à la profession pour le volet professionnel. Ces diplômes permettent d'acquérir les compétences techniques spécifiques à un métier. Ces diplômes permettent à leur détenteur·rice de travailler comme salarié·e dans des entreprises, des secrétariats sociaux ou des agences d'intérim.	Ce titre est une reconnaissance officielle des compétences professionnelles qui peuvent être valorisées auprès d'un employeur en Belgique ou en Europe (en y associant le supplément au certificat Europass).	4 à 5

4.2.4. Bruxelles Formation

Description	Effets de droit	Effet de notoriété sur le marché de l'emploi	CFC
CECAF - Certificat de compétences acquises en formation			
<p>Certification professionnelle reconnue et délivrée par les opérateurs publics de formation wallons et bruxellois (le Forem, IFAPME, SFPME et Bruxelles Formation)</p> <p>Le CECAF est réservé aux formations qualifiantes</p>	<p>Ce titre permet de valoriser les compétences professionnelles auprès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignement de promotion sociale sur appréciation du conseil des études via la valorisation des acquis ; - La formation de chef d'entreprise organisée par l'efp/SFPME et l'IFAPME, pour obtenir la dispense de la première année ; - FOREM ; - Certains organismes d'insertion ; - Actiris afin de bénéficier de l'aide activa.brussels et de l'octroi de l'incitant financier pour la formation. <p>Ce titre donne accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A des épreuves de sélection pour certaines fonctions au sein de la fonction publique locale et régionale (Wallonie et Bruxelles), des services du Collège de la Commission communautaire française et à Bruxelles Formation (pour des fonctions de niveau 2, équivalent aux grades de niveaux C) ; - Au Titre de compétence du CVDC pour les apprenants qui ont obtenu un CECAF, via le dispositif de reconnaissance des acquis de formation (RAF). Ce titre donne accès à la profession lorsque l'exercice d'un métier en tant qu'indépendant nécessite la preuve de compétences professionnelles particulières. 	<p>Ce titre est une reconnaissance officielle des compétences professionnelles qui peuvent être valorisées auprès d'un employeur en Belgique ou en Europe (en y associant le supplément au certificat Europass).</p>	2 à 5
CAFS - Certificat d'Acquis de Formation spécifique			
<p>Certification professionnelle reconnue et délivrée par les opérateurs publics de formation wallons et bruxellois (le Forem, IFAPME, SFPME et Bruxelles Formation).</p> <p>Le CAFS est réservé aux formations visant des aptitudes professionnelles spécifiques.</p>	<p>Ce titre permet de valoriser les compétences professionnelles auprès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignement de promotion sociale - La formation de chef d'entreprise organisée par l'efp/SFPME et l'IFAPME afin d'obtenir la dispense de la première année ; - Actiris afin de bénéficier de l'aide activa.brussels et de l'octroi de l'incitant financier pour la formation. 	<p>Ce titre est une reconnaissance officielle des aptitudes professionnelles spécifiques qui peuvent être valorisées auprès d'un employeur en Belgique ou en Europe (en y associant le supplément au certificat Europass).</p>	NP ¹⁰

(10) Non positionné

4.2.5. Organismes d'insertion socio-professionnelle

Les OISP ne délivrent pas de certification propre. Les OISP développent des partenariats avec Bruxelles Formation pour délivrer des CECAF (15 organismes d'insertion socio-professionnelles délivrent des CECAFS au nom de Bruxelles Formation). Elles développent des partenariats avec l'enseignement de promotion sociale en vue de la délivrance des diplômes de promotion sociale.

4.2.6. Consortium de validation des compétences

Description	Effets de droit	Effet de notoriété sur le marché de l'emploi	CFC
Titre de compétences			
Reconnaissance officielle des compétences professionnelles	<p>Ce titre donne accès à des dispenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lors d'un parcours de formation professionnelle auprès des opérateurs qui constituent le Consortium de validation des compétences sur base du profil de certification¹¹ ; - Lors du jury de la communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire pour l'obtention du CESS¹² ; - Lors des épreuves sectorielles (possibilité d'être dispensé de certaines parties de l'épreuve)¹³. <p>Ce titre donne également accès à la profession pour les professionnel-le-s qui veulent s'installer comme indépendant-e. Pour avoir accès à la profession, l'usager-ère doit posséder tous les titres de compétences qui existent pour le métier et être détenteur du diplôme de gestion délivré par l'efp/SFPME et l'IFAPME.</p> <p>Ce titre permet une reconnaissance officielle des compétences au sein de la fonction publique locale (communes et CPAS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En Région wallonne, la circulaire intitulée « Valorisation des compétences » du 25 janvier 2011 prévoit une reconnaissance officielle des titres de compétence par les pouvoirs locaux¹⁴. - En Région bruxelloise, la circulaire 2022/17 relative aux titres de compétence professionnelle dans la fonction publique locale prévoit également une reconnaissance officielle des titres de compétence par les pouvoirs locaux¹⁵. <p>Ce titre permet donc des évolutions barémiques dans la fonction publique locale dans le cadre de recrutement en interne. Ce titre permet de bénéficier des allocations d'insertion de l'ONEM pour les moins de 21 ans.</p>	<p>Ce titre est une reconnaissance officielle des compétences professionnelles qui peuvent être valorisées auprès d'un employeur en Belgique ou en Europe (en y associant le supplément au certificat Europass).</p> <p>Ce titre permet également une reconnaissance officielle de ses compétences et offre des bénéfices au niveau de l'estime de soi, au niveau de la motivation et répond à un besoin de reconnaissance (ex. le-la tuteur-riche en entreprise).</p>	2 à 5

(11) Possibilité d'être dispensé de certaines unités d'acquis d'apprentissage pour les profils SFMQ / compétences certifiées

(12) Possibilité d'être dispensé des tests d'évaluation des connaissances professionnelles

(13) C'est le cas pour le peintre industriel (BCCA) et l'agrément pour la certification européenne pour les techniques du froid

(14) Cette reconnaissance a lieu sur base volontaire des pouvoirs locaux

(15) Cette reconnaissance a également lieu sur base volontaire des pouvoirs locaux

4.2.7. Divers secteurs professionnels (ex. Educam, Volta, Agoria...)

Description	Effets de droit	Effet de notoriété sur le marché de l'emploi	CFC
Certifications sectorielles			
Les épreuves sectorielles sont spécifiques selon chaque secteur. Par exemple, elles peuvent être proposées aux élèves du 3 ^e degré, en particulier aux élèves de 6 ^e et 7 ^e année de l'enseignement qualifiant.	Certaines certifications sectorielles sont indispensables pour l'exercice d'un métier, en raison du respect des normes imposées. Exemples : - Certification G1 et G2 pour les techniciens chaudières ; - Certification HEV délivrée par Educam et permettant de travailler en garage sur des véhicules électriques hybrides.	Les épreuves sectorielles ont une valeur de plus en plus importante pour les entreprises. Elles sont parfois imposées par les entreprises pour travailler dans certains secteurs.	NP

5. DONNÉES AGRÉGÉES SUR LES EFFECTIFS

Cette section présente des chiffres et des analyses relatifs à des données agrégées, c'est-à-dire des données synthétiques par familles d'opérateurs. Les chiffres prennent en compte un périmètre d'apprenant·e·s qui va au-delà de la formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant au sens strict. Cet aperçu plus large permet de mettre en perspective et de contextualiser les données de la formation professionnelle et de l'enseignement qualifiant.

5.1. ÉVOLUTION GÉNÉRALE

La figure 11 permet d'observer l'évolution dans le temps d'indicateurs de fréquentation chez les différentes familles d'opérateurs de formation initiale et de formation pour adulte. Dans chaque cas, le nombre d'apprenant·e·s est converti en un indice. L'indice est de 100 l'année de référence, c'est-à-dire en 2014-2015 ou 2015. Les années suivantes, l'indice est calculé en comparant la fréquentation de l'année donnée avec la fréquentation de l'année de référence.

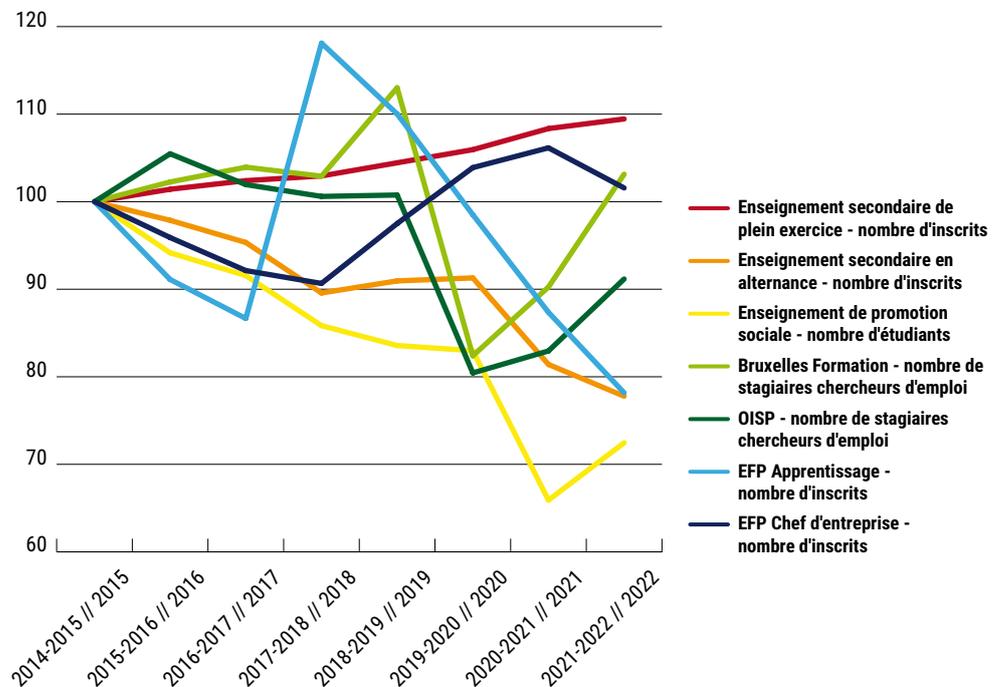
Les données prises en compte dans ce graphique sont les suivantes :

- Le nombre d'inscrit·e·s en enseignement secondaire ordinaire de plein exercice par année scolaire (tous degrés et formes confondus, y compris l'enseignement général) ;
- Le nombre d'inscrit·e·s en enseignement secondaire ordinaire en alternance (CEFA) par année scolaire ;
- Le nombre d'étudiant·e·s inscrit·e·s en enseignement de promotion sociale (enseignement secondaire et supérieur) par année scolaire ;
- Le nombre de stagiaires chercheur·euse·s d'emploi formé·e·s dans les centres de Bruxelles Formation par année civile ;
- Le nombre de stagiaires chercheur·e·s d'emploi formé·e·s en organisme d'insertion socio-professionnelle par année civile ;
- Le nombre d'inscrit·e·s en formation chef d'entreprise (efp/SFPME) par année civile¹⁶ ;
- Le nombre d'inscrit·e·s en apprentissage (efp/SFPME) par année scolaire¹⁷.

(16) Il existe une rupture statistique en 2017 du fait d'un changement du mode de comptage par l'efp. Les statistiques jusqu'à 2016 (2016-2017 pour l'Apprentissage) ne prenaient en compte que le nombre d'apprenant·e·s actif·ve·s. A partir de 2017 (2017-2018 pour l'Apprentissage), le comptage porte sur l'ensemble des apprenant·e·s inscrit·e·s à une date donnée. En d'autres termes, les inscrit·e·s ayant abandonné en cours d'année sont désormais comptabilisé·e·s. Pour pouvoir constituer une longue série, le choix a été fait de se fonder sur une estimation du nombre d'inscrit·e·s pour 2016 (2016-2017 pour l'Apprentissage) et pour les années antérieures à 2016. Le calcul, suggéré par l'efp, repose sur l'hypothèse d'une moyenne de 10 % d'abandon en cours d'année.

(17) Ibid

Figure 11 : Évolution comparée des effectifs d'apprenant-e-s en Région de Bruxelles-Capitale par famille d'opérateurs et par année scolaire ou civile (2014-2022)



Source : ETNIC Fédération Wallonie-Bruxelles/DGENORS – Direction de l'enseignement de promotion sociale/Bruxelles Formation/efp. Calculs IBEFE Bruxelles.

Ce graphique laisse apparaître :

- Des effectifs en baisse pendant la période covid chez la plupart des familles d'opérateurs, en particulier dans les centres de Bruxelles Formation ;
- Sur l'ensemble de la période, des effectifs orientés à la baisse en apprentissage (efp), en enseignement de promotion sociale, dans les CEFA et dans les organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP) ;
- Des effectifs en augmentation régulière en enseignement de plein exercice.

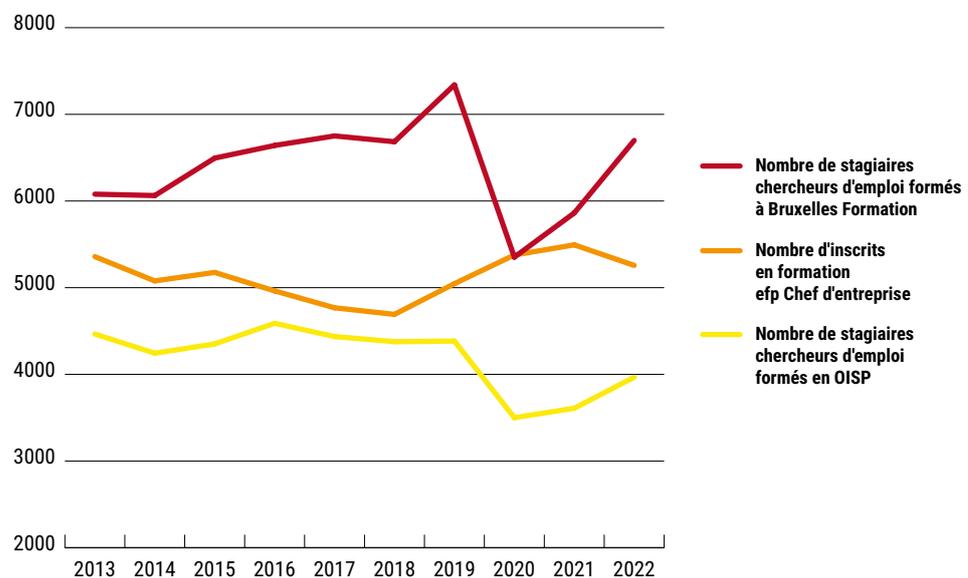
L'absence de données relatives à la Validation des compétences dans ce graphique s'explique par le fait que les variations d'effectifs y sont trop importantes par rapport aux autres familles d'opérateurs (voir figure 16).

5.2. FORMATION POUR ADULTE

Le graphique suivant présente les évolutions d'effectifs depuis 2013 chez trois familles d'opérateurs de formation pour adulte. Les données reprennent :

- Le nombre de stagiaires chercheur·euse·s d'emploi formé·e·s dans les centres de Bruxelles Formation par année civile ;
- Le nombre de stagiaires chercheur·euse·s d'emploi formé·e·s en organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP) par année civile ;
- Le nombre d'inscrit·e·s en formation chef d'entreprise (efp) par année civile¹⁸.

Figure 12 : Évolution du nombre d'apprenant·e·s inscrit·e·s en formation pour adulte par année civile en Région de Bruxelles-Capitale (2013-2022)



Source : efp/Bruxelles Formation. Calculs IBEFE Bruxelles.

Le graphique laisse apparaître plusieurs éléments :

- Les effectifs de stagiaires chercheur·euse·s d'emploi à Bruxelles Formation sont en hausse de 21 % entre 2013 et 2019 (7340 stagiaires chercheur·e·s d'emploi inscrit·e·s en 2019). Du fait de la crise sanitaire, ils chutent en 2020 de 27 %. En 2021 et 2022, ils progressent de nouveau, mais se situent encore en deçà du pic de 2019 (6699 inscrit·e·s en 2022).
- Les effectifs de stagiaires formé·e·s en organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP) tendent à baisser sur la période. Après un pic des effectifs en 2016 (4589 inscrit·e·s), les effectifs ont diminué, tout particulièrement en 2020 lors de la crise sanitaire, puis se sont de nouveau accrus à partir de 2021. Ils restent à un niveau plus faible qu'avant la crise sanitaire. Entre 2016 et 2022, la baisse des effectifs est de 14 %.
- La fréquentation des formations chef d'entreprise (efp), après avoir diminué entre 2013 et 2018, s'est accrue sur la période 2018 – 2021 (+17 %). Le pic de fréquentation sur l'ensemble de la période étudiée se situe en 2021 (5494 inscrit·e·s). Les effectifs des formations chef d'entreprise ne semblent pas avoir été affectés par la crise sanitaire. L'une des hypothèses possibles serait les reconversions professionnelles qui ont été engendrées par cette période, il pourrait être intéressant de creuser cette question. En 2022, le nombre d'inscrit·e·s a de nouveau légèrement diminué (5257 inscrit·e·s, soit une baisse de 4 % par rapport à l'année précédente).

(18) Ibid.

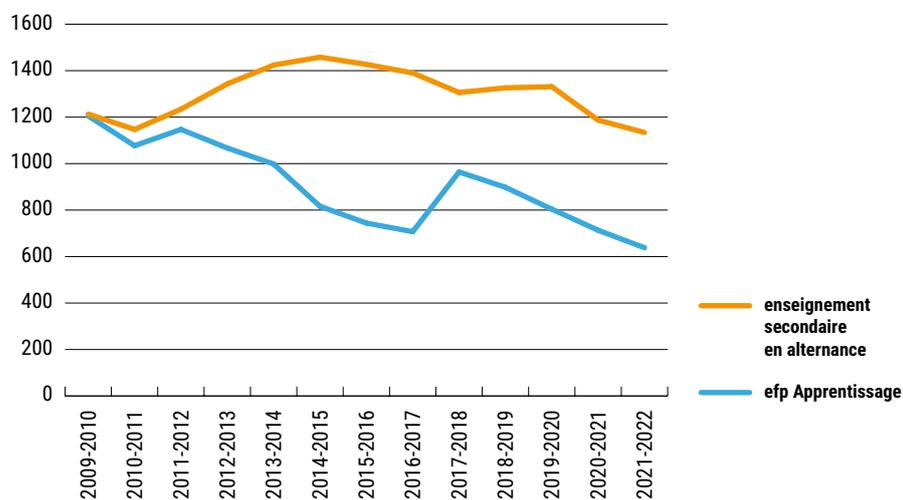
(19) Ibid.

5.3. ENSEIGNEMENT ET FORMATION EN ALTERNANCE

La figure 13 montre l'évolution des effectifs d'apprenant·e·s en alternance depuis l'année scolaire 2009-2010 :

- Le nombre d'inscrit·e·s en enseignement secondaire ordinaire en alternance (CEFA) par année scolaire ;
- Le nombre d'inscrit·e·s en apprentissage (efp) par année scolaire¹⁹.

Figure 13 : Évolution du nombre d'apprenant·e·s inscrit·e·s en formation en alternance dans l'Enseignement secondaire et en Apprentissage (efp) en Région de Bruxelles-Capitale par année scolaire (2009-2022)



Source : efp/ETNIC Fédération Wallonie-Bruxelles. Calculs IBEFE Bruxelles.

Ce graphique met en évidence le fait qu'une **baisse structurelle des effectifs d'apprenant·e·s** touche les deux dispositifs d'alternance francophones, à la fois les CEFA et l'efp/SFPME.

Dans l'enseignement secondaire ordinaire en alternance, les effectifs étaient en croissance jusqu'à l'année scolaire 2014 – 2015, année qui a constitué un pic de fréquentation avec 1458 élèves inscrit·e·s. Depuis lors, les effectifs tendent à diminuer. Le phénomène a été renforcé par la crise covid. En effet, le passage systématique dans la classe supérieure durant les deux années de crise a sans doute conduit un nombre plus élevé que d'habitude d'élèves à rester dans le général ou le technique de transition. La baisse entre 2014 – 2015 et 2021 – 2022 est de 22 %.

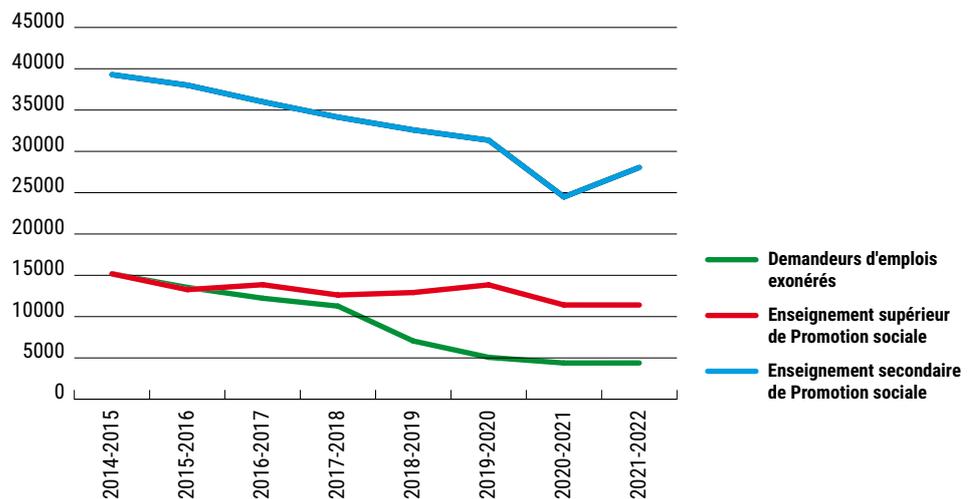
A l'efp/SFPME, les effectifs en apprentissage chutent de 47 % entre 2009 – 2010 et 2021 – 2022 (1205 inscrit·e·s en 2009 – 2010 ; 638 inscrit·e·s en 2021 – 2022). La baisse des effectifs est progressive et opère durant presque toute la période. Cette baisse s'explique notamment par le fait qu'il existe des métiers avec peu de candidat·e·s et que, pour d'autres formations, il existe une difficulté à trouver des entreprises d'accueil.

(19) Ibid.

A contrario, le pic de fréquentation en 2017-2018 s'explique par le fait que c'est à partir de cette année qu'une dérogation a été donnée permettant aux apprenti-e-s n'ayant pas encore trouvé d'entreprise de s'inscrire à l'efp. Cette dérogation n'est applicable que pour la première année d'études. A partir de la deuxième année, il est impératif d'avoir trouvé une entreprise formatrice pour pouvoir continuer la formation. Cette nouvelle règle a eu pour effet d'accroître le nombre d'apprenant-e-s inscrit-e-s en apprentissage.

5.4. ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Figure 14 : Évolution du nombre d'étudiant-e-s en enseignement de promotion sociale de niveau secondaire et supérieur en Région de Bruxelles-Capitale par année scolaire (2015-2022)



Source : efp/ETNIC Fédération Wallonie-Bruxelles. Calculs IBEFE Bruxelles.

Les effectifs en enseignement de promotion sociale connaissent une baisse sur la période. Celle-ci affecte tant le niveau secondaire (28.052 étudiant-e-s en 2021 – 2022, soit une baisse de 29 % sur l'ensemble de la période) que le niveau supérieur (11.407 étudiant-e-s en 2021 – 2022, en baisse de 25 % sur la période).

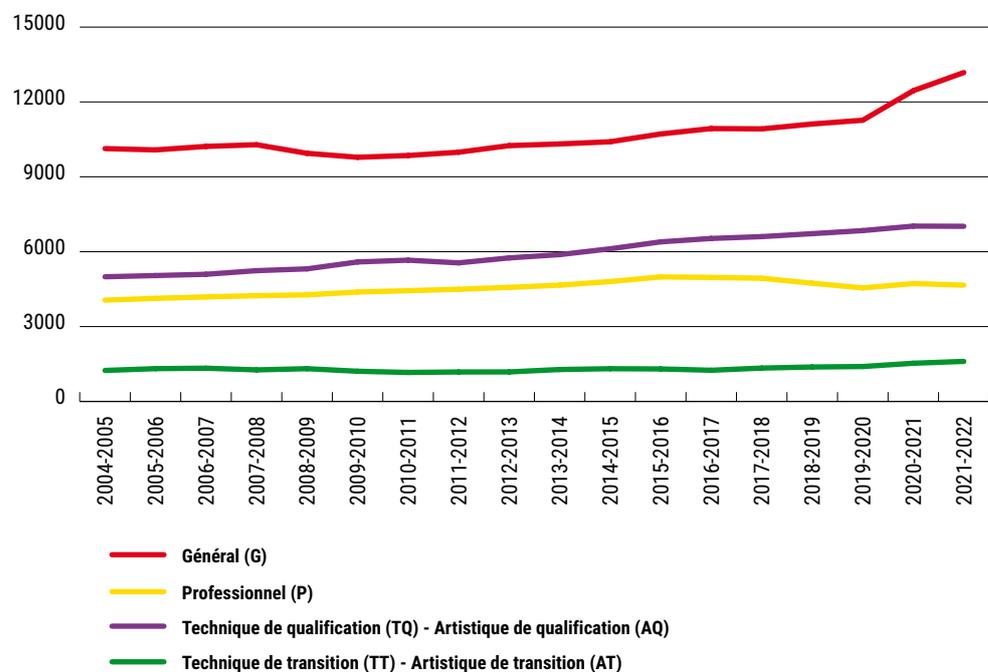
Le volume d'inscriptions à des épreuves intégrées connaît également une baisse durant la période, mais moindre que le nombre d'étudiant-e-s. Le nombre d'inscriptions en épreuves intégrées de niveau secondaire diminue de 13 % sur la période (1922 inscriptions en 2021 – 2022). Le nombre d'épreuves intégrées de niveau supérieur baisse de 8 % sur la période (2144 inscriptions en 2021 – 2022).

Parallèlement à cette baisse de la fréquentation globale, la part de chercheur-euse-s d'emploi exonéré-e-s parmi les étudiant-e-s en enseignement secondaire et supérieur de promotion sociale a beaucoup diminué sur la période étudiée. Alors qu'en 2014 – 2015, les chercheur-euse-s d'emploi exonéré-e-s du droit d'inscription représentaient 28 % de l'ensemble des étudiant-e-s, ils n'en représentent plus que 11 % en 2021 – 2022 (4390 étudiant-e-s sur un total de 39.459 étudiant-e-s). Pour rappel, depuis 2019, les chercheur-euse-s d'emploi non indemnisé-e-s sont exclu-e-s de la dérogation aux

droits d'inscription, contrairement aux chercheur-euse-s d'emploi complet-e-s indemnisé-e-s²⁰. On peut donc émettre l'hypothèse que c'est la baisse de ce public spécifique qui explique une grande part de la baisse globale des effectifs de l'enseignement de promotion sociale.

5.5. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE

Figure 15 : Évolution du nombre d'inscrit-e-s dans l'Enseignement secondaire de Plein exercice dans le 3^e degré en Région de Bruxelles-Capitale par forme et année scolaire (2004-2022)



Source : ETNIC Fédération Wallonie-Bruxelles. Calculs IBEFE Bruxelles.

Le graphique ci-dessus montre les évolutions des effectifs dans les écoles de la Région bruxelloise dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice de 3^e degré sur une période de 18 années scolaires. Le graphique distingue les formes d'enseignement.

(20) L'Instance bassin EFE de Bruxelles a interpellé les ministres compétents à de nombreuses reprises sur ce problème, qui concerne Bruxelles comme la Wallonie.

Les évolutions sont contrastées selon les formes d'enseignement :

- **L'enseignement général** connaît une hausse modérée jusqu'à 2019 – 2020, puis une forte hausse sur les années scolaires 2020 – 2021 et 2021 – 2022 correspondant aux années de la crise covid. Sur l'ensemble de la période, **les effectifs se sont accrus de 30 %**, mais l'essentiel de la hausse se concentre sur les deux dernières années (+17 % en 2 ans).
- **L'enseignement technique et artistique de transition** connaît un mouvement de hausse très proche de l'enseignement général : la **hausse est de 29 %** sur l'ensemble de la période, mais se concentre également sur les deux années de la crise covid (+15 % en 2 ans).
- **L'enseignement professionnel** présente une **hausse cumulée des effectifs de 15 %** sur l'ensemble de la période, mais la courbe est plus contrastée. Le pic de fréquentation est atteint lors de l'année scolaire 2015 – 2016 (4990 élèves inscrit·e·s). Entre 2004 – 2005 et 2015 – 2016, les effectifs croissent au total de 23 %. **Puis la tendance s'inverse**. Durant les 4 années scolaires qui suivent, les effectifs connaissent une baisse cumulée de 9 %. Puis les deux années correspondant à la crise covid voient les effectifs croître à nouveau légèrement (4660 élèves inscrits en 2021 – 2022, soit une hausse de 2,5 % par rapport à 2019 – 2020).
- **L'enseignement technique et artistique de qualification** est la forme d'enseignement qui connaît la plus forte croissance cumulée (**+40 % sur l'ensemble de la période**). Les effectifs croissent de manière régulière. Lors des deux dernières années correspondant à la crise covid, la croissance des effectifs est également de 2.5 %. 7017 élèves étaient inscrit·e·s en 2021 – 2022.

La part d'élèves inscrit·e·s dans l'enseignement qualifiant (plein exercice et alternance) parmi les élèves de 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire ordinaire en Région de Bruxelles-Capitale **tend à diminuer depuis l'année scolaire 2015 – 2016**. Alors que la part d'élèves dans le qualifiant était de 43,5 % au milieu des années 2010, il n'est plus que de 36,8 % en 2021 – 2022. Le phénomène déjà à l'œuvre dans la seconde moitié des années 2010 s'est fortement accentué durant les 2 années de la crise sanitaire. Cette baisse de la part du qualifiant se produit dans un contexte global d'augmentation de la population scolaire due au boom démographique bruxellois²¹. En effet :

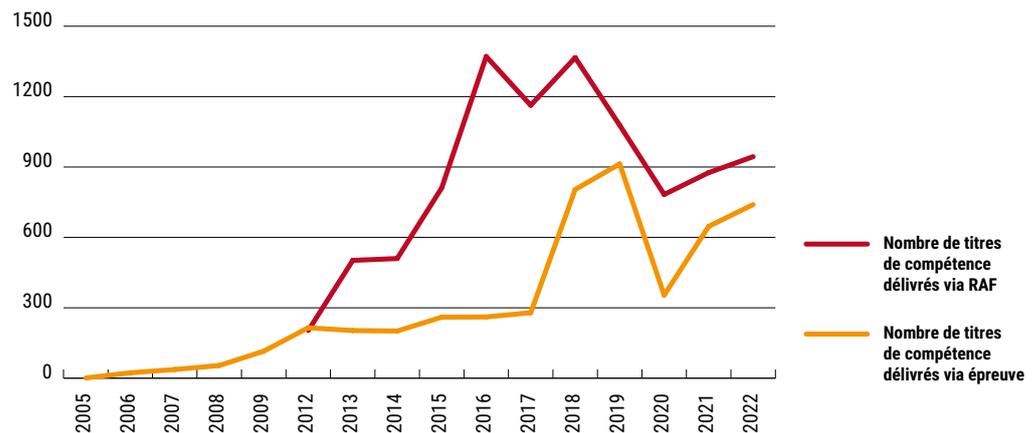
- Les effectifs globaux dans l'enseignement secondaire sont en hausse chaque année depuis le début des années 2010²² ;
- Les effectifs dans les options « Professionnel » sont en baisse depuis 2015 – 2016 ;
- Les effectifs dans les CEFA sont en baisse depuis 2014 – 2015 (voir figure 13) ;
- Les deux années scolaires correspondant à la crise covid ont modifié les équilibres de répartition d'effectifs entre les formes d'enseignement. Alors que les effectifs des options de l'enseignement général, technique et artistique de transition se sont accrus d'environ 15 % en 2 ans, ils n'ont cru que d'environ 2.5 % en options de l'enseignement professionnel, technique et artistique de qualification.

(21) Le pic de ce boom démographique s'est produit en 2010. Pour plus d'informations, consulter les publications de l'IBSA et notamment <https://ibsa.brussels/actualites/a-la-une-stabilisation-de-la-population-bruxelloise>

(22) IBSA. *Focus n°48*, « Y aura-t-il assez de places dans les écoles bruxelloises en 2030 ? », 2021.

5.6. VALIDATION DES COMPÉTENCES

Figure 16 : Évolution du nombre de titres de compétence délivrés en Région de Bruxelles-Capitale par année civile via des épreuves de validation des compétences ou des reconnaissances d'acquis de formation (RAF) (2005-2022)



Source : Consortium de validation des compétences. Calculs IBEFE Bruxelles.

La figure 16 affiche l'évolution du nombre de titres de compétences délivrés en Région bruxelloise, délivrés par épreuve et délivrés par reconnaissance d'acquis de formation.

La croissance de l'activité du dispositif de validation des compétences en Région bruxelloise, mesurée ici par le nombre de titres délivrés par année civile en Région bruxelloise, connaît une évolution distincte selon le type de dispositif :

- Pour les **titres émis via épreuves de validation des compétences**, la croissance reste progressive et mesurée jusque 2017. Suit une période de très forte croissance en 2018 et 2019 correspondant aux investissements du Fonds d'impulsion bruxellois. 913 titres sont ainsi délivrés via épreuve en 2019, ce qui constitue plus qu'un triplement des effectifs par rapport à 2017. L'année 2020 voit l'activité chuter brutalement (354 titres en 2020) à cause de la crise sanitaire. Les chiffres progressent de nouveau depuis 2021. 740 titres ont été délivrés via épreuve en 2022.
- Le nombre **de titres délivrés via le dispositif de « Reconnaissance des acquis de formation » (RAF)** a connu une croissance très élevée entre 2012 et 2016 (203 en 2012 ; 1371 en 2016, soit une croissance de 575 % sur la période). Les effectifs ont connu une baisse importante en 2019 et 2020 avant de voir le nombre de titres recroître en 2021 et 2022 (783 titres délivrés via RAF en 2020 ; 944 en 2022) sans atteindre encore le niveau des années 2016 à 2019. L'évolution du nombre de titres délivrés par RAF dépend de l'activité de formation des opérateurs (Bruxelles Formation, l'enseignement de promotion sociale et l'efp/SFPME) ainsi que du rythme auquel ces derniers introduisent des demandes auprès du Consortium de validation des compétences⁽²³⁾. Ainsi, en 2015, l'augmentation correspond à la remise des premiers dossiers par le SFPME. En 2016, elle s'explique par une remise importante de dossiers par Bruxelles Formation pour les métiers de conducteur-trice de chariot élévateur et employé-e administratif-ve. Les chiffres sont plus faibles depuis 2020 car le SFPME ne rentre plus de dossiers RAF depuis cette date pour des raisons d'organisation interne.

(23) Consortium de Validation des compétences.

5.7. INDICATEURS

Indicateurs enseignement secondaire (FWB)	2014-2015	2021-2022
Part des élèves dans l'enseignement qualifiant parmi les élèves de 2 ^e et 3 ^e degrés de l'enseignement secondaire ordinaire en Région de Bruxelles-Capitale	43,5 %	36,8 %
Part des élèves en alternance parmi les élèves de l'enseignement secondaire qualifiant de 2 ^e et 3 ^e degrés en Région de Bruxelles-Capitale	6,6 %	5,6 %

Source : ETNIC Fédération Wallonie-Bruxelles. Calculs IBEFE Bruxelles.

Indicateurs enseignement de promotion sociale	2014-2015	2021-2022
Part de chercheur-euse-s d'emploi (exonéré-e-s du droit d'inscription) parmi les inscrit-e-s en enseignement de promotion sociale de niveau secondaire et supérieur en Région de Bruxelles-Capitale	27,9 %	11,1 %

Source : DGENORS – Direction de l'enseignement de promotion sociale. Calculs IBEFE Bruxelles.

Indicateurs Validation des compétences	2015	2022
Nombre de métiers pour lesquels des épreuves de validation des compétences sont organisées annuellement en Région de Bruxelles-Capitale	13	24
Nombre d'unités de compétences (UC) pour lesquelles des épreuves de validation sont organisées annuellement en Région de Bruxelles-Capitale	22	48
Nombre de titres de compétence délivrés via épreuve en Région de Bruxelles-Capitale	260	740

Source : Consortium de validation des compétences.

6. DONNÉES SUR LES EFFECTIFS PAR FAMILLE D'OPÉRATEUR

6.1. INTRODUCTION

Dans cette dernière section, des données non agrégées sont présentées et analysées. En effet, vous allez pouvoir retrouver des informations sur la fréquentation des options, formations et sections des différents opérateurs de formation et d'enseignement, ainsi que sur le nombre d'épreuves organisées en validation des compétences. Dans un premier temps, les 5 options / formations / sections / épreuves les plus fréquentées auprès des opérateurs sur la période 2017-2018 à 2021-2022 pour les années académiques, et de 2018 à 2022 pour les années civiles sont présentées. Dans un second temps, des analyses de fréquentation selon un découpage par famille métiers sont présentées. Ces analyses par famille métiers sont complétées par des informations du marché de l'emploi.

Les données présentées

Chaque opérateur ayant sa propre réalité et son propre lexique, il semble utile de préciser ici les différentes données utilisées dans cette section. Les données utilisées sont celles fournies chaque année par les opérateurs.

- Enseignement secondaire qualifiant de plein exercice et en alternance : les données utilisées sont les données certifiées au 15 janvier²⁴ du nombre d'élèves inscrit·e·s dans les options de base groupées du 3^e et 4^e degré en technique de qualification (TQ) et professionnel (P) de plein exercice et d'alternance 49 ;
- efp/SFPME : les données utilisées sont le nombre d'inscrit·e·s en formation (comptage au 31 décembre²⁵) ;
- Bruxelles Formation et organismes d'insertion socio-professionnelle : les données utilisées sont le nombre de stagiaires sortant·e·s en formation qualifiante (FQ), en aptitudes professionnelles spécifiques (APS) et en perfectionnement (PER) pour l'année civile donnée ;
- Enseignement de promotion sociale : les données utilisées sont le nombre d'inscriptions aux épreuves intégrées²⁶ ;
- Validation des compétences : les données utilisées sont le nombre d'épreuves organisées pour un métier sur une année civile donnée.

Il est question, dans ce chapitre, de formation initiale et de formation pour adulte. Voici ce que ces termes recouvrent :

- Formation initiale : données de l'enseignement secondaire qualifiant de plein exercice et en alternance et des formations en apprentissage de l'efp/SFPME, présentées en années académiques ;
- Formation pour adulte : données des formations Chef d'entreprise de l'efp/SFPME, de Bruxelles Formation, des organismes d'insertion socio-professionnelle et de l'enseignement de promotion sociale, présentées en années civiles.

(24) Par exemple au 15 janvier 2018 pour l'année académique 2017-2018.

(25) Pour faciliter la comparaison entre formation initiale et formation pour adulte, les données efp en apprentissage sont présentées en année académique et les données efp Chef d'entreprise sont présentées en années civiles.

(26) Les épreuves intégrées sont les épreuves finales qui permettent de certifier les personnes inscrites dans une section donnée.

Les familles métiers

Afin de pouvoir croiser les données des effectifs en formation avec des informations du marché de l'emploi, une division en famille métiers a été réalisée. Pour chacune des familles métiers, un périmètre de l'offre de formation et d'enseignement a été soigneusement délimité. En effet, pour chaque famille métier n'a été pris en compte que les formations qui mènent directement à un ou plusieurs métiers de cette famille. Il s'agit donc d'une division **propre à l'Instance bassin**, afin d'harmoniser les différents choix de secteurs / pôle / domaine opérés par les opérateurs de formation et d'enseignement.

Les cartographies

Chaque cartographie présente l'offre réalisée en 2021-2022 // 2022 en lien avec la famille métier concernée. Ces cartes ont été réalisées sur base des données des effectifs en formation fournies par les différents opérateurs de formation et d'enseignement.

La période étudiée s'étend de 2018 à 2022. Il semble important de rappeler aux lecteur·rice·s que cette période inclut la crise COVID qui a pu affecter les effectifs inscrits.

6.2. LES FORMATIONS LES PLUS POPULAIRES

L'objectif de cette section est de mettre en lumière les options, formations ou sections à forte attractivité.

Les cinq options, formations ou sections regroupant le plus d'inscrit·e·s ou de stagiaires sortant·e·s ont été mises en exergue pour chaque opérateur de formation ou d'enseignement à partir de l'année 2018 ou l'année scolaire 2017 – 2018 et sur une durée de cinq années.

Ces graphiques sont construits sur base des données transmises chaque année par les opérateurs de formation et d'enseignement.

Une brève analyse de ces chiffres est proposée, dans laquelle un parallèle est fait avec la liste des métiers prioritaires de l'IBEFE de 2021 et de la liste des fonctions critiques 2021, pour la dernière année analysée (2021 – 2022 ou 2022).

6.2.1. efp/SFPME – Chef d'entreprise (CE)

Figure 17 : TOP 5 des inscriptions en chef d'entreprise à l'efp/SFPME de 2017-2018 à 2021-2022



Calculs IBEFE Bruxelles

La formation regroupant le plus d'inscrit·e·s dans la filière adulte de l'efp, sur les cinq années analysées, est la formation **d'agent·e immobilier**. Le nombre d'inscrit·e·s est en constante augmentation depuis 2017. C'est la formation qui regroupe, et de loin, le plus d'inscrit·e·s de toute l'offre de l'efp. En 2021, ils-elles étaient 904 à suivre ce cursus.

En comparaison, la formation accélérée en gestion, arrivant en deuxième place du classement cette année-là, comptabilise 257 inscrit·e·s.

Comme l'IBEFE l'a analysé dans son avis d'opportunité 21, les données du marché de l'emploi « appuient une pénurie de plus en plus marquée des syndic·e·s d'immeubles. Celle-ci est relayée par de nombreux articles de presse et par l'IPI. Ce constat a également été fait par *view.brussels* dans l'analyse des fonctions critiques en Région bruxelloise et par l'IBEFE dans l'établissement de sa liste de métiers prioritaires »²⁷.

La **formation accélérée en gestion** se retrouve systématiquement dans le classement chaque année. Les formations de candidat·e stagiaire comptable, de conseiller·ère fiscal·e, d'installateur·rice électricien·ne, d'entrepreneur·se menuisier·ère – charpentier·ère, de garagiste – réparateur·rice, de directeur·rice de maison d'enfants et d'accueillant·e d'enfants complètent le classement des formations regroupant le plus d'inscrit·e·s.

La formation de directeur·rice de maison d'enfant disparaît des classements après l'année 2018 – 2019. Cela s'explique par la mise en œuvre de la réforme des milieux d'accueil (MILAC) qui a revu les diplômes requis pour exercer les métiers d'accueillant·e d'enfant et de directeur·rice de crèche. Suite à cette réforme, l'efp/SFPME a cessé d'organiser sa formation de directeur·rice de maison d'enfants et a changé les conditions d'accès de sa formation d'accueillant·e d'enfants.

Concernant la dernière année analysée, la liste des métiers prioritaires de l'IBEFE reprend les métiers d'agent·e immobilier (syndic), d'installateur·rice électricien·ne et d'auxiliaire de l'enfance.

Les métiers d'électricien·ne de maintenance, d'agent·e immobilier et de syndic d'immeubles sont inclus dans la liste des fonctions critiques d'Actiris en 2021.

(27) IBEFE Bruxelles, *Avis n°21 - Avis d'opportunité de l'ouverture d'une formation de Bachelier en Immobilier*, 7 mars 2023, p.3.

6.2.2. efp/SFPME – Apprentissage

Figure 18 : TOP 5 des inscriptions en apprentissage à l'efp/SFPME de 2017-2018 à 2021-2022



Calculs IBEFE Bruxelles

Le classement des formations en apprentissage à l'efp est **fluctuant**. La formation pour le métier de **commerçant·e détaillant·e** occupe la première place du classement jusqu'en 2019-2020 avec en moyenne 127 inscrit·e·s. Le nombre d'inscrit·e·s à cette formation chute à partir de 2020-2021, pour atteindre en 2021-2022 81 inscrit·e·s. Cette même année, elle est d'ailleurs remplacée en haut du classement par la formation de **monteur·rice en chauffage sanitaire**. Les trois premières places sont majoritairement occupées par les formations de commerçant·e détaillant·e, coiffeur·euse, installateur·rice électricien·ne et mécanicien·ne polyvalent·e.

Plusieurs formations apparaissant dans le classement (2021 – 2022) conduisent aux fonctions identifiées comme étant critiques par Actiris en 2021 comme monteur·euse d'installations de chauffage central, technicien·ne de maintenance de brûleurs, coiffeur·euse et gérant·e de magasin dans le commerce de détail. Ces métiers sont également repris dans la liste des métiers prioritaires de 2021.

6.2.3. Bruxelles Formation

Figure 19 : TOP 5 des stagiaires sortants de Bruxelles Formation de 2018 à 2022



Calculs IBEFE Bruxelles

Le classement des formations au sein de Bruxelles Formation varie d'une année à l'autre. Deux formations se retrouvent dans le classement de 2018-2022, il s'agit de **développeur·euse web mobile** et **d'agent·e de sécurité/gardiennage**. Excepté une diminution du nombre de stagiaires sortant·e·s en 2020 et 2022, la formation de développeur·euse web mobile compte en moyenne 170 stagiaires sortant·e·s. La formation d'agent·e de sécurité/gardiennage à quant à elle connu un pic en 2022 avec 173 stagiaires sortant·e·s.

À partir de 2020, des **formations en langue** entrent dans le classement. Il s'agit des formations de néerlandais, d'anglais et de français langue étrangère. Dans son rapport analytique et prospectif de 2021, l'IBEFE pointait l'importance de développer les compétences linguistiques étant donné le statut de Bruxelles région bilingue et cosmopolite. Dans ce même rapport, l'IBEFE revenait sur l'importance de développer des opportunités de formation « *pouvant inciter les francophones à franchir la frontière linguistique afin de postuler à l'un des 23 000 postes vacants et disponibles en Flandre* »²⁸.

En 2021, se trouvent tant au sein de la liste des fonctions critiques d'Actiris que celle des métiers prioritaires, les métiers d'agent·e de gardiennage et d'agent·e de la sécurité publique.

(28) IBEFE Bruxelles, *Rapport analytique et prospectif*, « Chapitre IV : Thématiques communes : Liste des recommandations complémentaires », 2021, p.76.

6.2.4. Organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP)

Figure 20 : TOP 5 des stagiaires sortants des organismes d'insertion socio-professionnelle de 2018 à 2022



Calculs IBEFE Bruxelles

Au sein des organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP), les **formations d'employé-e en bureautique et de technicien-ne support pc/réseaux** se positionnent en tête du classement, rivalisant pour les deux premières places du podium. Les formations **d'aide familial-e, d'animateur-riche socio-culturel-le et de commis-e de cuisine/ commis-e collaborateur-riche de cuisine** occupent les trois dernières positions de ce classement.

Parmi les cinq premières formations répertoriées, les métiers d'agent-e d'administration des finances, d'animateur-riche socio-culturel-le et de commis-e de cuisine figurent dans la liste des fonctions critiques établie par Actiris en 2021. Le métier d'agent-e d'administration des finances n'est, quant à lui, pas repris dans la liste des métiers prioritaires 2021.

La formation **d'employé-e en bureautique** semble susciter un grand intérêt parmi les stagiaires des organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP).

Il est toutefois nécessaire de souligner certaines exigences en matière de qualifications pour accéder à ces emplois dans le secteur public. Pour les postes de niveau C, un certificat d'enseignement secondaire supérieur ou son équivalent est généralement requis. En ce qui concerne les niveaux D et E, aucune qualification formelle n'est habituellement exigée. Cependant, il convient de noter que plusieurs secteurs de l'administration publique exigent que les candidat-e-s aient atteint un niveau de scolarité équivalent au secondaire de deuxième degré. Or, le public accueilli au sein des organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP) ne dispose pas de diplôme équivalent au CESS à l'entrée en formation et ne l'obtiendra pas à l'issue de celle-ci.

6.2.5. Consortium de validation des compétences

Figure 21 : TOP 5 des épreuves organisées par la Validation des compétences de 2018 à 2022



Calculs IBEFE Bruxelles

De 2018 à 2021, les trois métiers pour lesquels sont organisées le plus d'épreuves sont les métiers **d'employé-e administratif-ve, aide-ménager-ère et conducteur-riche de chariot élévateur**. Les métiers d'employé-e administratif-ve des services commerciaux, aide-comptable, peintre décorateur-riche, agent-e d'accueil et tuteur-riche en entreprise se disputent, quant à eux, les quatrième et cinquième places.

Bien que le métier d'employé-e administratif-ve comptabilise le plus grand nombre d'épreuves à la validation des compétences pendant la période donnée, il est important de souligner que :

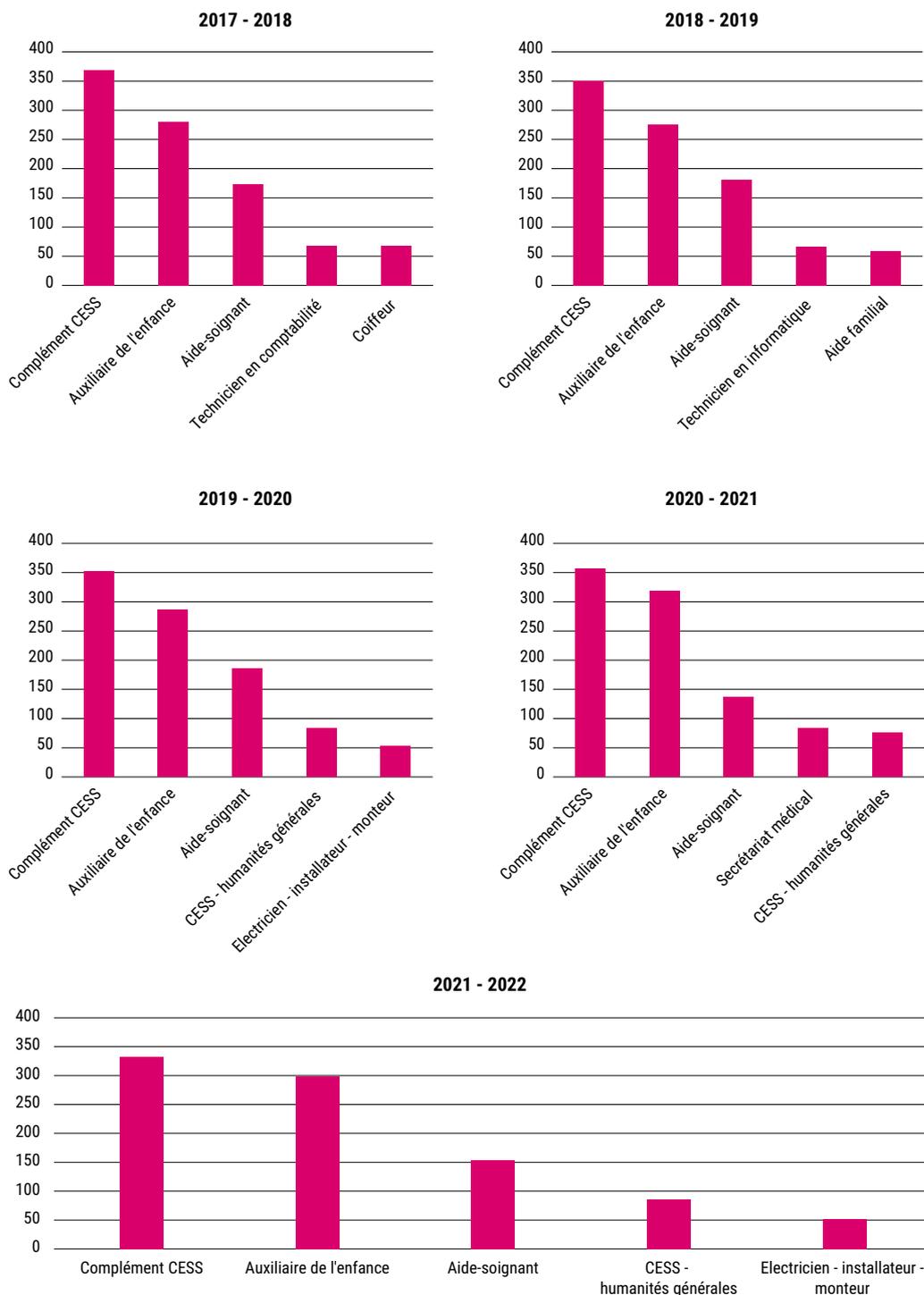
- Ce métier n'est pas repris dans la liste des métiers prioritaires 2021 ;
- Le métier d'agent-e d'administration des finances se trouve cependant sur la liste des fonctions critiques d'Actiris 2021.

Le métier de **peintre décorateur-riche** occupe généralement la quatrième place du classement. Celui-ci est identifié comme une fonction critique par Actiris en 2021, tant du point de vue qualitatif que des conditions de travail, et est également inclus dans la liste des métiers prioritaires pour la même année.

Le métier d'aide ménager-ère, en deuxième position en 2022, est repris dans la liste des métiers prioritaires de 2021, ainsi que dans la liste des fonctions critiques de la même année.

6.2.6. Enseignement de promotion sociale

Figure 22 : TOP 5 des inscriptions aux épreuves intégrées de la promotion sociale de 2017-2018 à 2021-2022



Calculs IBEFE Bruxelles

Dans l'enseignement de promotion sociale, sur les cinq années analysées, les trois sections reprenant le plus d'inscrit·e·s aux épreuves intégrées sont les mêmes : complément de formation générale en vue de l'obtention du CESS, auxiliaire de l'enfance et aide-soignant·e.

Les sections complétant le podium varient d'année en année et sont les suivantes : **technicien·ne en comptabilité, coiffeur·euse, technicien·ne en informatique, aide familial·e, CESS - humanités générales, électricien·ne – installateur·rice – monteur·se et secrétaire médical·e.**

Force est donc de constater que les élèves (inscrit·e·s aux épreuves intégrées) s'inscrivent majoritairement dans les sections leur permettant d'obtenir le CESS, qui reste à plusieurs égards un Graal sur le marché du travail ou pour la poursuite d'études supérieures.

Les métiers d'accueillant·e d'enfants, d'installateur·rice électricien·ne résidentiel·le et d'aide-soignant·e sont repris dans la liste des métiers prioritaires de l'IBEFE de 2021. Les métiers d'aide-soignant·e et d'électricien·ne de maintenance sont également présents dans la liste des fonctions critiques d'Actiris pour raison quantitative.

Les sections dans lesquelles se sont inscrit·e·s majoritairement les élèves (hors complément CESS), en 2021 – 2022, correspondent donc à des métiers pour lesquels une tension existe sur le marché de l'emploi.

6.2.7. Enseignement secondaire qualifiant de plein exercice

Figure 23 : TOP 5 des inscrit-e-s dans l'enseignement secondaire qualifiant de plein exercice de 2017-2018 à 2021-2022



Calculs IBEFE Bruxelles

Le classement des options au sein de l'enseignement de plein exercice est **constant** de 2017 à 2021, à l'exception des années scolaires 2019-2020 et 2021-2022, où la puériculture et le·la technicien·ne de bureau y ont remplacé l'option soins infirmiers. En moyenne, 1 281 élèves ont fréquenté l'option de **technicien·ne en comptabilité**. L'option **soins infirmiers** a enregistré la moitié de ces effectifs, soit un total de 541 élèves en 2019-2020.

Les options de techniques sociales et auxiliaire administratif·ve et d'accueil se trouvent dans le classement chaque année. Il est important de noter que les élèves inscrit·e·s dans l'option de techniques sociales n'obtiennent pas de certificat de qualification à l'issue de leur formation.

Concernant les options d'auxiliaire administratif·ve et d'accueil et de technicien·ne de bureau, le taux de sortie vers l'emploi des élèves inscrit·e·s dans les options liées aux métiers du secrétariat est plus faible que la moyenne²⁹.

En 2021, les métiers d'agent·e d'administration des finances, comptable, animateur·rice socio-culturel·le sont inclus dans la liste des fonctions critiques d'Actiris. Seuls les métiers de comptable et d'animateur·rice sont présents dans la liste des métiers prioritaires de l'IBEFE de 2021.

(29) view.brussels, Jeunes quittant l'école, « Insertion socioprofessionnelle des jeunes après leurs études », Mai 2022, p.23.

6.2.8. Enseignement secondaire qualifiant en alternance

Figure 24 : TOP 5 des inscrit-e-s dans l'enseignement secondaire qualifiant en alternance de 2017-2018 à 2021-2022



Calculs IBEFE Bruxelles

Dans le classement des options de l'alternance, une prédominance de **métiers liés au secteur du commerce** peut être constatée. Les deux premières places du classement sont occupées par les options d'auxiliaire en magasin et de vendeur·euse durant les cinq années analysées.

Les options de **gestionnaire de très petites entreprises, de commis·e de cuisine et de coiffeur·euse** sont systématiquement présentes dans les classements des quatre premières années.

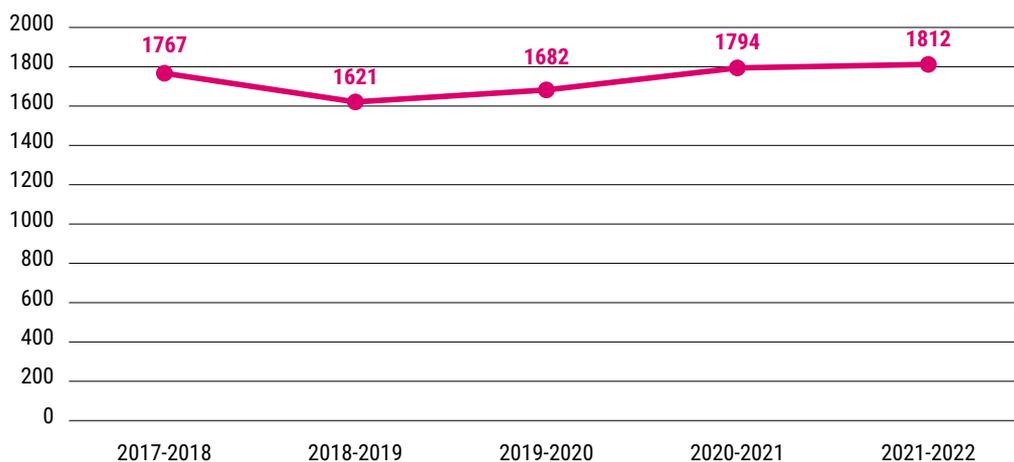
Cependant, au cours de l'année 2021-2022, il est intéressant de noter qu'une nouvelle option fait son apparition dans le classement, élargissant ainsi sa diversité. En effet, l'option **d'auxiliaire administratif·ve et d'accueil** occupe la cinquième place.

En 2021, les métiers de vendeur·euse et de coiffeur·euse étaient repris dans la liste des métiers prioritaires de l'IBEFE. Seul le métier de coiffeur·euse est présent dans la liste des fonctions critiques d'Actiris.

6.3. ANALYSES DES EFFECTIFS PAR FAMILLE MÉTIERS

6.3.1. Administration – Secrétariat – Support

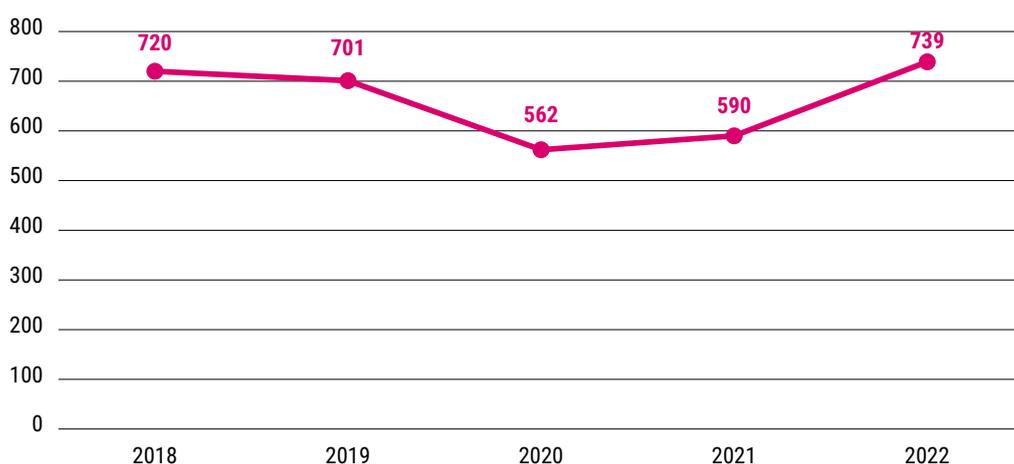
Figure 25 : Administration – Secrétariat – Support – Formation initiale



Calculs IBEFE Bruxelles

Il y a une grande **stabilité** des effectifs en formation initiale, avoisinant en moyenne **1735 élèves sur 5 ans**.

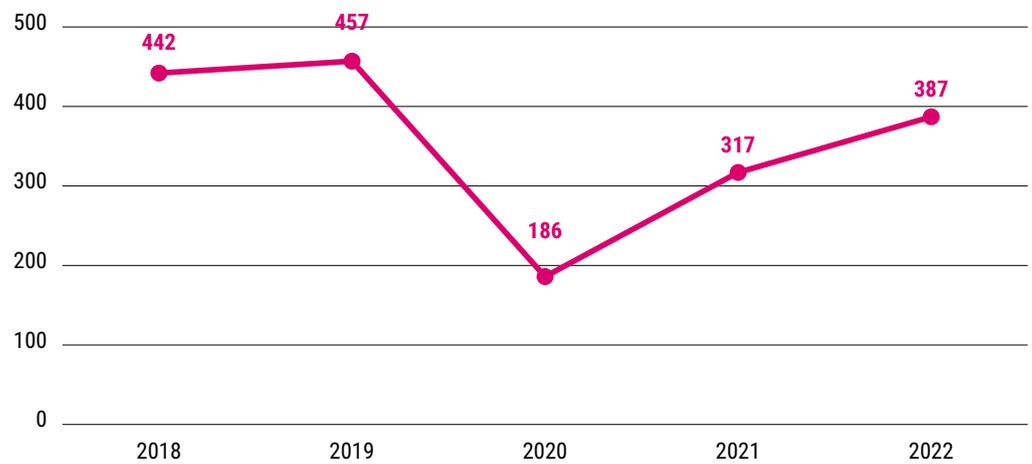
Figure 26 : Administration – Secrétariat – Support – Formation pour adulte



Calculs IBEFE Bruxelles

La fréquentation des formations pour adultes concernant les métiers administratifs, le secrétariat et le support administratif aux entreprises est **très stable** en dehors de la période covid. Cette baisse a cependant rapidement été résorbée par les opérateurs qui se sont rapidement adaptés. Ces formations comptent une moyenne de **662 sortant-e-s sur 5 ans**.

Figure 27 : Administration – Secrétariat – Support – Validation des compétences

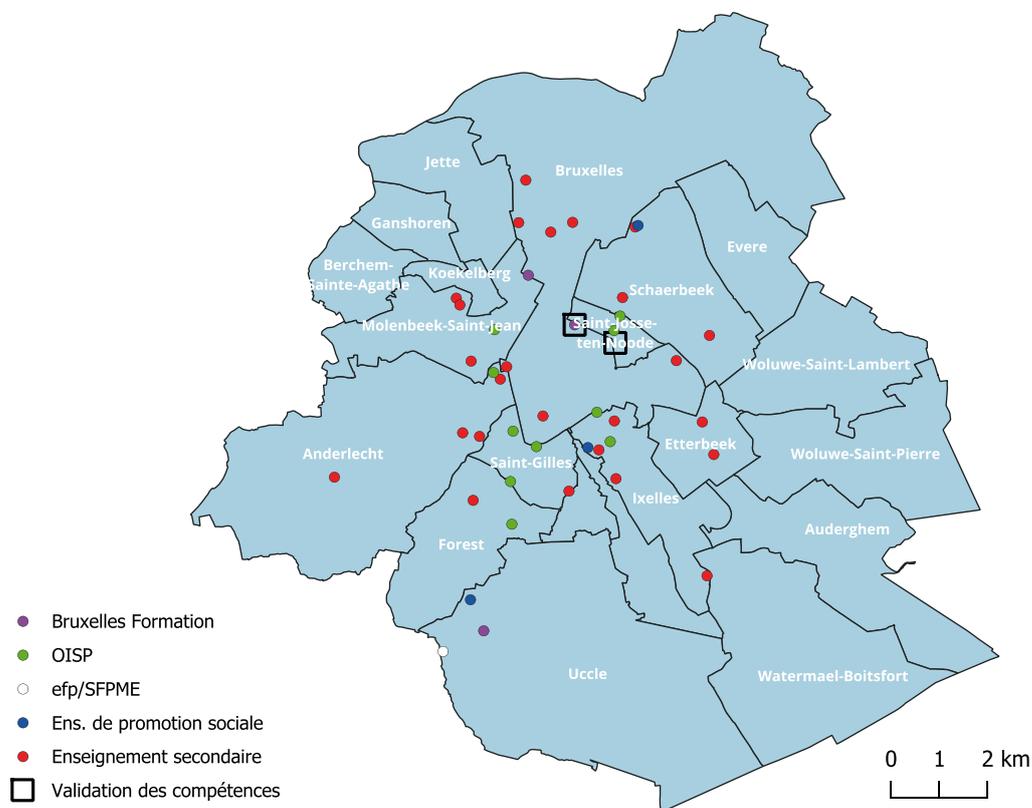


Calculs IBEFE Bruxelles

L'évolution des chiffres de la Validation des compétences montre une baisse en 2020 liée au covid et à la fermeture des centres. Cependant, la reprise est forte.

Il est intéressant de constater que, de manière générale, ce sont des **formations très fréquentées**. Lorsque des tensions existent sur le marché de l'emploi, notamment pour des métiers tels qu'assistant·e en gestion des ressources humaines, employé·e de services juridiques, assistant·e de direction ou encore assistant·e technique et administratif, ce sont principalement pour des raisons d'inadéquation entre les compétences des candidat·e·s et les exigences demandées.

Figure 28 : Cartographie Administration – Secrétariat – Support

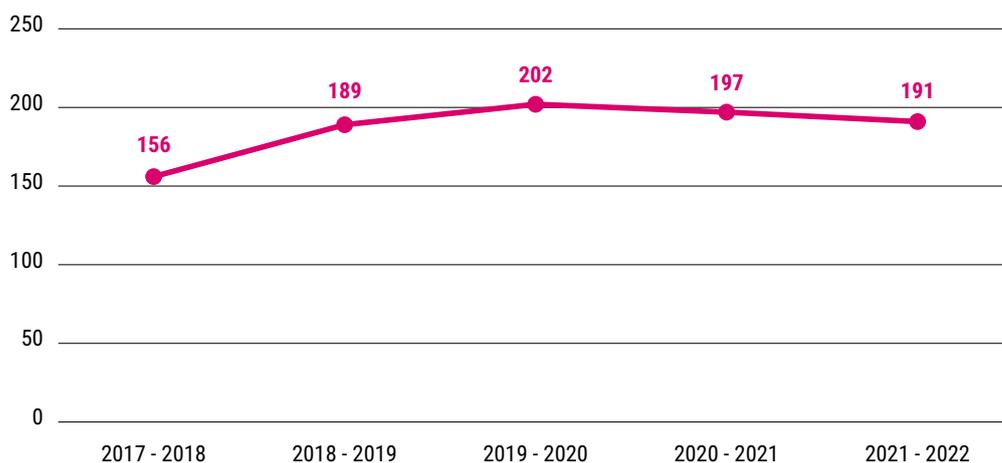


L'offre est bien organisée et dispensée auprès de tous les opérateurs. Géographiquement, elle se concentre principalement dans le centre de Bruxelles. Aucune offre ne se donne dans la bordure sud-est de Bruxelles.

Il n'existe pas de Centre de Technologies Avancées, de Pôle Formation-Emploi, ni de Centre de Référence Professionnelle pour ces métiers.

6.3.2. Agriculture - pêche - espaces naturels - espaces verts - soins aux animaux

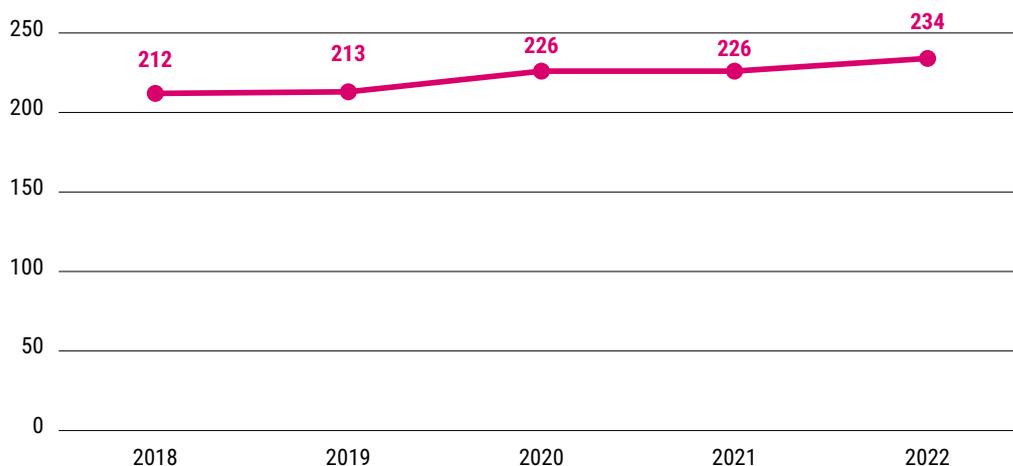
Figure 29 : Agriculture - pêche - espaces naturels - espaces verts - soins aux animaux – Formation initiale



Calculs IBEFE Bruxelles

Les chiffres des jeunes inscrits dans l'enseignement et à l'efp en apprentissage ont tendance à **augmenter sur les cinq années étudiées** pour le secteur de l'agronomie. Ils passent en effet de 156 en 2017 – 2018 à 191 en 2021 – 2022.

Figure 30 : Agriculture - pêche - espaces naturels - espaces verts - soins aux animaux – Formation pour adulte



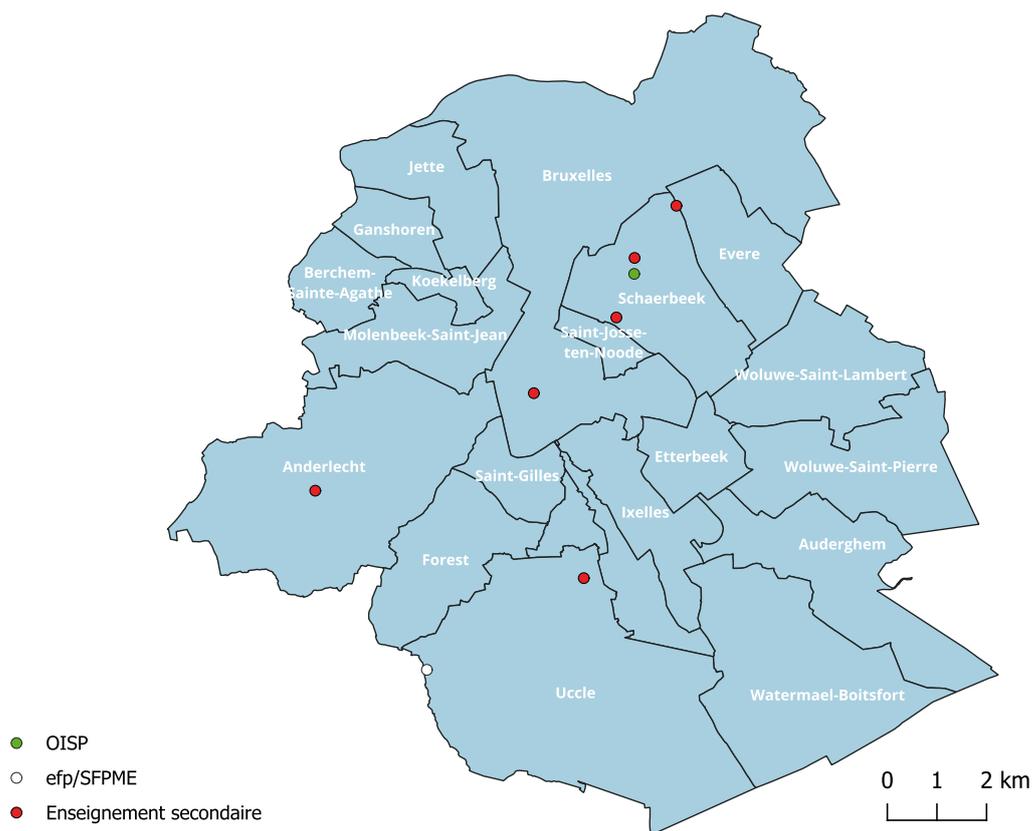
Calculs IBEFE Bruxelles

En ce qui concerne la formation pour adulte, les chiffres sont en **augmentation** également. Cette augmentation est notable au niveau des effectifs inscrits dans les formations **chef d'entreprise** de l'efp (149 en 2017 – 2018 à 213 en 2021 – 2022). L'efp propose en effet un large éventail de formations touchant aux métiers de l'agriculture, des espaces verts et des soins aux animaux et les inscriptions dans celles-ci sont généralement stables ou en hausse. De plus, une nouvelle formation de maraîcher urbain a vu le jour en 2021 – 2022.

Les métiers de jardinier-ère d'entretien et d'aménagement ainsi que le métier de maraîche-ère urbain-e étaient répertoriés dans la liste des métiers prioritaires en 2021 et 2022. Actiris établissait comme fonction critique le métier de maraîcher-ère en 2021.

Le Consortium de validation des compétences n'organise pas d'épreuve dans ce domaine à Bruxelles.

Figure 31 : Cartographie Agriculture - pêche - espaces naturels - espaces verts - soins aux animaux

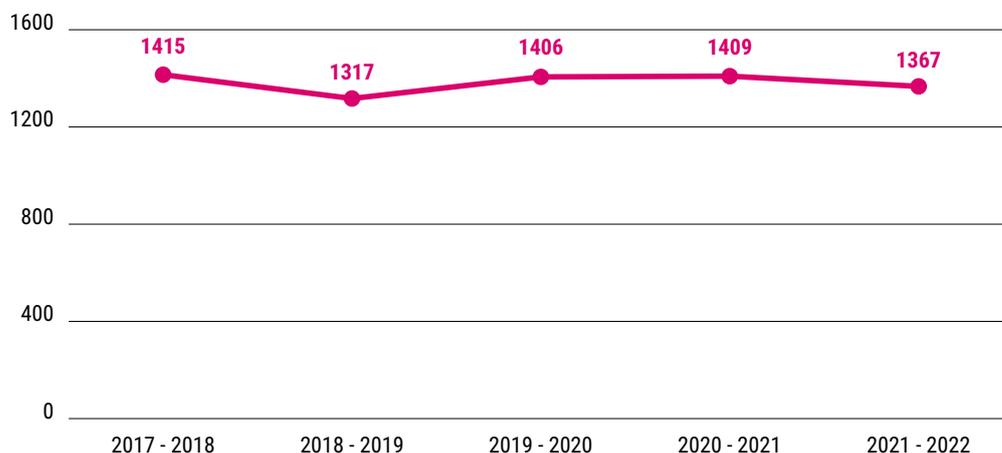


L'offre d'enseignement et de formation est dispensée uniquement par l'efp/SFPME, l'enseignement secondaire et les organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP). Elle se concentre dans le nord – est de Bruxelles, à Schaerbeek. Des formations et options sont également organisées à Anderlecht, Uccle et Bruxelles – Ville.

Il n'existe pas de Centre de Technologies Avancées, de Pôle Formation-Emploi, ni de Centre de Référence Professionnelle pour ces métiers.

6.3.3. Aide et soins à la personne³⁰

Figure 32 : Aide et soins à la personne – Formation initiale



Calculs IBEFE Bruxelles

Le nombre de jeunes inscrit-e-s dans les options du secteur reste relativement **stable** sur la période étudiée, mais connaît dans l'absolu une baisse d'un peu plus de 3 % (de 1415 à 1367) entre l'année scolaire 2017-2018 et 2021-2022. À noter que n'est concerné ici que l'enseignement qualifiant, l'efp/SFPME ne proposant pas d'offre en apprentissage en lien avec le secteur.

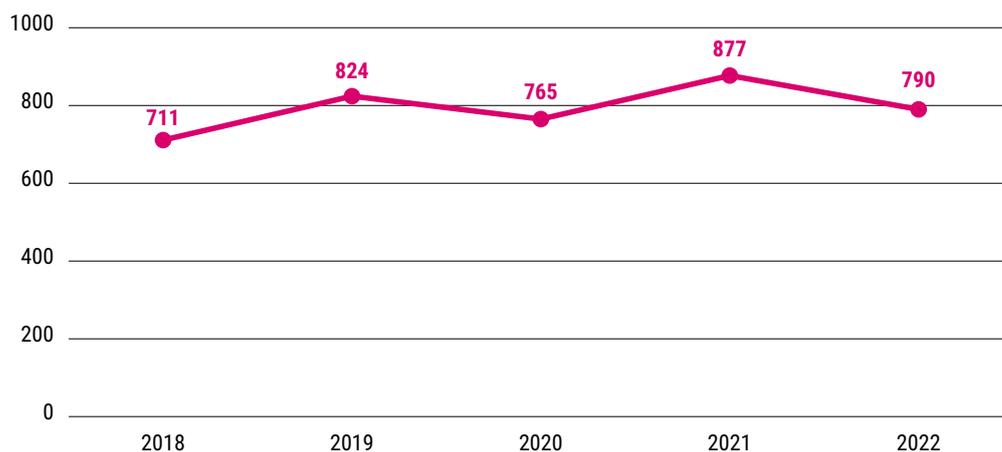


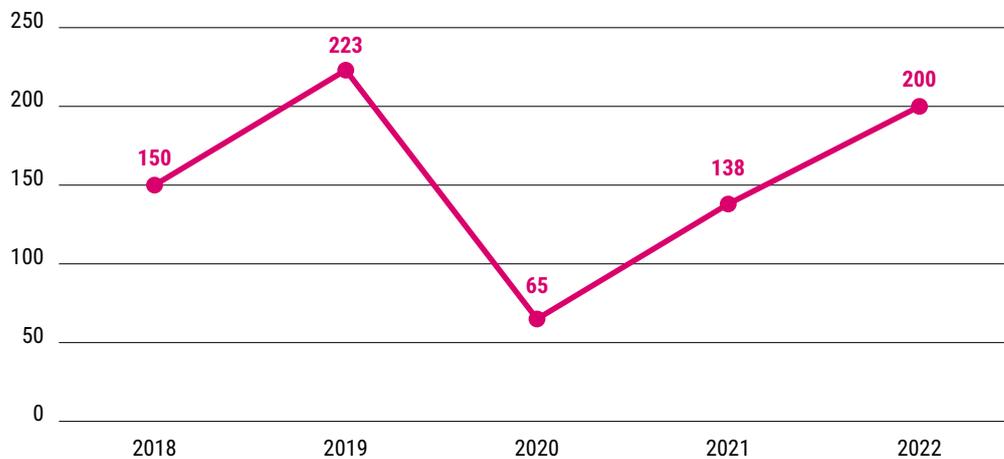
Figure 33 : Aide et soins à la personne – Formation pour adulte

Calculs IBEFE Bruxelles

(30) Ce secteur comprend notamment les métiers des soins infirmiers, de l'assistance médico-techniques, de l'aide à domicile et des services funéraires.

Concernant la formation pour adulte, elle connaît une **évolution positive** (de 711 à 790, soit + 11 %), mais en dent de scie sur la période concernée. En effet, on peut observer

une baisse de -59 des effectifs en 2020 (covid), suivie d'une remontée de +112 des



effectifs.

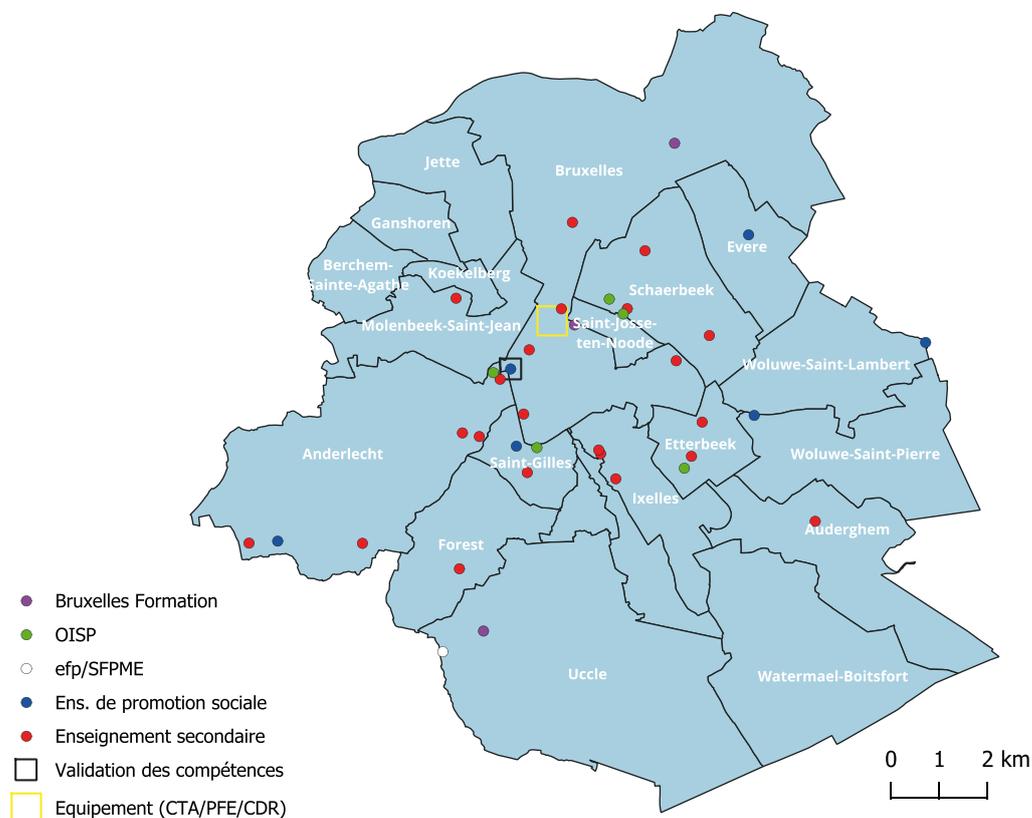
Figure 34 : Aide et soins à la personne – Validation des compétences

Calculs IBEFE Bruxelles

En Validation des compétences, le nombre d'épreuves organisées pour le métier d'**aide-ménager-ère** a augmenté d'un tiers sur la période étudiée. De plus, ce métier est dans le top 3 des métiers pour lesquels le plus d'épreuves ont été organisées sur l'ensemble de la période.

Les métiers de l'aide et des soins sont des métiers qui connaissent de **nombreuses tensions au niveau de l'emploi**, alors que les effectifs baissent en formation initiale ou augmentent légèrement en formation pour adulte. En effet, l'IBEFE de Bruxelles a pointé 9 métiers prioritaires en 2023 et plusieurs métiers des soins et de l'aide sont repris sur la liste des fonctions critiques publiée annuellement par view.brussels. Les problèmes de pénurie sont et restent bien présents pour ces métiers.

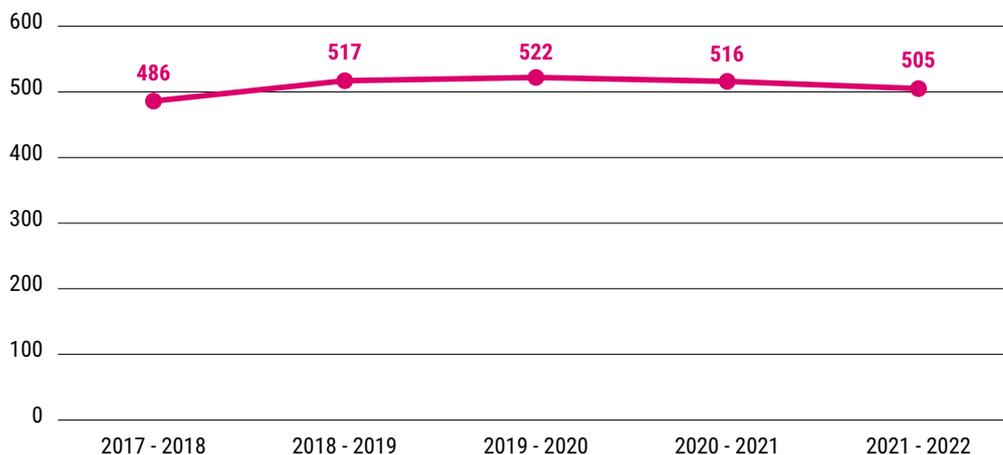
Figure 35 : Cartographie Aide et soins à la personne



Concernant la couverture géographique, il apparaît que **l'offre est répartie harmonieusement** sur le territoire bruxellois, particulièrement pour les acteurs de l'enseignement. L'offre des organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP) se situe quant à elle principalement dans le pentagone ou à proximité. Il semble pertinent également de préciser que l'offre de formation pour adulte dans le domaine des soins sera principalement donnée via les acteurs de l'enseignement. Concernant les équipements de pointe, il existe un Centre de Technologies Avancées mini-hôpital ; mais pas de Pôle Formation-Emploi ou de Centre de Référence Professionnelle.

6.3.4. Artisanat

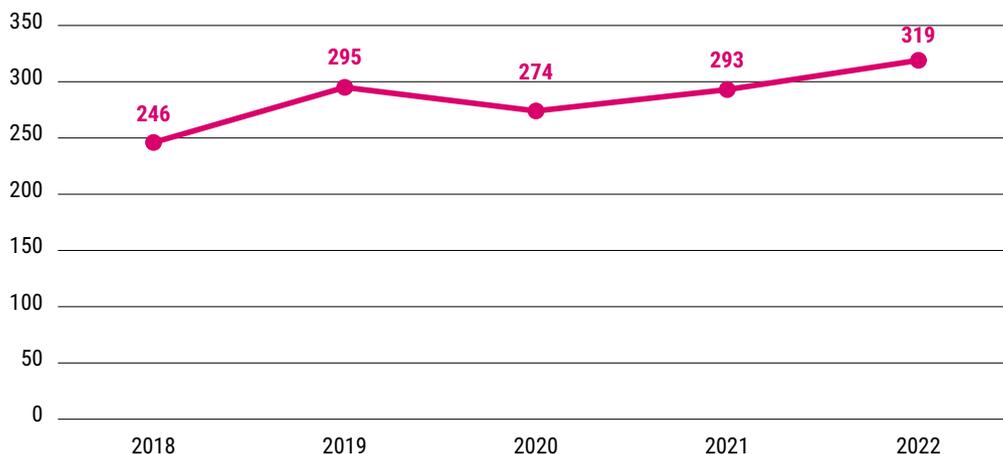
Figure 36 : Artisanat – Formation initiale



Calculs IBEFE Bruxelles

Les effectifs en formation initiale sont **stables** sur les 5 années de référence.

Figure 37 : Artisanat – Formation pour adulte

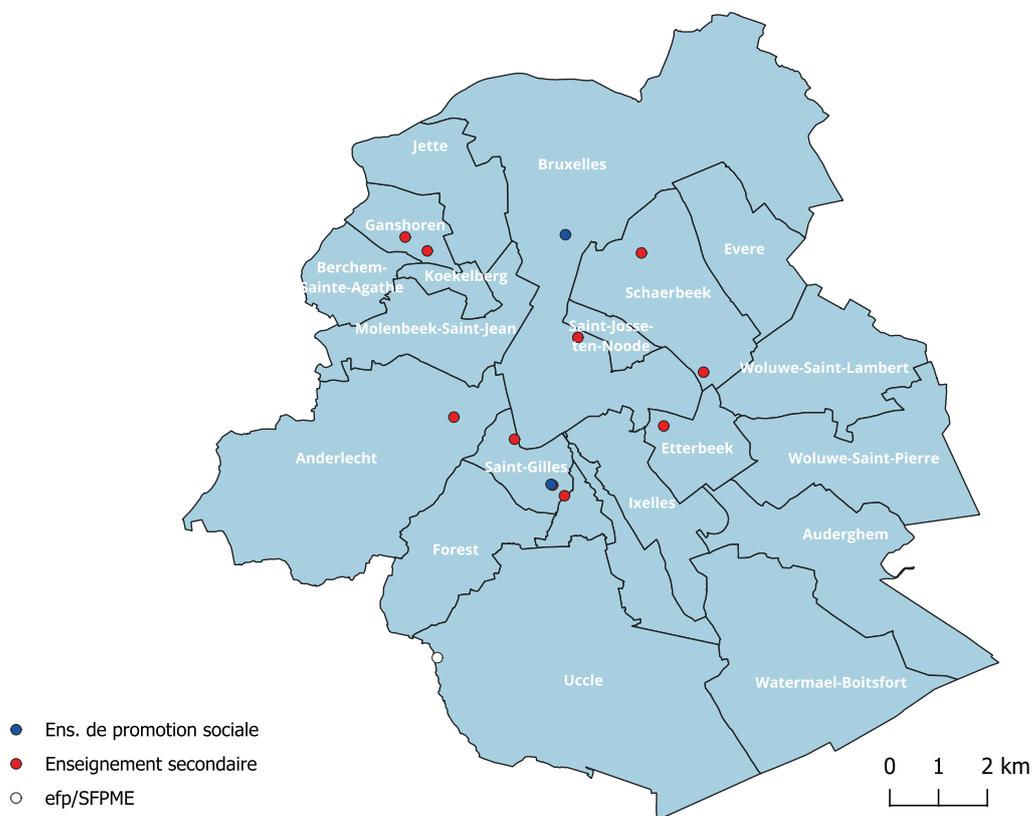


Calculs IBEFE Bruxelles

Les effectifs en formation pour adulte sont en **augmentation** sur les 5 années de référence. Ce sont cependant des métiers qui n'offrent pas de perspectives d'emploi importantes.

Il n'y a pas d'offre en Validation des compétences. Aucun des métiers de l'artisanat ne montre de tension sur le marché de l'emploi.

Figure 38 : Cartographie Artisanat

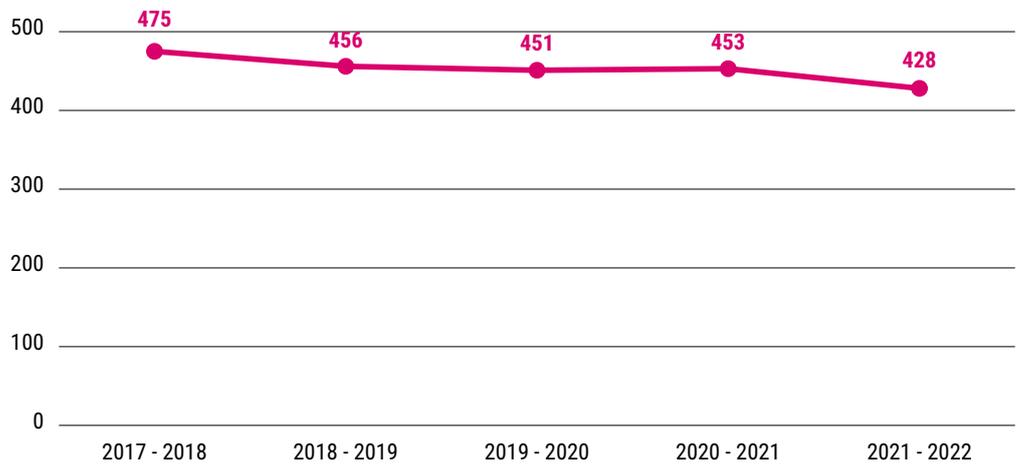


L'offre d'enseignement et de formation est dispensée uniquement par l'efp/SFPME, l'enseignement secondaire et l'enseignement de promotion sociale. Elle se concentre dans le centre – nord de Bruxelles. Des formations et options sont également organisées à Saint-Gilles, Uccle et Etterbeek.

Il n'existe pas de Centre de Technologies Avancées, de Pôle Formation-Emploi, ni de Centre de Référence Professionnelle pour ces métiers.

6.3.5. Coiffure - bien-être - esthétique

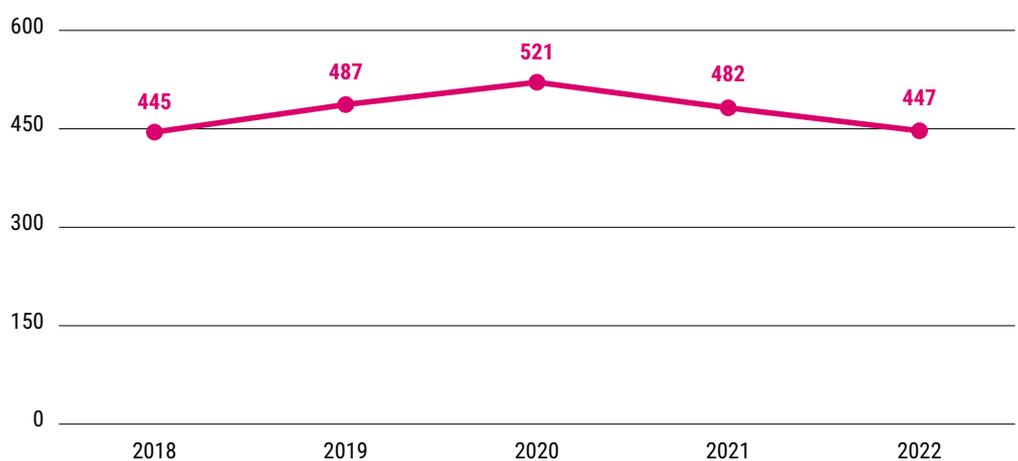
Figure 39 : Coiffure – Bien-être – Esthétique – Formation initiale



Calculs IBEFE Bruxelles

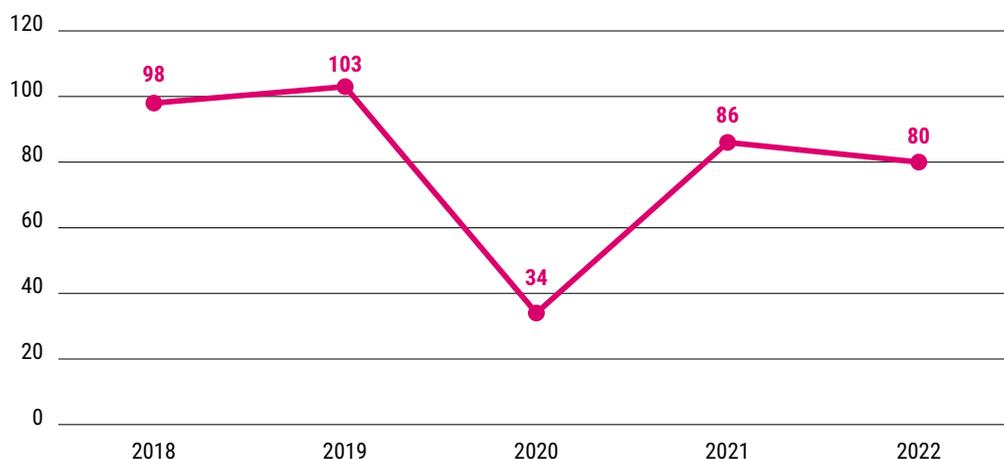
Le nombre de jeunes inscrit-e-s dans les options et formations du secteur connaît une **baisse** de près de 10 % sur la période étudiée, en passant de 475 à 428.

Figure 40 : Coiffure – Bien-être – Esthétique – Formation pour adulte



Calculs IBEFE Bruxelles

Concernant la formation pour adulte, bien que les chiffres soient **stables** sur la période étudiée (de 445 à 447), les effectifs connaissent une augmentation de +76 de 2018 à 2020, pour connaître ensuite une baisse presque équivalente de -74 de 2020 à 2022. A noter que la formation pour adulte et la formation initiale forment des tailles d'effectifs très similaires, ce qui est peu souvent le cas.

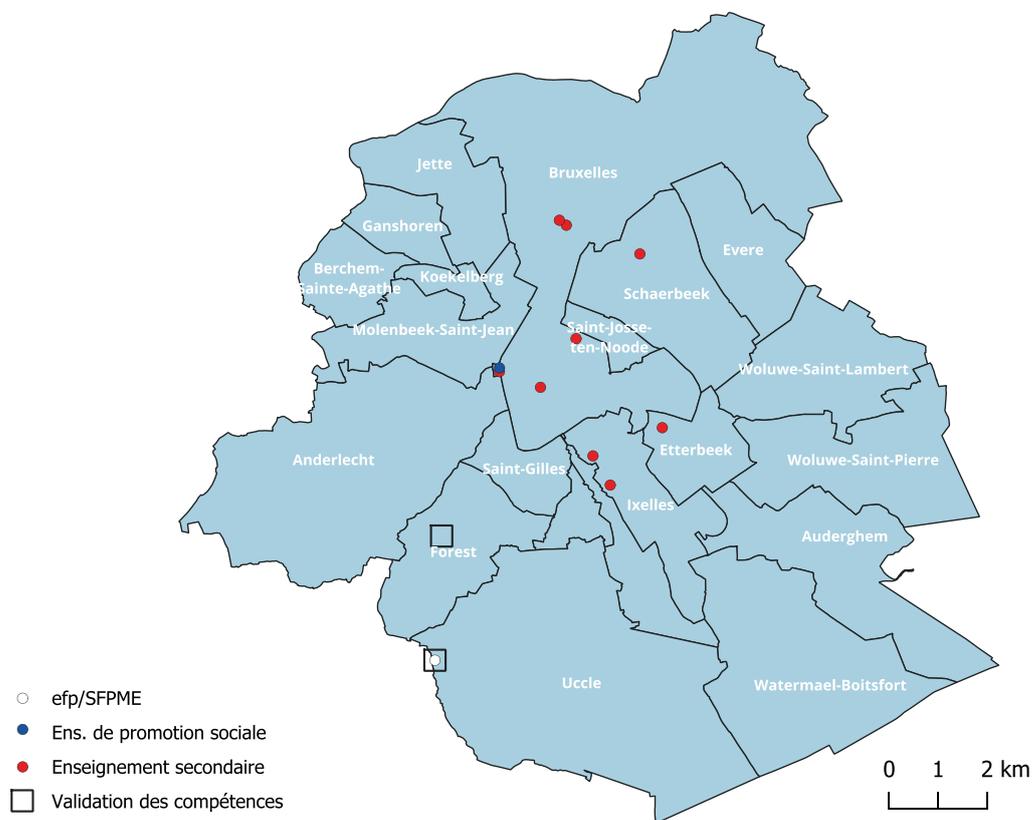
Figure 41 : Coiffure – Bien-être – Esthétique – Validation des compétences

Calculs IBEFE Bruxelles

Pour la Validation des compétences, des épreuves sont organisées pour les métiers de coiffeur·euse, coiffeur·euse autonome et esthéticien·ne. Après une baisse de -69 épreuves organisées en 2020 par rapport à l'année 2019, les chiffres remontent, sans pour autant retrouver le niveau pré-covid. Dans l'absolu, une **baisse** de près d'un cinquième est observée sur la période étudiée.

D'un point de vue des tensions sur le marché de l'emploi, seul le métier de coiffeur·euse se retrouve tant dans la liste des métiers prioritaires de l'IBEFE que sur la liste des fonctions critiques, pour des raisons qualitatives et de conditions de travail.

Figure 42 : Cartographie Coiffure – Bien-être – Esthétique

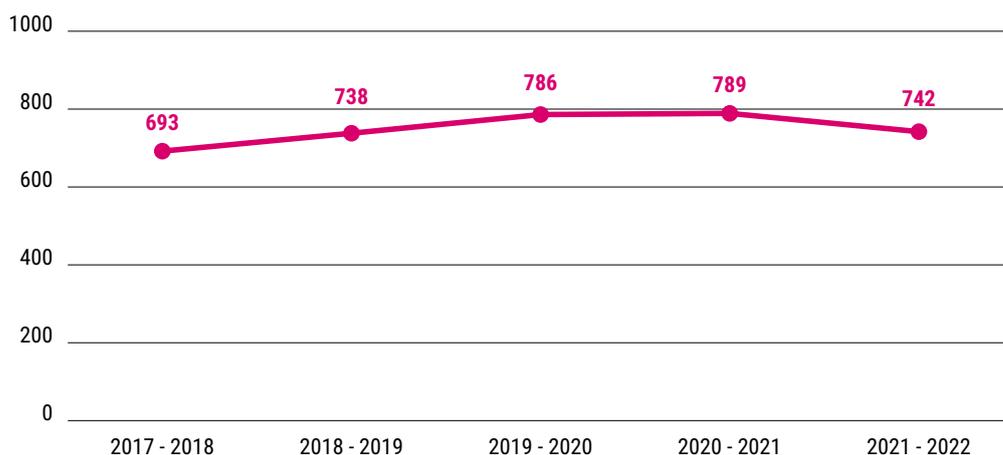


Au sujet de la couverture géographique, parmi les opérateurs de formation professionnelle, seul l'efp/SFPME organise des formations pour ce secteur. L'offre est principalement couverte par des opérateurs d'enseignement, et particulièrement des opérateurs d'enseignement en formation initiale. Il n'y pas de Centre de Technologies Avancées, de Pôle Formation-Emploi ou de Centre de Référence Professionnelle pour ces métiers.

6.3.6. Commerce³¹

Que cela soit tant au niveau de la formation initiale que de celle pour adultes, les chiffres des effectifs ont tendance à augmenter sur les cinq années étudiées.

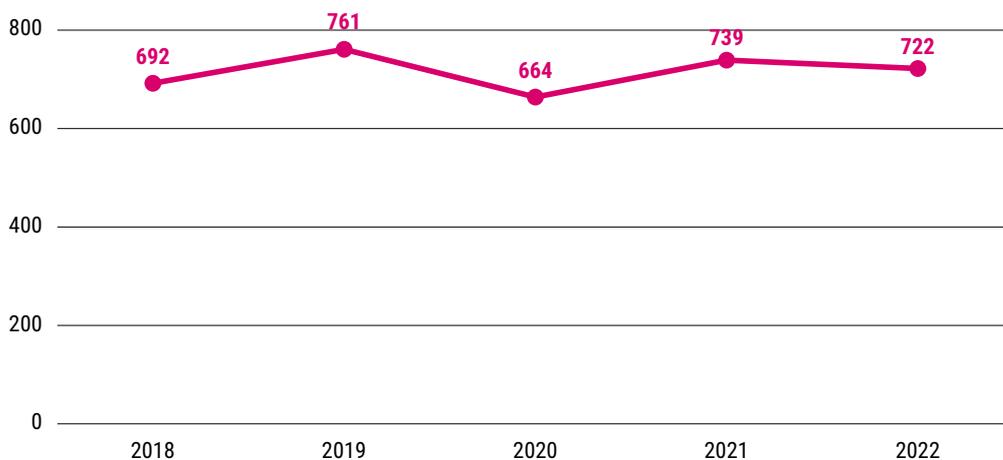
Figure 43 : Commerce – Formation initiale



Calculs IBEFE Bruxelles

En effet, globalement, le nombre d'inscrit-e-s au sein de la formation initiale n'a cessé d'augmenter durant cette période, à l'exception de l'année 2021-2022 où le nombre d'effectifs a diminué. La formation initiale enregistre son effectif le plus élevé lors de l'année scolaire 2020-2021, avec 789 élèves inscrit-e-s. Cette année a été suivie par une diminution des inscriptions en 2021-2022 avec 742 effectifs.

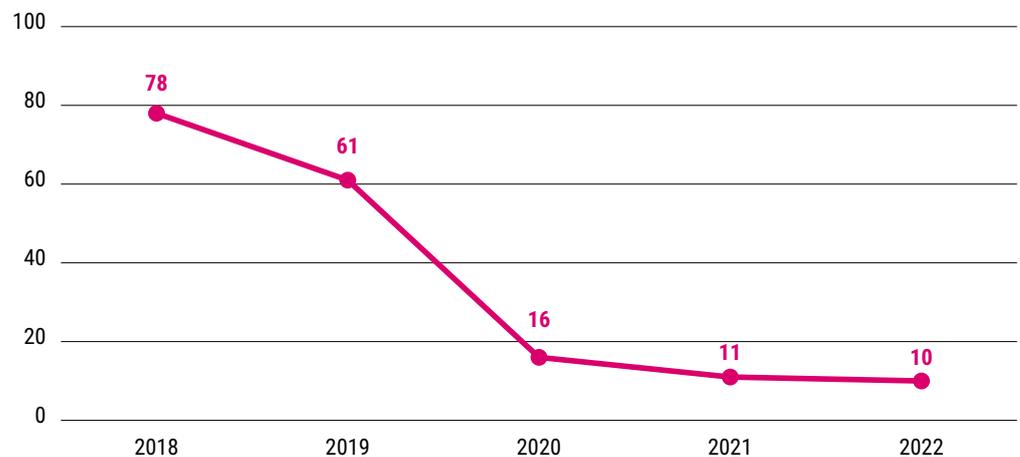
Figure 44 : Commerce – Formation pour adulte



Calculs IBEFE Bruxelles

Concernant la formation pour adulte, une **diminution** des effectifs en 2020 est constatée. Elle intervient durant la pandémie covid. Cependant, les chiffres démontrent une reprise progressive jusqu'en 2022. Le nombre d'effectifs augmente passant de 664 à 722.

(31) Précision méthodologique : en concertation avec le secteur, le métier de boucher-ère est intégré dans l'analyse du secteur du commerce.

Figure 45 : Commerce – Validation des compétences

Calculs IBEFE Bruxelles

Depuis 2018, le nombre de personnes inscrites aux épreuves de validation des compétences a **fortement diminué**. Il passe de 78 en 2018 à 10 en 2022.

Tous les opérateurs proposent une offre de formation pour les métiers du commerce. Il convient dès lors de noter au regard des effectifs un attrait pour les formations et options qui sont proposées dans ce secteur.

Plus précisément, une croissance constante des inscriptions dans l'enseignement secondaire qualifiant a été observée, à l'exception de l'année 2021-2022.

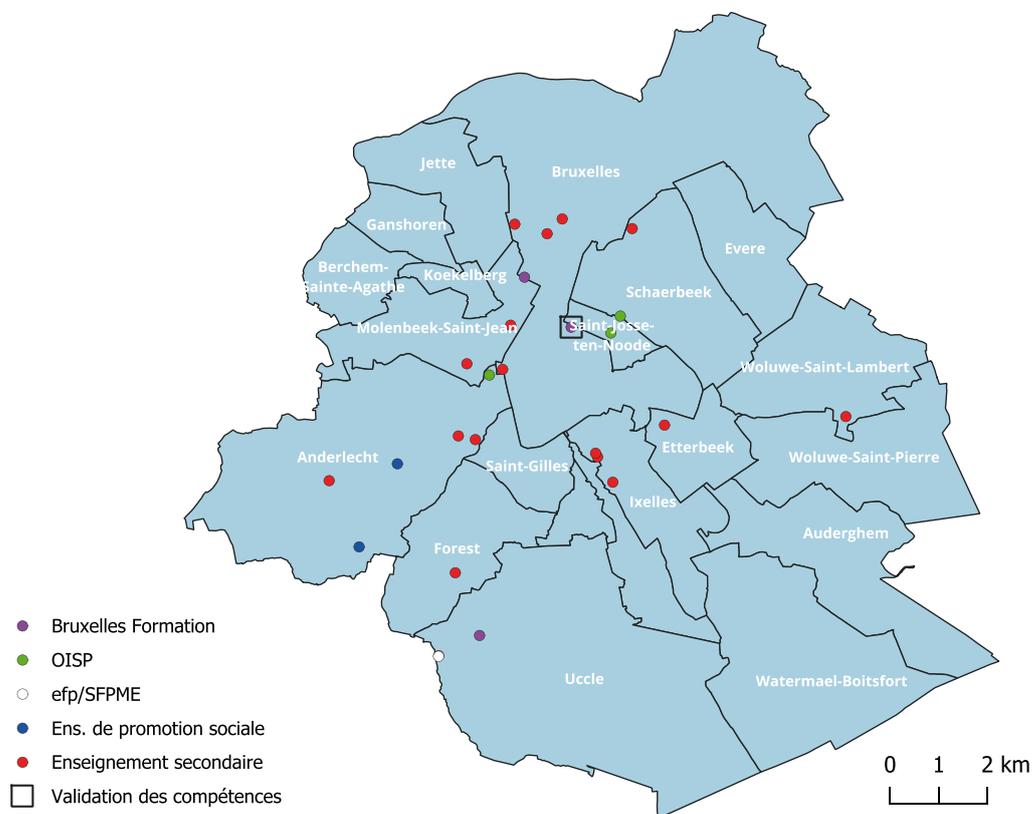
Un nombre très limité d'inscriptions aux épreuves intégrées est, quant à lui, enregistré dans l'enseignement de promotion sociale par rapport aux autres opérateurs. Ce nombre varie d'une année à l'autre. Il atteint son maximum en 2020-2021 avec 38 inscriptions aux épreuves intégrées et son minimum en 2019-2020 (pendant la période covid) avec seulement 3 inscriptions.

Le métier de **délégué-e technico-commercial-e** est identifié par Actiris comme une **fonction critique structurelle**. Seul l'enseignement qualifiant et l'efp en chef d'entreprise ont comptabilisé des effectifs pour la période donnée.

Le nombre d'inscrit-e-s à la formation d'agent-e commercial-e au sein de l'efp progresse légèrement depuis 2019-2020, passant de 52 en 2019-2020 à 56 en 2021-2022. Le nombre d'élèves en option technicien-e commercial-e a augmenté jusqu'à 323 en 2020-2021, puis a chuté à 297 en 2021-2022.

Le métier de **gérant-e de magasin** de commerce a été identifié en 2021 par Actiris comme une fonction critique. Une offre de formation de gestionnaire d'un point de vente était proposée par l'efp en Chef d'entreprise. Le nombre d'inscrit-e-s, relativement **faible**, passait de 8 en 2017-2018 à 11 en 2021-2022. Ce métier est repris dans la liste des métiers prioritaires. A ce jour, cette formation a dû être arrêtée par manque d'attractivité.

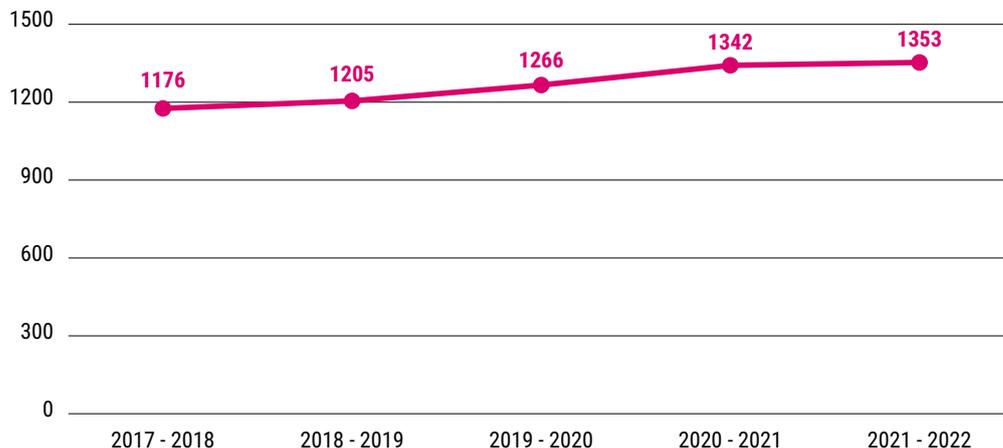
Figure 46 : Cartographie – Commerce



Pour la couverture géographique, l'offre initiale est assez bien répartie sur le territoire excepté pour le sud-est bruxellois. L'offre pour adultes se concentre, quant à elle, majoritairement dans la partie nord-ouest et sud-ouest de la Région de Bruxelles-Capitale. Concernant les équipements de pointe, il n'existe ni de Centre de Technologies Avancées, de Pôle Formation Emploi ou de Centre de Référence pour ce secteur.

6.3.7. Comptabilité - fiscalité

Figure 47 : Comptabilité et fiscalité – Formation initiale

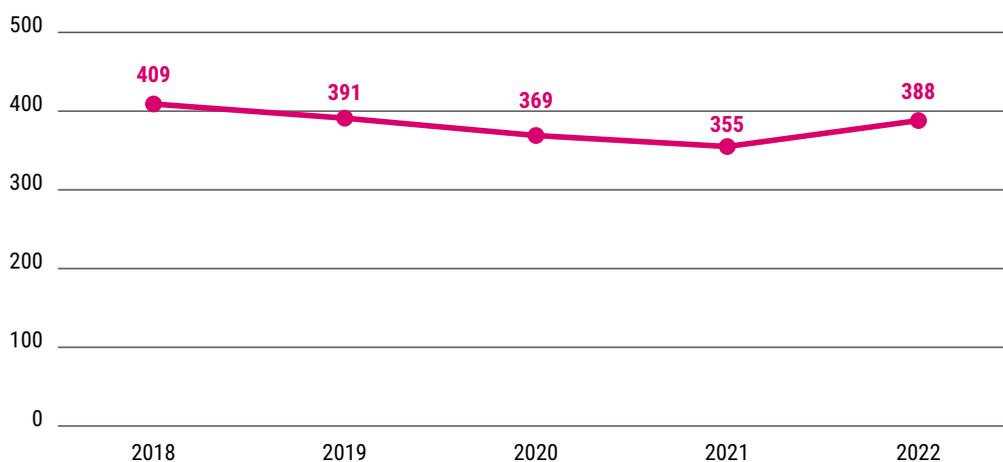


Calculs IBEFE Bruxelles

Les options de comptabilité en formation initiale connaissent **une hausse constante des effectifs** sur la période de référence, avec une augmentation de 15 %.

En termes de chiffres absolus, la moyenne des effectifs sur 5 ans en **formation initiale** est beaucoup plus importante que celle en formation pour adulte ; avec une moyenne de 1200 élèves en formation initiale pour une moyenne de 380 inscrit·e·s en formation pour adulte.

Figure 48 : Comptabilité et fiscalité – Formation pour adulte

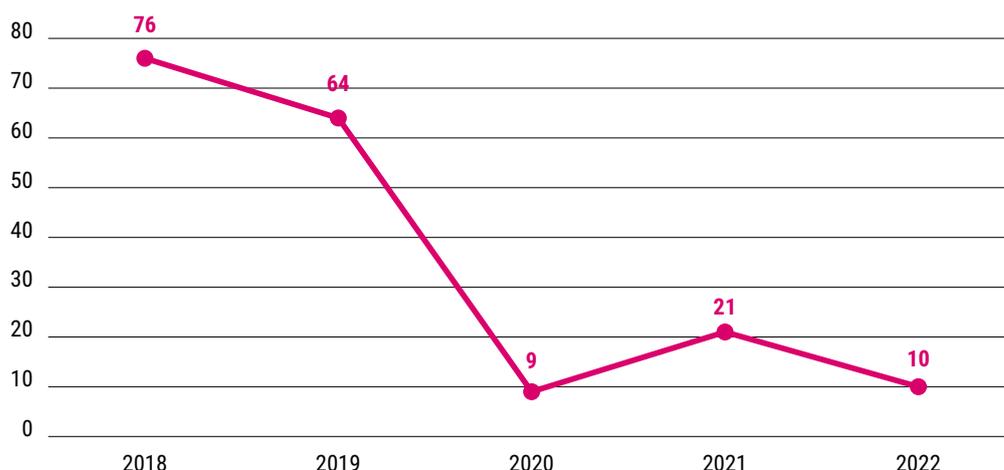


Calculs IBEFE Bruxelles

La formation pour adulte en comptabilité et fiscalité est relativement **stable** bien qu'elle ait connu une légère diminution – de 5 % – sur la période de référence.

L'opérateur attirant le plus d'effectifs est l'efp. D'une part, les formations concernées mènent majoritairement à des professions libérales, qui sont le cœur de métier de l'efp. De plus, depuis 2022, l'efp propose une formation unique de candidat-e expert-e-comptable – conseiller-ère fiscal-e certifié-e, en deux niveaux. La formation vers ces métiers existait déjà avant 2022, mais en tant que formations distinctes.

Figure 49 : Comptabilité et fiscalité – Validation des compétences



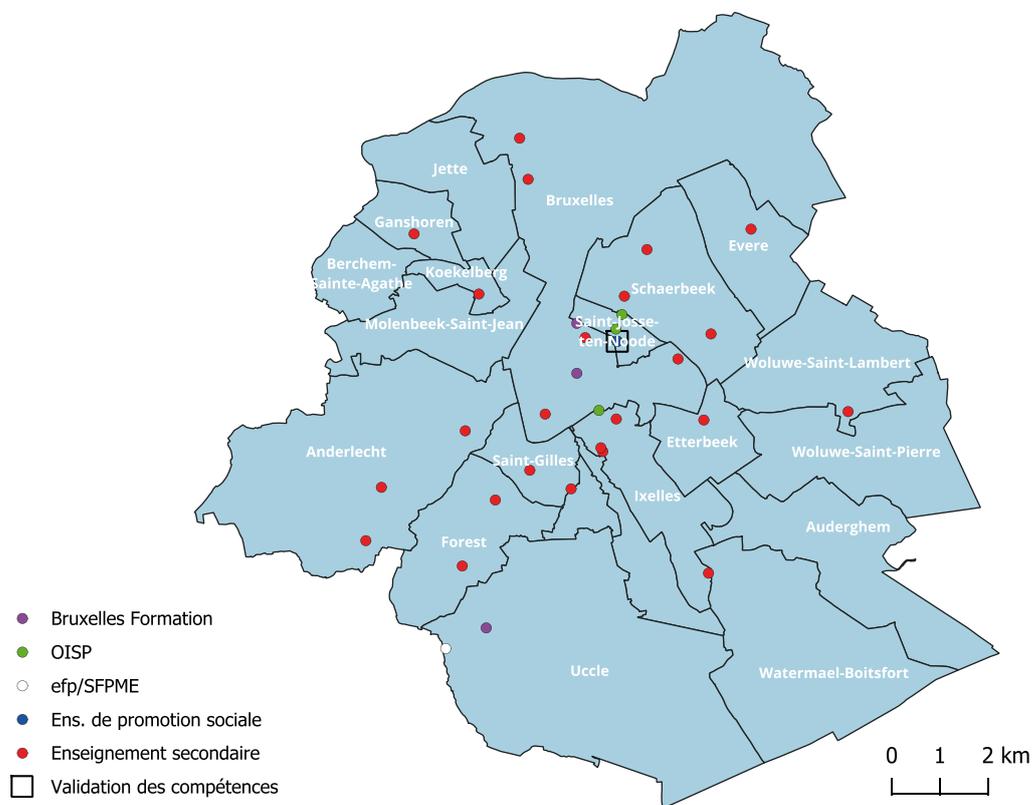
Calculs IBEFE Bruxelles

Enfin, pour ce qui est de la Validation des compétences, une **forte baisse** dans l'organisation des épreuves pour le **métier d'aide-comptable** est observée entre 2018 et 2020, passant de 76 épreuves organisées à Bruxelles à 9 épreuves. Les chiffres de 2020 ont été fortement impactés par le covid – avec la fermeture des Centres de validation des compétences. De manière générale, le nombre d'épreuves a re-augmenté progressivement à la fin des mesures covid sans directement revenir aux chiffres de 2018, et ce pour diverses raisons dont la reprise progressive des activités de validation des compétences.

Il reste essentiel de maintenir ces formations puisque les métiers de comptable et d'expert-e-comptable sont des fonctions critiques récurrentes. De plus, le métier de comptable est également un métier porteur d'insertion³².

(32) Il s'agit des métiers qui semblent favoriser les chances de trouver un emploi, parce que le nombre de candidat-e-s est relativement faible ou modéré et / ou parce que les sorties vers l'emploi sont relativement plus élevées.

Figure 50 : Cartographie Comptabilité et fiscalité

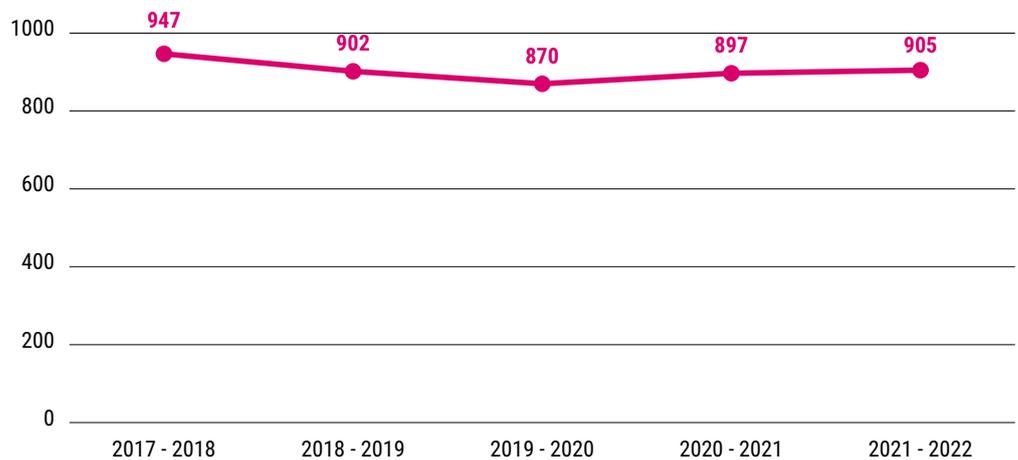


L'offre de l'enseignement secondaire est particulièrement présente sur le territoire bruxellois et ce, dans presque toutes les communes, hormis à Molenbeek-Saint-Jean, Watermael-Boitsfort, Auderghem, Woluwe-Saint-Pierre et Jette. L'offre de formation des organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP) est quant à elle restreinte au centre de Bruxelles.

Il n'existe pas de Centre de Technologies Avancées, de Pôle Formation-Emploi, ni de Centre de Référence Professionnelle pour ces métiers.

6.3.8. Construction

Figure 51 : Construction – Formation initiale

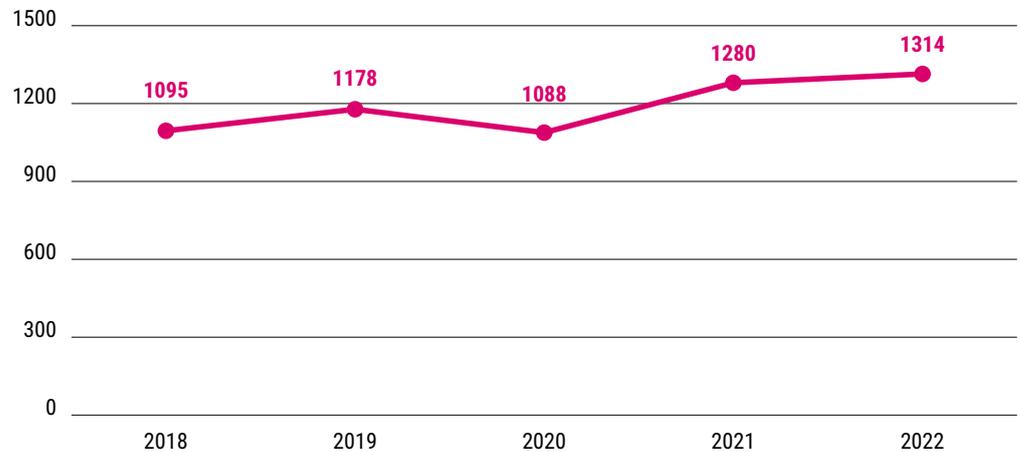


Calculs IBEFE Bruxelles

Le nombre de jeunes inscrit·e·s dans les options du secteur de la construction est en **diminution** progressive entre 2017 – 2018 et 2019 – 2020. En effet, les effectifs passent de 947 à 870 pour ensuite repartir à la hausse à partir de l'année 2020 – 2021. Compte tenu des objectifs en matière de construction durable et de transition énergétique prévus dans la stratégie bruxelloise « Révolution » à l'horizon 2050, le secteur de la construction a des besoins de main-d'œuvre importants pour les métiers liés à la rénovation du bâtiment. Il s'agit principalement des métiers liés aux travaux d'étanchéité et d'isolation, à la réalisation et la restauration de façade, au chauffage et au sanitaire et à l'électricité industrielle et résidentielle. Les listes des fonctions critiques d'Actiris témoignent elles aussi d'un manque criant de personnel dans ces métiers de la construction durable.

Les formations liées aux travaux d'étanchéité et d'isolation et aux travaux de réalisation et restauration de façade sont dispensées uniquement par l'enseignement qualifiant. Quant aux formations en chauffage et sanitaire et en électricité, elles sont dispensées à la fois dans l'enseignement qualifiant et à l'efp en apprentissage.

Les effectifs les plus faibles concernent les options liées aux **travaux d'étanchéité et d'isolation** (ex : couvreur·euse – étancheur·euse) et aux travaux de réalisation et restauration de façade (ex : ouvrier·ère en rénovation, restauration et conservation du bâtiment et maçon·ne). En effet, les effectifs inscrits dans les **formations en chauffage et sanitaire et en électricité** sont nettement supérieurs aux effectifs inscrits dans les formations liées aux travaux d'étanchéité et d'isolation et à la réalisation et restauration de façade. Par exemple, le nombre d'inscrit·e·s pour la formation de couvreur·euse – étancheur·euse ne dépasse pas 10 effectifs sur la période considérée et le nombre d'inscrit·e·s pour l'option en rénovation, restauration et conservation du bâtiment ne dépasse pas 5 élèves sur la période des cinq ans. En revanche, le nombre d'effectifs pour l'option d'installateur électricien oscille entre 592 et 482 élèves et le nombre d'effectifs pour les formations en chauffage et sanitaire varie entre 205 et 330 élèves.

Figure 52 : Construction – Formation pour adulte

Calculs IBEFE Bruxelles

Les effectifs en formation pour adulte en construction connaissent une baisse entre 2019 et 2020. En effet, ils passent de 1178 en 2019 à 1088 en 2020. Cette baisse est très marquée pour les stagiaires inscrits à Bruxelles Formation et dans les organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP). En effet, Bruxelles Formation présente des effectifs qui chutent presque de moitié durant cette période covid (420 en 2019 à 279 en 2020). Chez les organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP), cette baisse est plus douce, passant de 162 en 2019 à 124 en 2020.

En revanche, les effectifs dans la filière chef d'entreprise à l'efp ne semblent pas avoir été impactés par la crise covid. En effet, le nombre d'inscrits est en nette augmentation passant de 429 en 2018 à 630 en 2022.

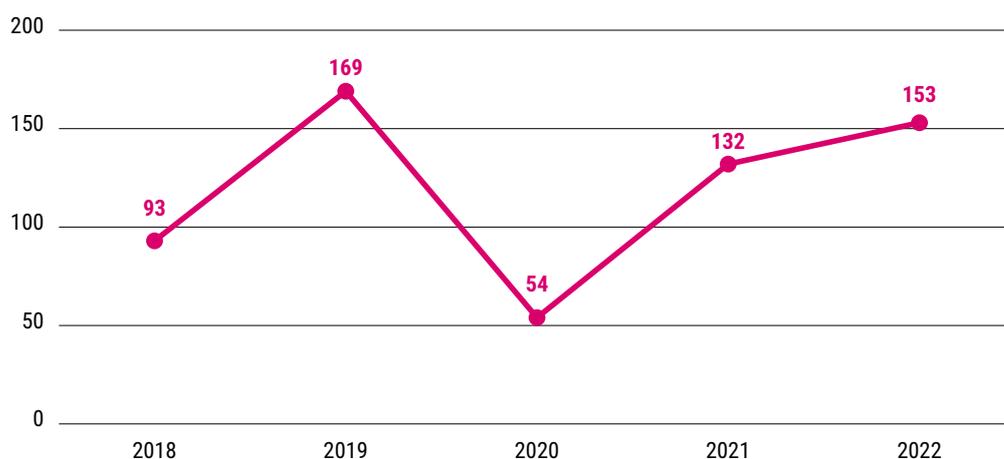
De manière générale, les chiffres de la formation pour adulte en construction **repartent à la hausse** à partir de 2021. Cette tendance se vérifie aussi bien pour Bruxelles Formation que pour les organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP). Les trois opérateurs qui proposent un large éventail de formation préparant aux métiers de la construction durable et de la transition énergétique sont : Bruxelles Formation, les organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP) et l'efp dans sa filière chef d'entreprise.

Tout comme dans la formation initiale, les effectifs les plus faibles concernent les formations liées aux **travaux d'étanchéité et d'isolation** (ex : couvreur-euse, applicateur-rice, applicateur-rice d'étanchéités, d'isolation) et à la réalisation et restauration de façade (ex : maçon-ne). En effet, les effectifs inscrits dans les formations en chauffage et sanitaire et en électricité sont supérieurs aux effectifs inscrits dans les formations liées aux travaux d'étanchéité et d'isolation et à la réalisation et restauration de façade.

Les formations en **chauffage et sanitaire** et en **électricité** sont toutes deux dispensées à la fois par Bruxelles Formation et l'efp dans sa filière chef d'entreprise. L'opérateur attirant le plus d'effectifs est l'efp. De plus, à l'efp, les effectifs inscrits aux formations en chauffage et sanitaire et en électricité sont en **hausse constante** passant de 114 en 2017 – 2018 à 161 en 2021 – 2022 pour la formation en chauffage et sanitaire et de 135 à 172 pour la formation en électricité. En revanche, les effectifs inscrits en chauffage et sanitaire auprès de Bruxelles Formation sont en baisse constante depuis 2020. Les effectifs inscrits aux formations en électricité présentent une chute importante en 2021 (73 en 2019 et 50 en 2020), mais repartent à la hausse à partir de 2021.

Pour les formations en travaux d'étanchéité et restauration de façade, celles-ci sont dispensées par Bruxelles Formation et le secteur ISP. Les effectifs inscrits aux formations de travaux d'étanchéité et d'isolation auprès de Bruxelles Formation se caractérisent par une **baisse constante** sur la période considérée passant de 21 en 2018 à 7 en 2022. En revanche, l'évolution des effectifs inscrits aux formations liées à la restauration et réalisation de façade auprès de Bruxelles Formation se caractérise par **une hausse progressive** passant de 4 en 2018 à 11 en 2022.

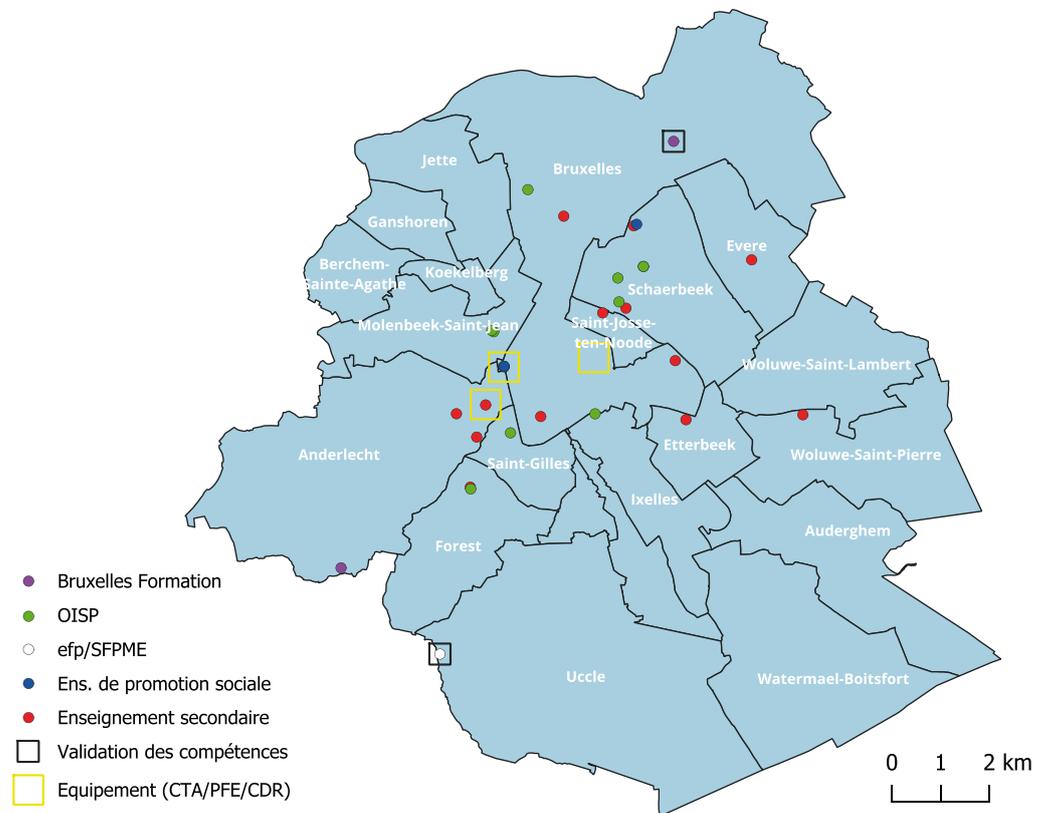
Figure 53 : Construction – Validation des compétences



Calculs IBEFE Bruxelles

Le nombre d'inscrit-e-s aux épreuves intégrées de la Validation des compétences (VDC) évolue en dent de scie sur la période entre 2017 et 2022. Durant la période covid, le nombre d'épreuves organisées a chuté passant de 169 en 2019 à 54 en 2020. Depuis lors, le nombre d'épreuves organisées est en nette augmentation passant de 54 en 2020 à 153 en 2022.

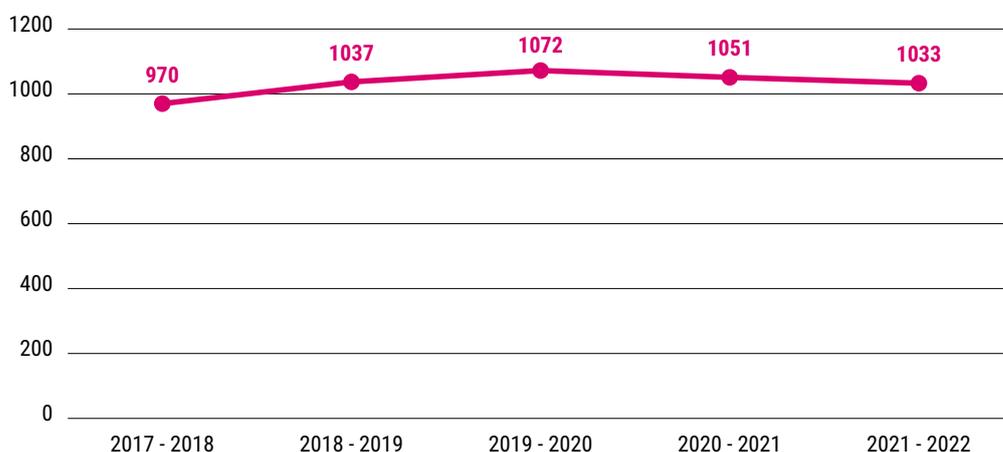
Figure 54 : Cartographie Construction



L'étude de la cartographie des formations aux métiers de la construction montre une assez forte concentration des lieux de formation au sein du pentagone et à proximité pour l'enseignement qualifiant, l'enseignement de promotion sociale et les organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP). En revanche, Bruxelles Formation et l'efp/SFPME se situent plutôt dans les quartiers excentrés de Bruxelles. Il existe un Pôle Formation-Emploi (Construcity) ainsi que le Centre de Technologies Avancées Energies vertes et renouvelables et le Centre de Technologies Avancées en Electricité résidentielle et industrielle, domotique, technique du froid, hydraulique pour les métiers de la construction.

6.3.9. Formation - éducation - animation

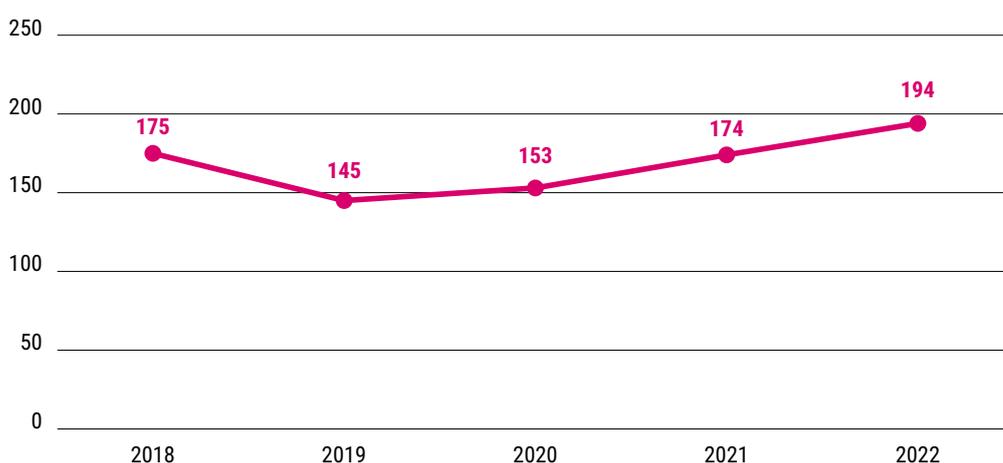
Figure 55 : Formation – Animation – Education – Formation initiale



Calculs IBEFE Bruxelles

Le nombre d'élèves inscrit-e-s dans les options de l'enseignement connaît une **augmentation** d'un peu plus de 6 % sur la période étudiée (en passant de 970 à 1033). Cependant, depuis l'année académique 2019-2020, les effectifs connaissent une baisse, passant de 1072 à 1033.

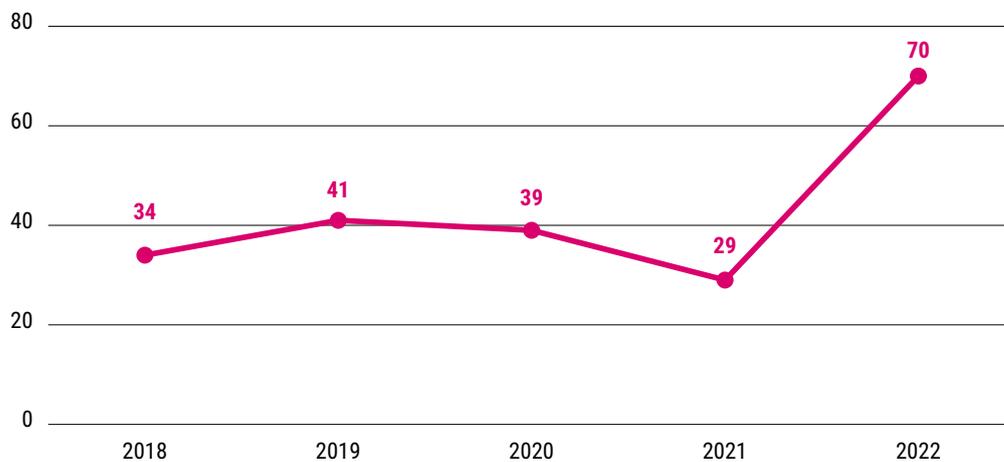
Figure 56 : Formation – Animation – Education – Formation pour adulte



Calculs IBEFE Bruxelles

Concernant la formation pour adulte, après une baisse de -30 entre 2018 et 2019, les effectifs connaissent une augmentation constante entre 2019 et 2022, avec une augmentation d'un peu plus de 10 % sur la période étudiée.

Figure 57 : Formation – Animation – Education – Validation des compétences

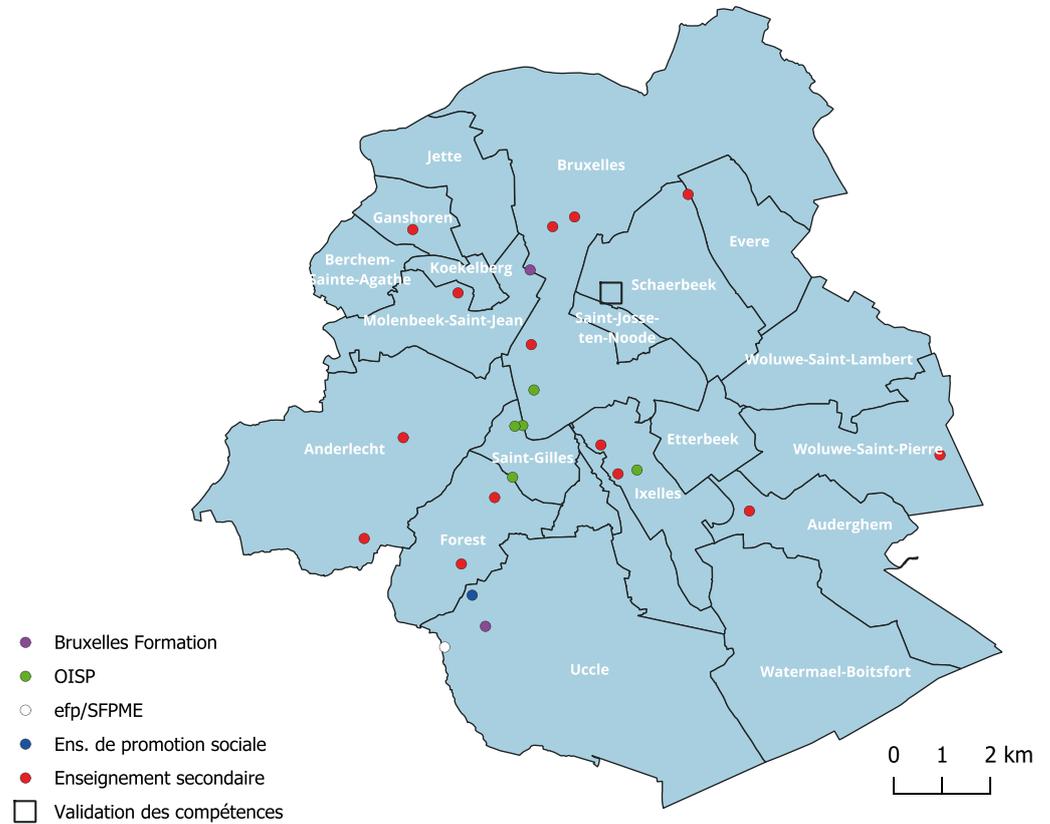


Calculs IBEFE Bruxelles

En Validation des compétences, des épreuves sont organisées pour le métier de **tuteur·rice en entreprise**. Les épreuves organisées pour ce métier ont **doublé** sur la période étudiée, passant de 34 en 2018 à 70 en 2022.

D'un point de vue des tensions de recrutement, tant l'IBEFE de Bruxelles que view.brussels ont détecté des difficultés pour trouver de la main-d'œuvre pour les métiers de l'enseignement, de l'animation et des moniteur·rice·s d'auto-école.

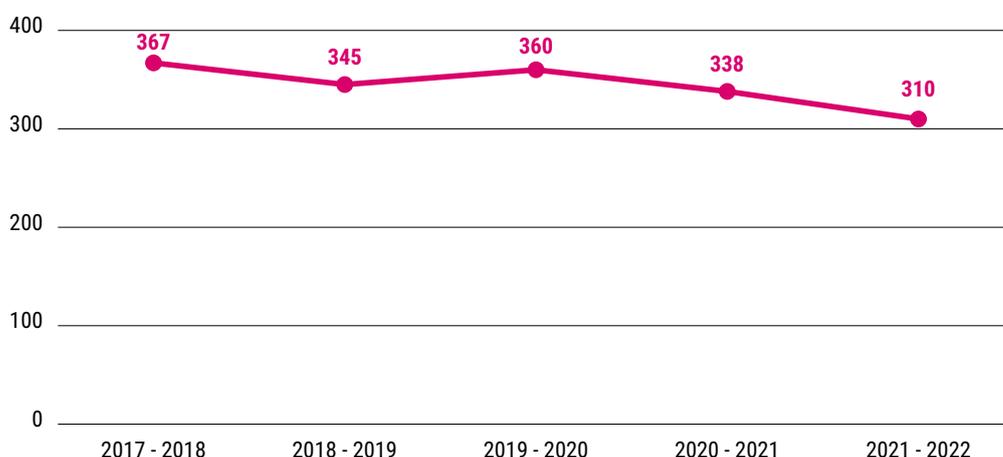
Figure 58 : Cartographie Formation – Animation – Education



Au sujet de la couverture géographique, l'ensemble des opérateurs étudiés organisent des options, sections ou formation menant aux métiers concernés. L'offre se trouve principalement sur la moitié Ouest du territoire bruxellois, avec une concentration autour d'un axe nord-sud. Il n'existe pas de Centre de Technologies Avancées, de Pôle Formation-Emploi, ni de Centre de Référence Professionnelle pour ces métiers.

6.3.10. HORECA

Figure 59 : HORECA – Formation initiale

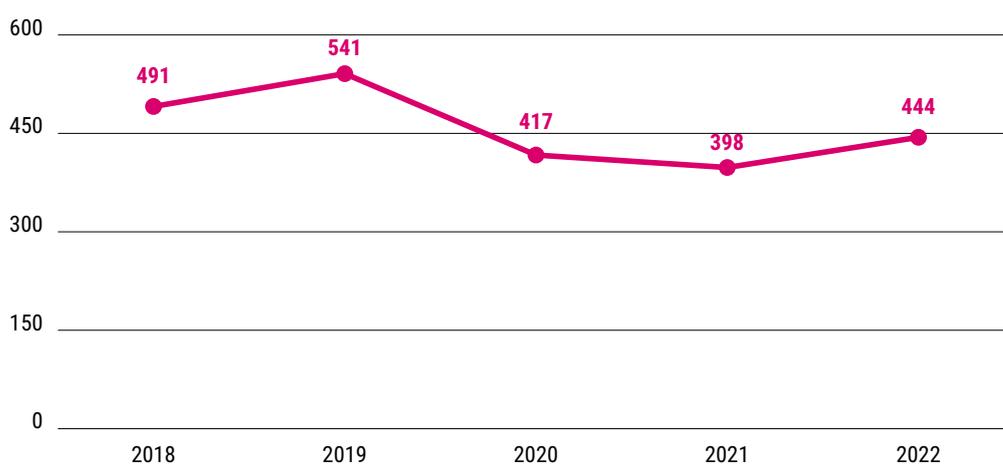


Calculs IBEFE Bruxelles

Le nombre de jeunes inscrit.e.s dans les options ou formations liées au secteur de l'HORECA est en **diminution** depuis l'année scolaire 2017 – 2018. En effet, les effectifs passent de 367 à 310.

Cette baisse est légère dans les options de l'enseignement qualifiant, mais est **très marquée** dans les inscriptions en **apprentissage** à l'éfp. En effet, les effectifs baissent de moitié (64 en 2017 – 2018 à 31 en 2021 – 2022).

Figure 60 : HORECA – Formation pour adulte



Calculs IBEFE Bruxelles

Concernant la formation pour adulte, une **hausse** des personnes inscrites peut être constatée entre 2018 et 2019. Les effectifs diminuent fortement à partir de 2020 et encore plus en 2021. Cette baisse intervient dans le contexte des années covid. Les chiffres **repartent à la hausse** en 2022.

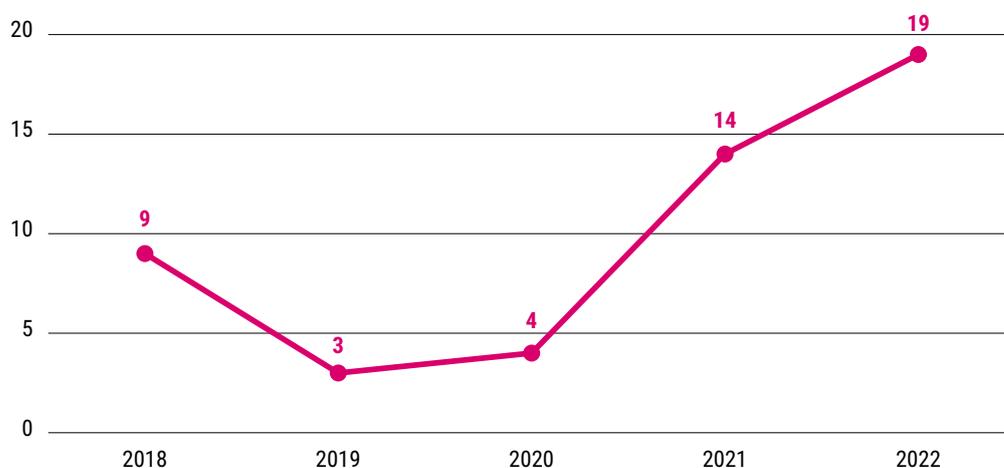
Plus spécifiquement, le nombre de stagiaires sortant·e·s de Bruxelles Formation **baisse de plus de deux tiers** entre 2018 et 2021 (169 stagiaires en 2018 à 54 en 2021). Les chiffres augmentent légèrement en 2022, mais n'atteignent pas le niveau de 2019 où 185 stagiaires sortants ont été répertoriés.

En ce qui concerne les organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP), **la tendance est à la hausse** quasi constante sur la période étudiée.

Les effectifs de l'enseignement de promotion sociale et de la filière chef d'entreprise à l'efp restent **stables**.

En ce qui concerne l'enseignement et la formation professionnelle, force est de constater **que les chiffres des personnes s'inscrivant dans les filières HORECA baissent depuis cinq ans**. Or, de nombreux métiers du secteur de l'HORECA sont inclus depuis plusieurs années dans la liste des métiers prioritaires du bassin, tant pour le travail en salle que pour le travail en cuisine. Les listes des fonctions critiques d'Actiris témoignent elles aussi d'un manque criant de personnel dans l'HORECA. Le secteur et les médias relaient, en effet, cette **pénurie de main-d'œuvre** depuis de nombreuses années.

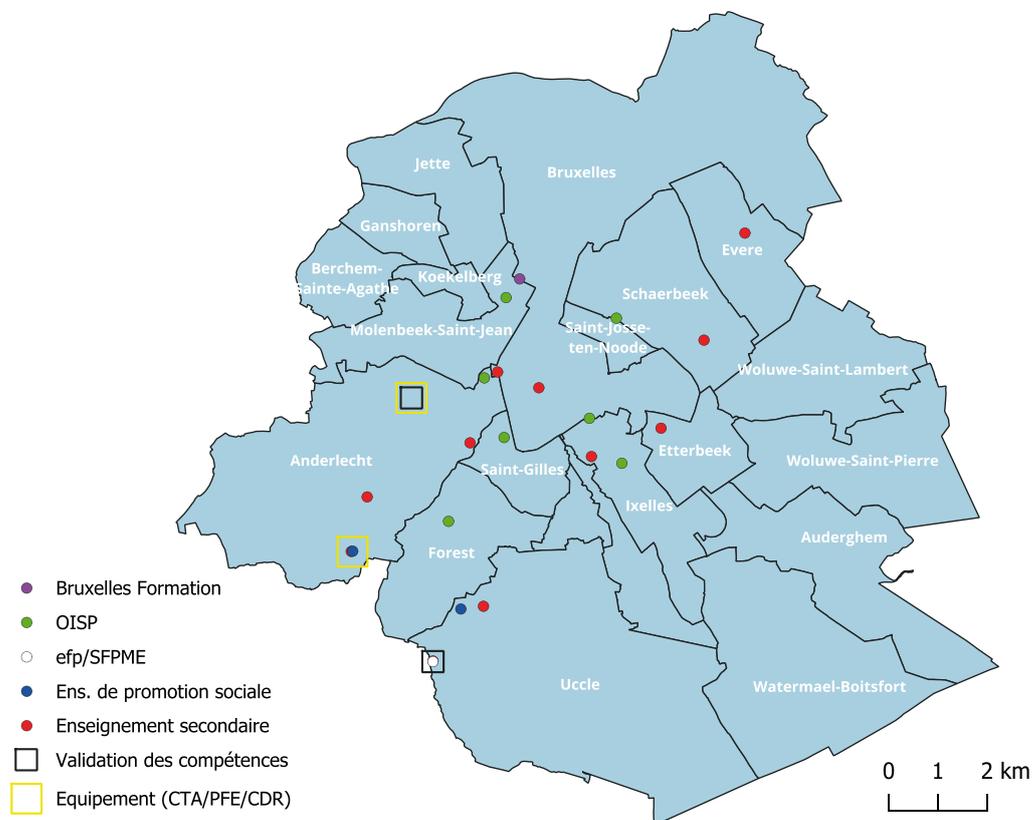
Figure 61 : HORECA – Validation des compétences



Calculs IBEFE Bruxelles

En ce qui concerne le nombre d'épreuves organisées par le Consortium de validation des compétences, il est en **constante augmentation** depuis 2019. Il passe en effet de 3 épreuves organisées à 19.

Figure 62 : Cartographie HORECA



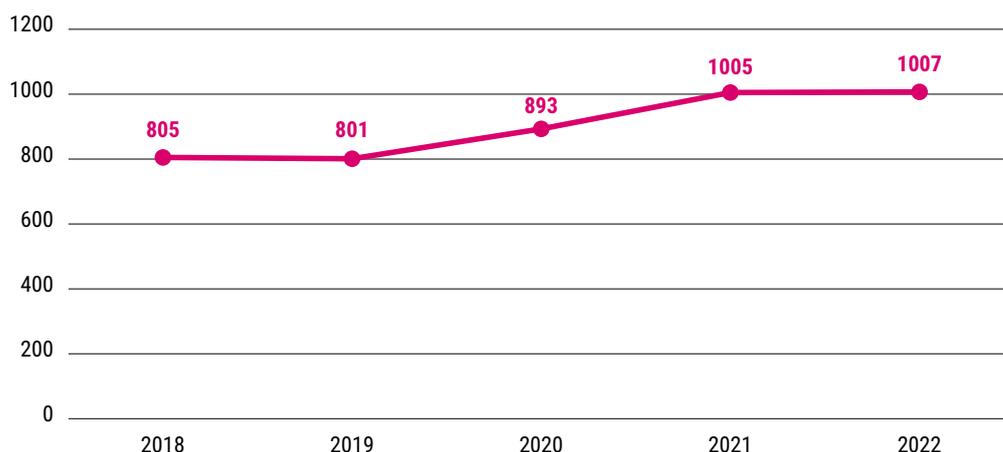
L'offre de formation et d'enseignement pour l'HORECA s'étend de l'ouest au nord – est de Bruxelles.

Il existe un Centre de Références Professionnelle pour les métiers de l'HORECA, Horeca Forma Be Pro et un Centre de Technologies Avancées, le Centre de Technologies Avancées Emile Gryzon, qui met à disposition des équipements de pointe et dispense des formations aux métiers de la salle et du bar. Il n'existe pas de Pôle Formation-Emploi.

6.3.11. Immobilier

Aucune offre n'existe en formation initiale pour ces métiers.

Figure 63 : Immobilier – Formation pour adulte



Calculs IBEFE Bruxelles

La formation en agent-e immobilier-ère, délivrée à l'efp³³, est particulièrement prisée. Les effectifs sont en **constante augmentation**, avec une hausse de 25 % sur la période de référence.

Il s'agit de la **formation la plus fréquentée au sein de l'efp**.

Ce nombre très important d'effectifs doit toutefois être contrebalancé avec les réalités contrastées du marché de l'emploi concernant le métier d'agent-e immobilier-ère. En effet, la formation proposée à l'efp est une formation générale menant aussi bien au métier d'agent-e immobilier-ère, courtier-ère qu'à celui de syndic. Or, la majorité des inscrit-e-s sont intéressé-e-s par la finalité en courtage, surreprésentée sur le marché de l'emploi, contrairement au métier de syndic qui est lui une fonction critique.

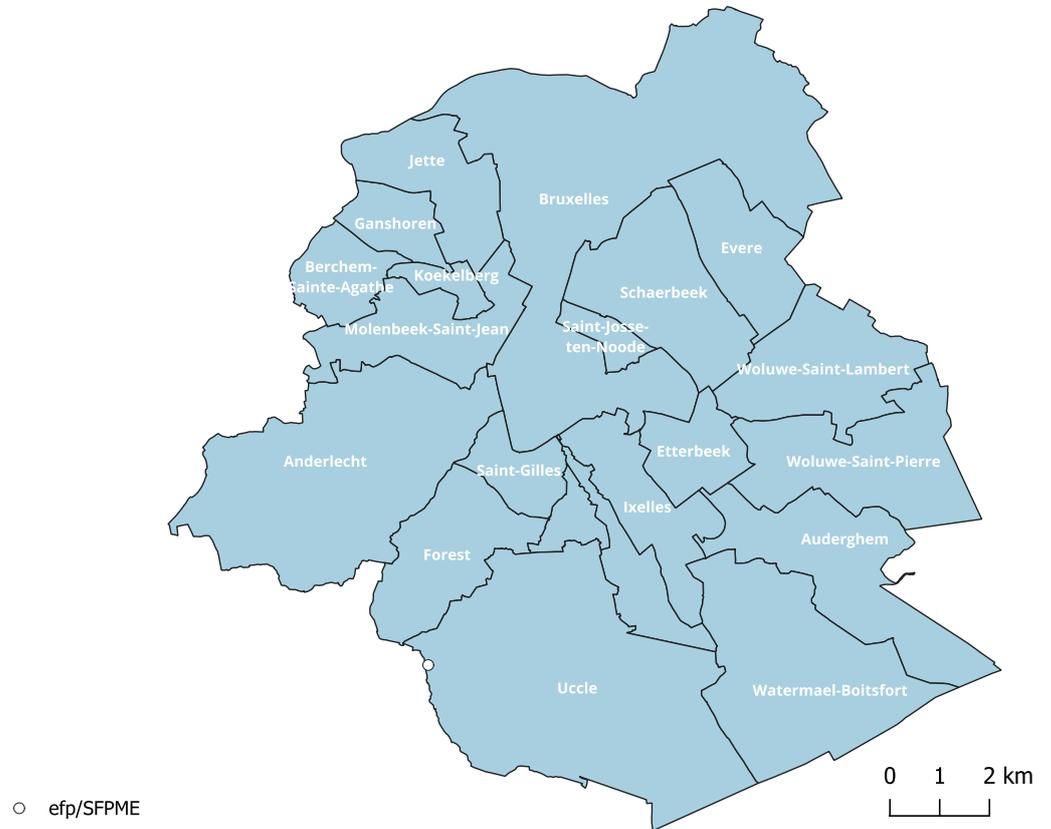
L'IBEFÉ s'est par ailleurs déjà saisie de cette question spécifique en remettant un avis d'opportunité sur la question³⁴.

Il n'y a pas d'offre en Validation des compétences pour ces métiers.

(33) Elle est également accessible via des études supérieures, mais ces données ne sont pas traitées ici.

(34) «Avis n°21, Avis d'opportunité de l'ouverture d'une formation de Bachelier en Immobilier, IBEFE Bruxelles, 7 mars 2023, <https://www.bassinefe-bxl.be/sites/default/files/avis%2021%20opportunit%C3%A9%20bachelier%20immobilier.pdf>

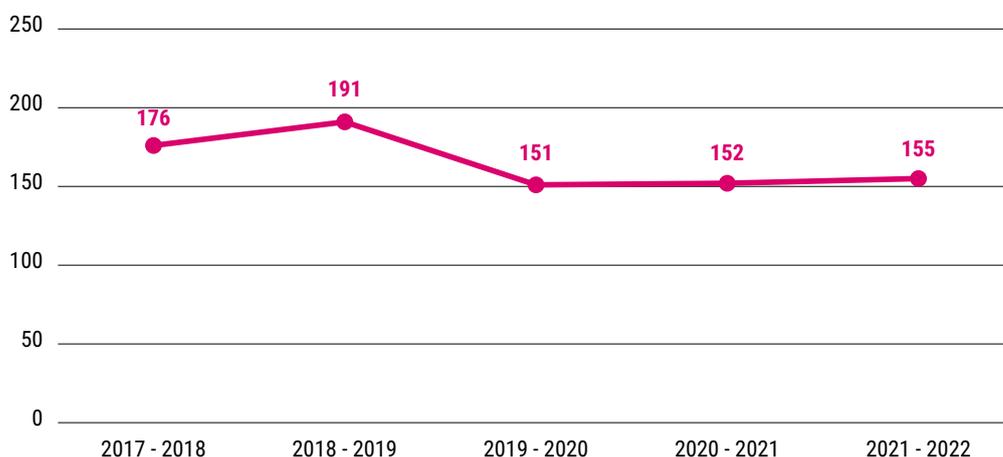
Figure 64 : Cartographie Immobilier



Comme mentionné, seul l'efp/SFPME propose une formation dans l'immobilier. Il n'existe pas de Centre de Technologies Avancées, de Pôle Formation-Emploi, ni de Centre de Référence Professionnelle pour ces métiers.

6.3.12. Industrie alimentaire³⁵

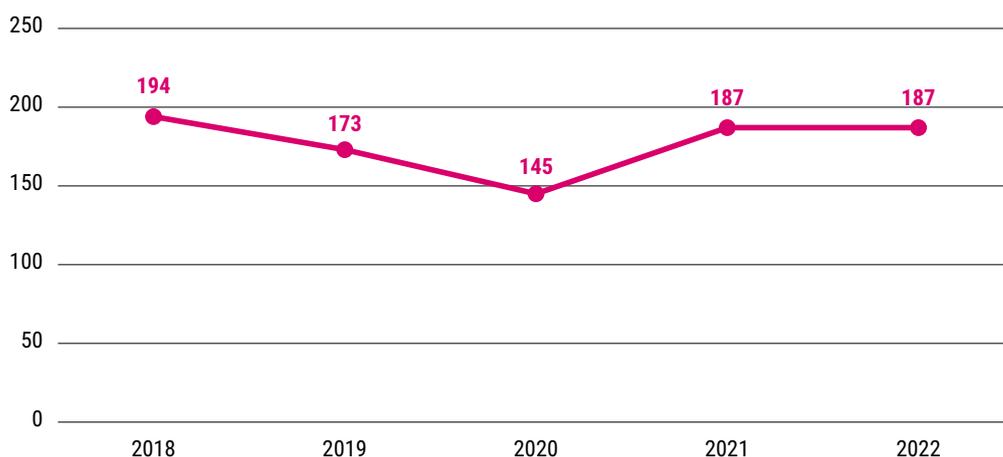
Figure 65 : Industrie alimentaire – Formation initiale



Calculs IBEFE Bruxelles

Depuis 2018-2019, le nombre de jeunes inscrit-e-s dans les options ou formations liées au secteur de l'industrie alimentaire est en diminution. Les effectifs passent de 191 à 155. Cette diminution est légère dans les options de l'enseignement qualifiant, mais plus marquée dans les inscriptions en apprentissage à l'efp. En effet, les effectifs baissent de moitié (40 en 2017-2018 à 17 de 2021-2022).

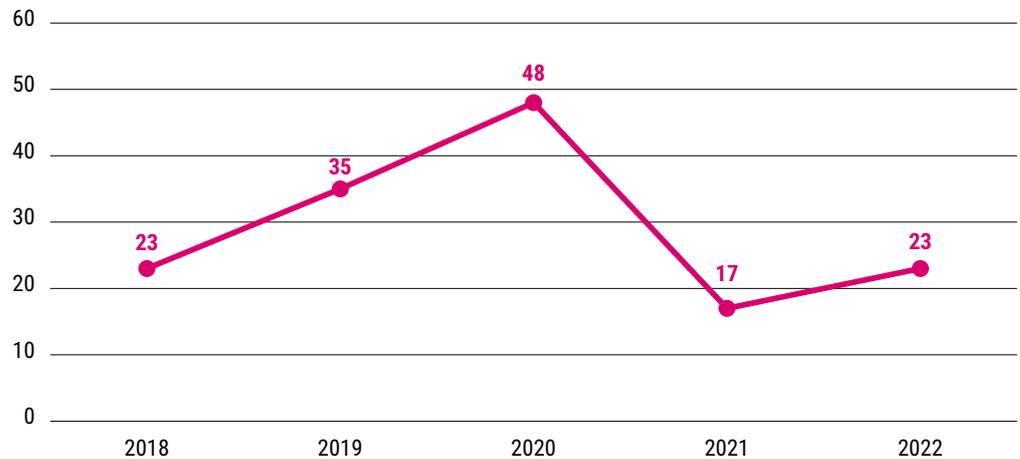
Figure 66 : Industrie alimentaire – Formation pour adulte



Calculs IBEFE Bruxelles

La fréquentation des formations pour adultes concernant les métiers de l'industrie alimentaire est **très stable** en dehors de la période covid. En effet, après cette période, les effectifs montrent une **progression** en passant de 145 en 2020 à 187 en 2022.

(35) Précision méthodologique : en concertation avec le secteur, les métiers de boulanger.ère, pâtissier.ère et chocolatier.ère, glacier.ère et confiseur.euse sont intégrés dans l'analyse du secteur de l'industrie alimentaire. Les métiers de l'électromécanique sont traités dans l'analyse industrie technologique.

Figure 67 : Industrie alimentaire – Validation des compétences

Calculs IBEFE Bruxelles

En ce qui concerne le nombre d'inscrit·e·s aux épreuves de validation des compétences, il est en augmentation depuis 2018. Une **nette diminution** est **récemment** constatée. En effet, le nombre a réduit de moitié passant de 48 inscrit·e·s en 2020 à 23 en 2022.

Dans ce secteur, tous opérateurs confondus, l'enseignement secondaire qualifiant enregistre le plus grand nombre d'inscrit·e·s.

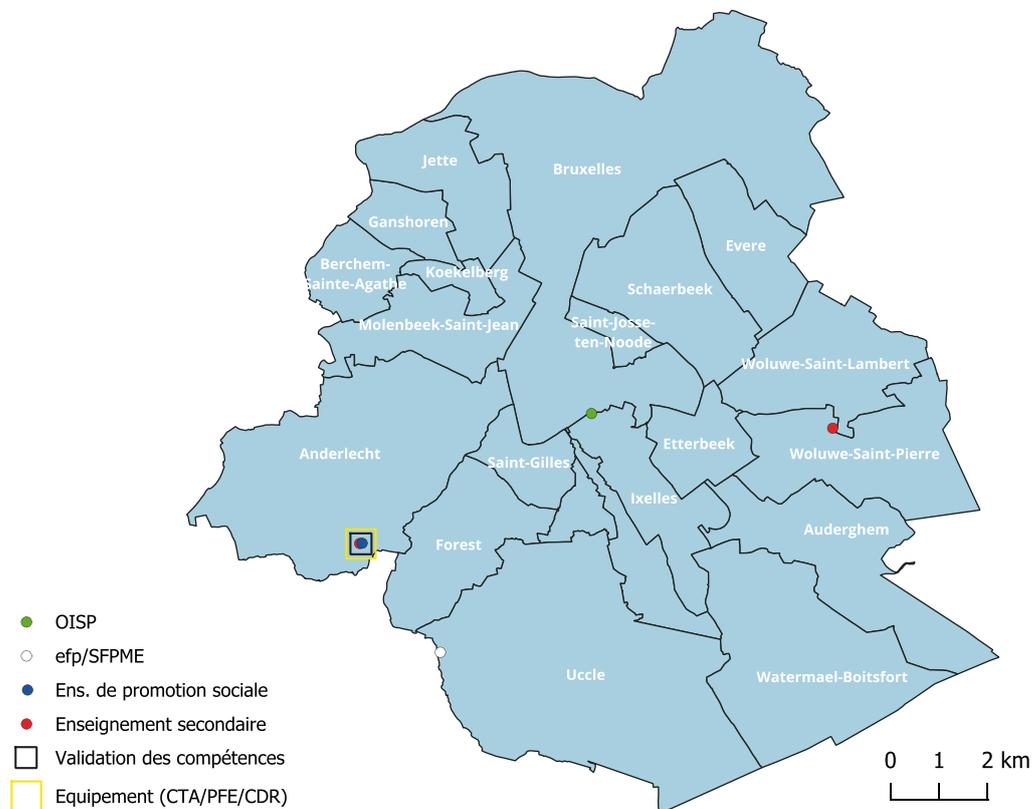
Le nombre d'inscrit·e·s en formation de chef d'entreprise à l'efp pour ce secteur reste **stable** et présente des **chiffres similaires à ceux de l'enseignement qualifiant**. L'année 2022 a été marquée pour l'efp par le plus grand nombre d'inscrit·e·s, atteignant 130 en formation chef d'entreprise.

L'offre de formation proposée par Bruxelles Formation pour ce secteur est extrêmement limitée, voire inexistante au-delà de l'année 2018. Le nombre de stagiaires sortant·e·s enregistré·e·s cette année-là est de 10.

Parmi les métiers concernés par ce secteur, il est intéressant de mentionner que celui de **boulangère** est identifié comme un **métier porteur d'insertion** par Actiris et était considéré comme une **fonction critique structurelle** jusqu'en 2020. Il est également repris dans la liste des métiers prioritaires.

Depuis 2021, le nombre d'effectifs pour ce métier ne cesse d'augmenter tant au niveau de la formation initiale que pour adultes. Au sein de la formation pour adulte, les effectifs passent de 126 en 2020 à 172 en 2022. Le nombre d'inscrit·e·s pour la formation initiale passe, quant à lui, de 87 à 100 (au cours de la période 2019-2022).

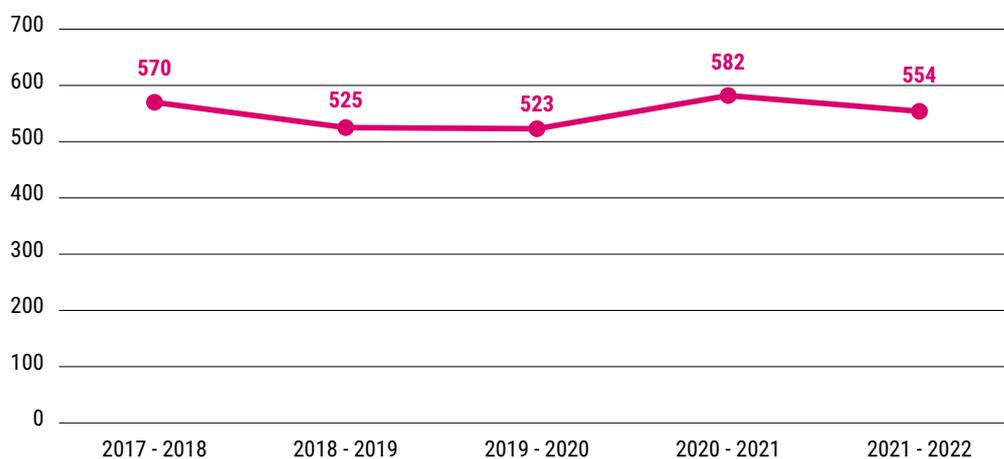
Figure 68 : Cartographie Industrie alimentaire



Pour la couverture géographique, l'offre se concentre principalement dans le **sud-ouest de Bruxelles**. Concernant les équipements de pointe, il y a le Centre de Technologie Avancée Emile Gryzon qui permet également de se former aux métiers de boulanger-ère-pâtissier-ère, chocolatier-ère, glacier-ère et confiseur-euse.

6.3.13. Industrie automobile

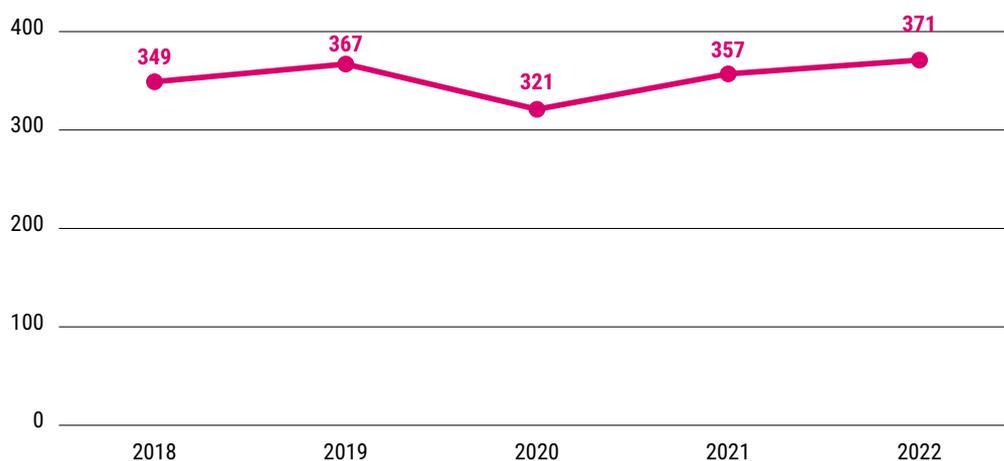
Figure 69 : Industrie automobile – Formation initiale



Calculs IBEFE Bruxelles

Le nombre de jeunes inscrit·e-s dans l'enseignement ou en apprentissage à l'efp dans le domaine de l'industrie automobile **a baissé** de 570 inscrit·e-s en 2017 – 2018 à 523 en 2019 – 2020, avant de connaître une hausse (582 inscrit·e-s) en 2020 – 2021. Ces chiffres ont ensuite baissé pour atteindre 554 en 2021 – 2022.

Figure 70 : Industrie automobile – Formation pour adulte



Calculs IBEFE Bruxelles

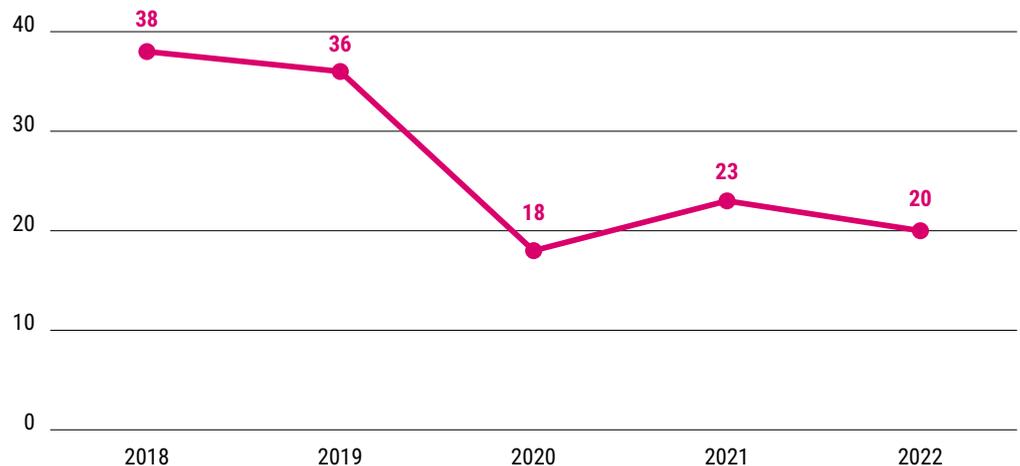
Concernant la formation pour adulte, les chiffres fluctuent sur la période étudiée. Ils ont augmenté de 349 en 2018 à 367 en 2019, avant de connaître une baisse en 2020 (321). Depuis lors, les chiffres augmentent pour atteindre 371 inscrits en 2022.

Plus spécifiquement, le nombre de stagiaires sortant·e·s à Bruxelles Formation a **baissé de manière constante** de 60 à 19 stagiaires entre 2018 et 2022.

À l'inverse, le nombre d'inscrit·e·s à l'efp dans la filière automobile a **augmenté** de manière régulière (242 inscrit·e·s en 2017 – 2018 à 297 en 2021 – 2022).

Dans l'enseignement de promotion sociale, le nombre d'inscrit·e·s aux épreuves intégrées a augmenté entre 2017 – 2018 et 2018 – 2019 (28 inscrit·e·s à 55) et a ensuite diminué pour atteindre les 25 inscrit·e·s en 2021 – 2022.

Figure 71 : Industrie automobile – Validation des compétences

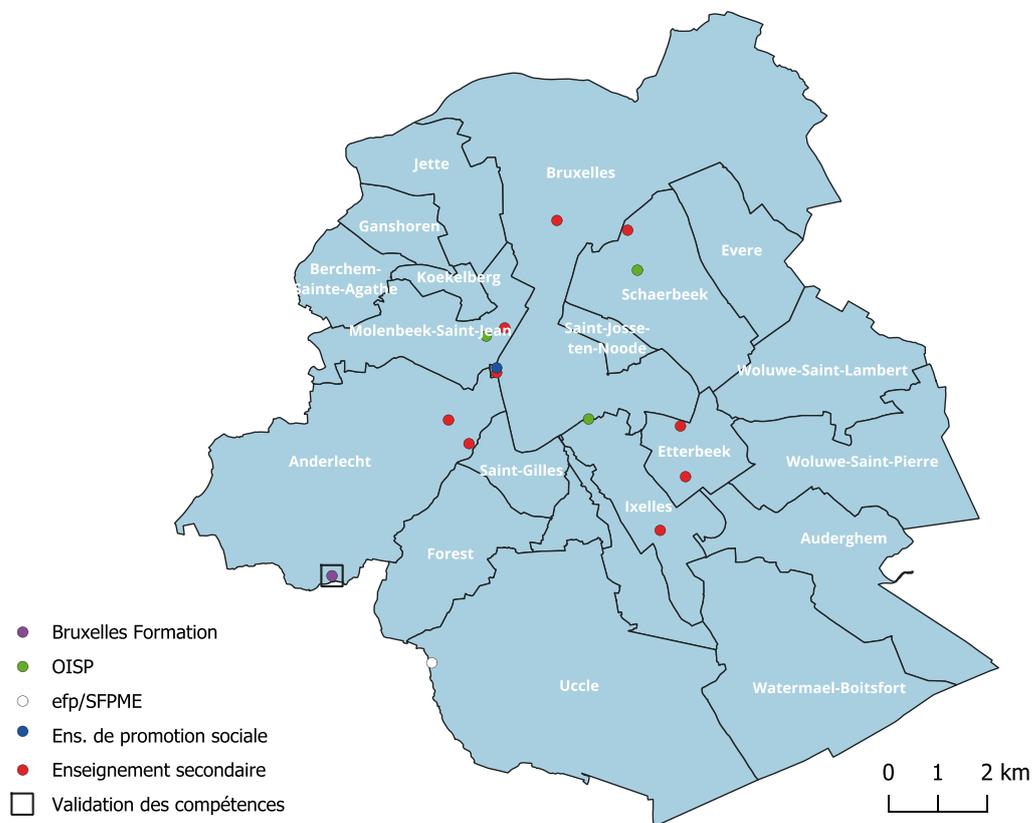


Calculs IBEFE Bruxelles

Le nombre d'épreuves organisées diminue de 38 en 2018 à 20 en 2022.

Les métiers de l'automobile sont repris dans la liste des métiers prioritaires chaque année depuis 2021, qu'il s'agisse des métiers de la carrosserie, de la mécanique automobile ou de la technique en maintenance et diagnostic automobile. De plus, le secteur de l'industrie automobile indique sa difficulté à engager des travailleur·euse·s. La diminution des effectifs dans la formation initiale et l'augmentation très légère dans la formation pour adulte ne pourront probablement pas pallier cette pénurie de main-d'œuvre.

Figure 72 : Cartographie Industrie automobile

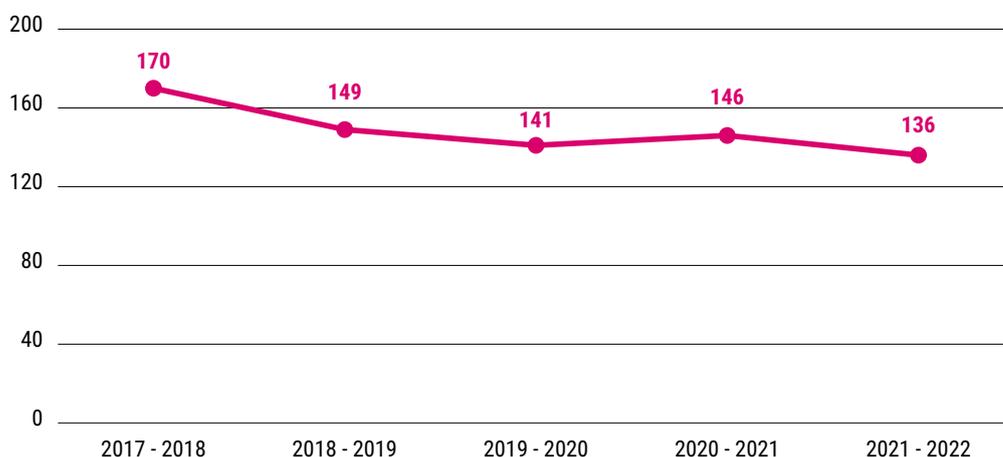


L'offre de formation et d'enseignement en industrie automobile se concentre dans les communes limitrophes du pentagone. Des formations sont également dispensées à Anderlecht et Uccle.

Il n'existe pas de Centre de Technologies Avancées, de Pôle Formation-Emploi, ni de Centre de Référence Professionnelle pour ces métiers.

6.3.14. Industrie chimique et pharmaceutique

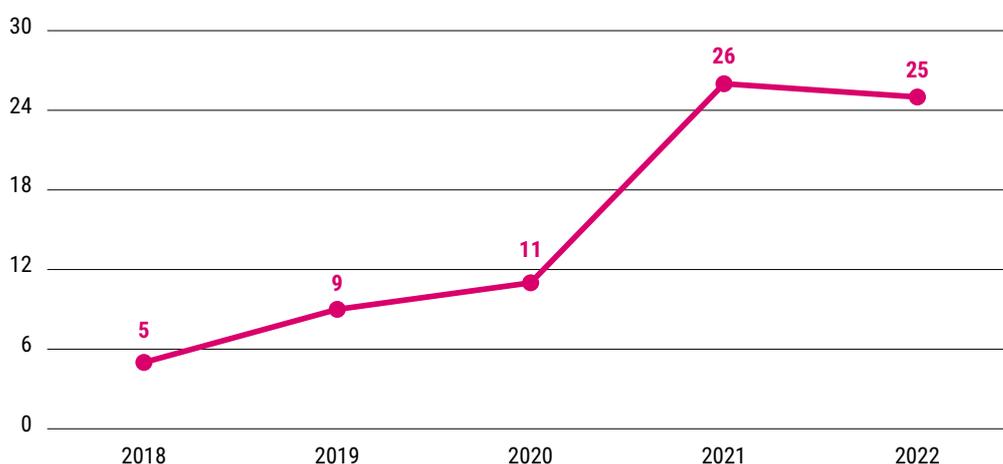
Figure 73 : Industrie chimique et pharmaceutique – Formation initiale



Calculs IBEFE Bruxelles

Le nombre de jeunes inscrit·e·s dans les options liées au secteur de l'Industrie chimique et pharmaceutique est en diminution depuis l'année scolaire 2017-2018. En effet, les effectifs baissent de 170 (en 2017-2018) à 136 (en 2021-2022).

Figure 74 : Industrie chimique et pharmaceutique – Formation pour adulte



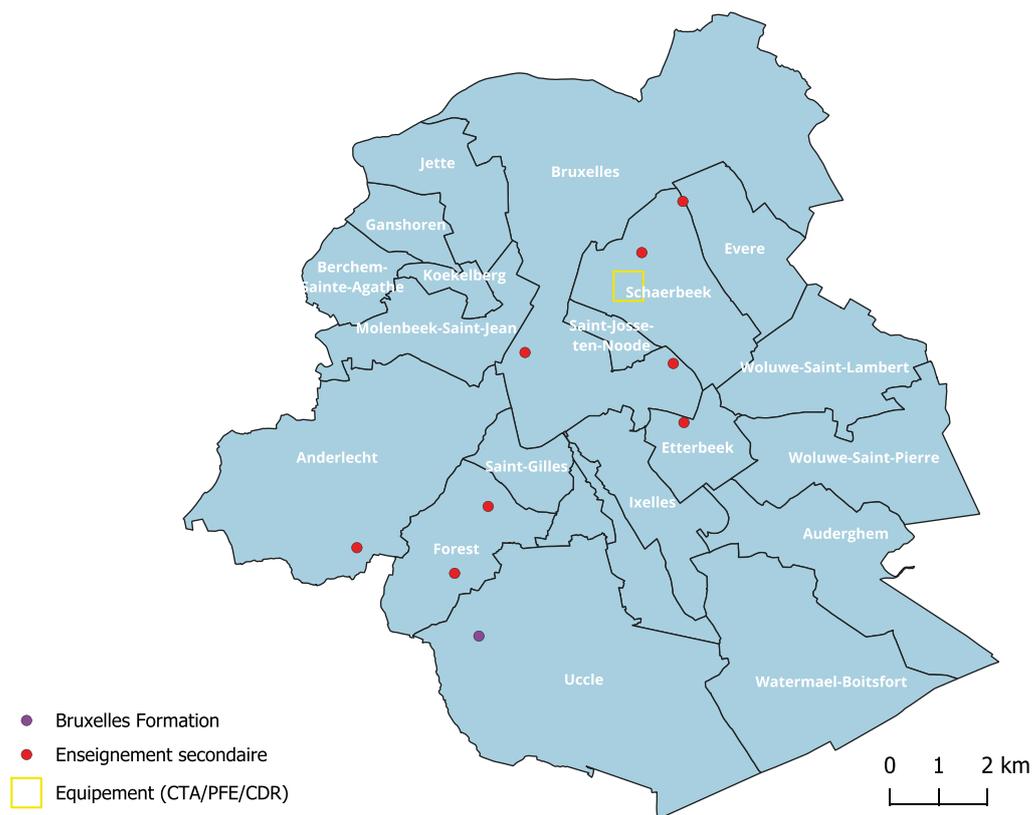
Calculs IBEFE Bruxelles

Le nombre d'effectifs au sein de la formation pour adulte tend à augmenter sur les cinq années étudiées pour ce secteur. Il passe de 5 en 2018 à 25 en 2022.

L'offre de formation pour le secteur des industries chimiques et pharmaceutiques est **extrêmement limitée** dans la Région de Bruxelles-Capitale. En effet, seules les écoles de l'enseignement secondaire qualifiant et Bruxelles Formation proposent des formations dans ce domaine. Le fait que Bruxelles Formation soit l'unique opérateur à proposer une offre de formation peut expliquer partiellement le nombre peu élevé d'effectifs pour la formation pour adulte.

Le métier d'ouvrier-ère de production spécialisé-e en industrie chimique était considéré comme une fonction critique structurelle jusqu'en 2020 et a été également identifié au sein de la liste des métiers prioritaires 2021. Actuellement, seule l'option de technicien-ne chimiste proposée en technique de qualification peut conduire à ce métier en Région de Bruxelles-Capitale. Cette option attire de moins en moins comme le démontrent les données précédemment mentionnées.

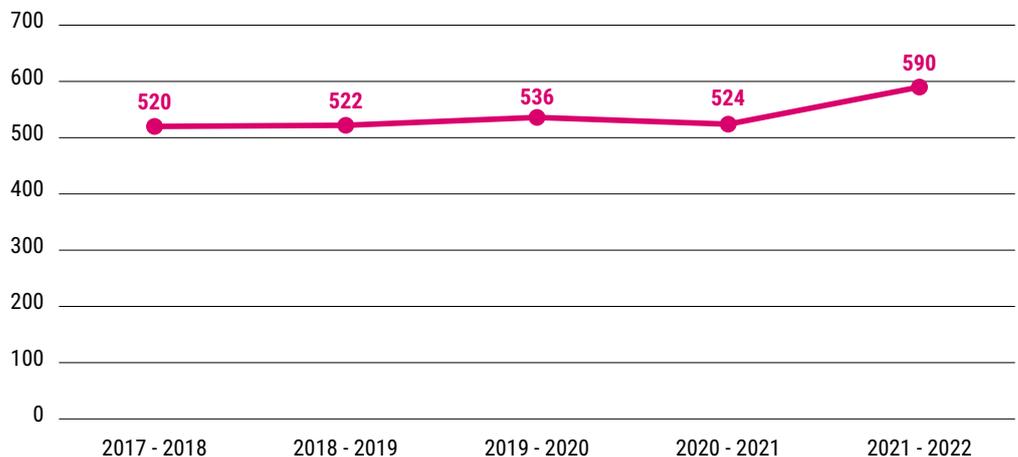
Figure 75 : Cartographie Industrie chimique et pharmaceutique



Pour la couverture géographique, l'offre initiale est répartie sur l'ensemble de la région tandis que celle pour les adultes se situe exclusivement dans le sud de la Région de Bruxelles-Capitale. Concernant les équipements de pointe, il y a le Centre de Technologies Avancées chimie de Schaerbeek qui permet également de se former aux domaines d'activité suivants : chimie, génie chimique, chimie-physique, biochimie, microbiologie, analyse et traitement des eaux et analyse des sols.

6.3.15. Industries technologiques

Figure 76 : Industries technologiques – Formation initiale

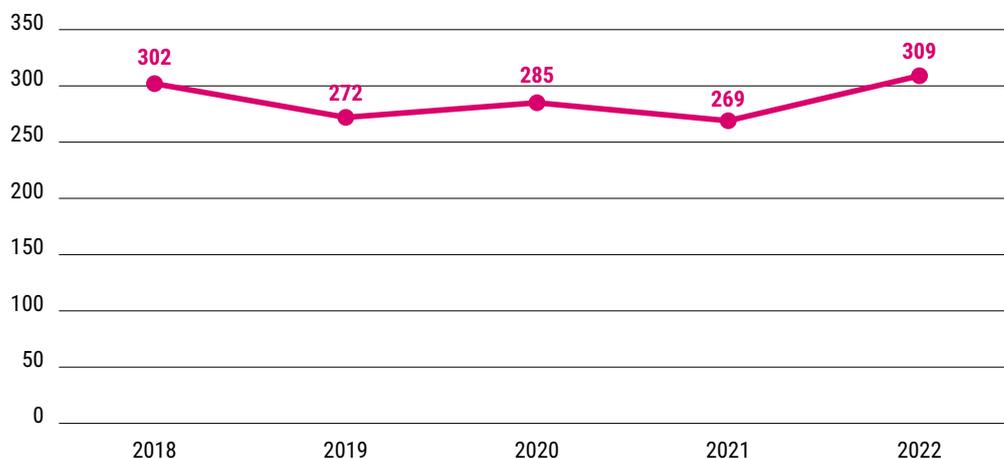


Calculs IBEFE Bruxelles

Globalement, le nombre de jeunes inscrit·e·s dans les options liées au secteur de l'industrie technologique est en **hausse constante** depuis l'année scolaire 2018 – 2019 (les effectifs passent de 520 à 590), à l'exception du passage de l'année 2019 – 2020 à l'année 2020 – 2021 marquée par une diminution des effectifs. La crise covid a certainement dû ralentir la progression des effectifs étant donné que les effectifs repartent à la hausse sur la période post covid passant de 524 en 2020 – 2021 à 590 en 2021 – 2022.

La quasi-totalité des inscrit·e·s en formation initiale se concentre dans l'enseignement qualifiant. Il est intéressant de noter qu'il existe des fermetures dans l'enseignement qualifiant et à l'efp en apprentissage dans le secteur de l'industrie technologique. Par exemple, la formation en soudeur·se – polyvalent·e métallier·ère a fermé à l'efp en apprentissage en 2020-2021. De même, la formation de frigoriste a fermé en 2018 – 2019. Dans l'enseignement qualifiant, c'est l'option de technicien·ne en usinage qui a fermé en 2019 – 2020.

Compte tenu des objectifs en matière de construction durable et de transition énergétique prévus dans la stratégie bruxelloise « Révolution » à l'horizon 2050, le secteur de l'industrie technologique a des besoins de main-d'œuvre importants pour les métiers en lien avec la transition énergétique. Il s'agit principalement des **métiers liés au froid et à l'HVAC**. Seul l'enseignement qualifiant propose des options en froid et HVAC. Le nombre de jeunes inscrit·e·s dans les options en froid et HVAC dans l'enseignement qualifiant connaît une **baisse** durant la période covid (2019 – 2020). Depuis lors, les effectifs inscrits repartent à la hausse passant de 24 en 2019 – 2020 à 34 en 2021 – 2022.

Figure 77 : Industries technologiques – Formation pour adulte

Calculs IBEFE Bruxelles

La formation pour adulte connaît une **baisse** progressive de 302 en 2018 à 269 en 2021. Bien que cette baisse ait déjà débuté en 2019.

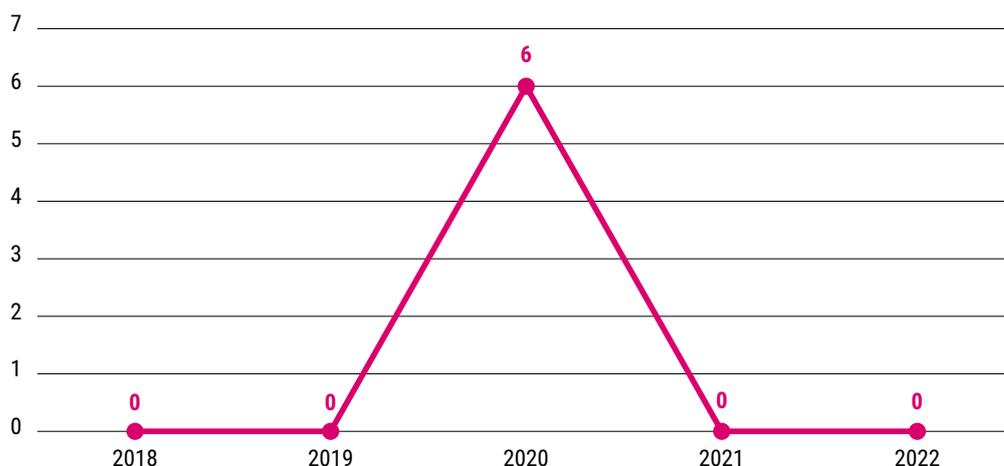
Globalement, la crise du covid ne semble pas avoir impacté l'évolution des effectifs de la formation pour adulte. Néanmoins, certains opérateurs ont été impactés par cette crise. En effet, Bruxelles Formation et les organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP) présentent tous deux une baisse des effectifs importante sur la période covid (2020). Pour Bruxelles Formation, les effectifs chutent de 168 en 2019 à 127 en 2020. Les chiffres repartent toutefois à la hausse à partir de 2020 pour atteindre 196 en 2022. En revanche le secteur de l'insertion socio-professionnelle ne semble pas s'être remis de la crise covid. En effet, même si les effectifs sont stables sur la période covid (24 effectifs sur les deux périodes entre 2019 et 2020), le nombre d'inscrit-e-s est de 0 en 2021 et depuis lors, il n'y a plus aucun-e inscrit-e.

En revanche, à l'efp, la filière chef d'entreprise se démarque par une **hausse constante** depuis 2019 – 2020 et ne semble pas avoir été impacté par la crise covid. En effet, les effectifs passent de 30 inscrit-e-s en 2018 – 2019 à 50 inscrits en 2019 – 2020. Néanmoins, les effectifs sont en baisse sur la période post covid (44 inscrit-e-s sur les deux périodes entre 2020 – 2021 et 2021 – 2022). Il convient de préciser que les formations en froid et en HVAC concentrent la totalité des effectifs en industries technologiques à l'efp dans la filière chef d'entreprise.

De manière générale, les chiffres de la formation pour adulte, en industries technologiques, repartent à la hausse à partir de 2021 pour atteindre 309 en 2022. En effet, l'année 2021 présente des chiffres comparables et même supérieurs aux chiffres avant covid.

Les opérateurs qui proposent des formations qui mènent aux métiers du froid et de l'HVAC sont : Bruxelles Formation, l'efp (filiale chef d'entreprise) et la promotion sociale. Pour rappel, il s'agit d'un métier d'avenir en lien avec les objectifs en matière de construction durable et de transition énergétique. En effet, le secteur de l'industrie technologique a des besoins de main-d'œuvre importants pour les métiers du froid et de l'HVAC. Les listes des fonctions critiques d'Actiris témoignent elles aussi d'un manque criant de personnel pour ces métiers. Le nombre de stagiaires inscrit·e·s auprès de Bruxelles Formation pour les métiers du froid et de l'HVAC présente une **baisse** importante sur la période covid passant de 55 en 2019 à 18 en 2020. Depuis lors, les effectifs repartent à la hausse pour atteindre 44 en 2022. La promotion sociale présente également une **baisse** de ses effectifs pour les métiers du froid et de l'HVAC sur cette période covid mais plus douce (18 en 2018 – 2019 et 15 en 2019 – 2020).

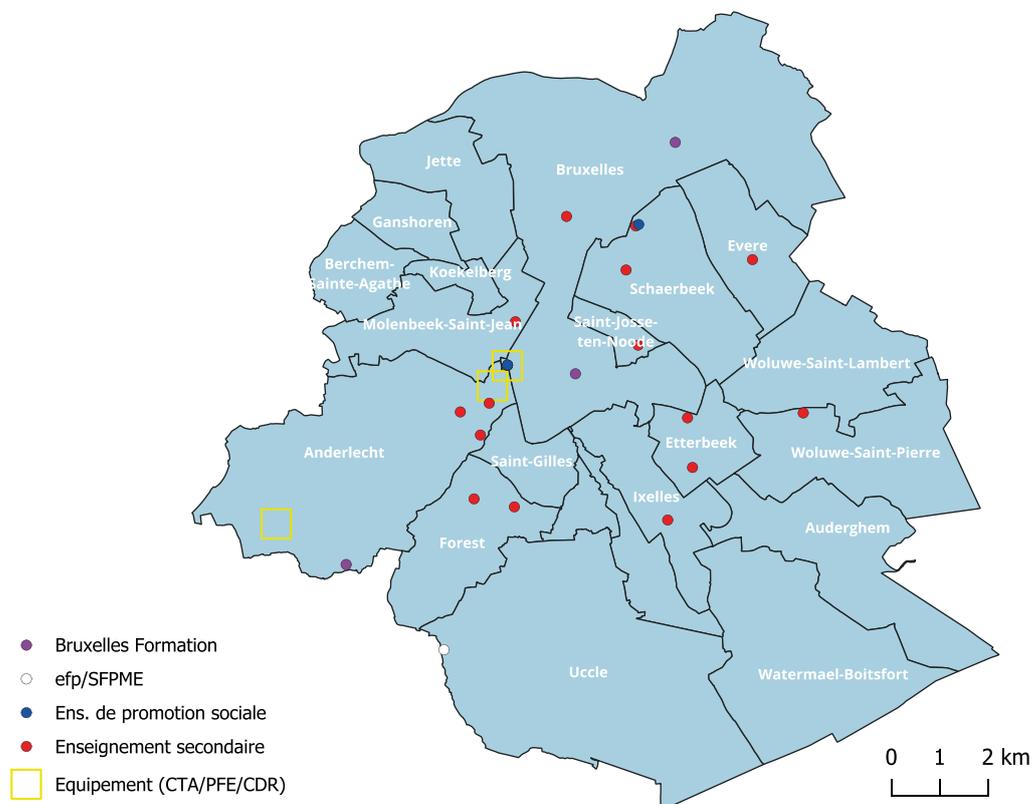
Figure 78 : Industries technologiques – Validation des compétences



Calculs IBEFE Bruxelles

Aucune épreuve n'a été organisée par la Validation des compétences (VDC) pour les métiers du secteur de l'industrie technologique, excepté en 2020 où le nombre d'épreuves organisées est de 6.

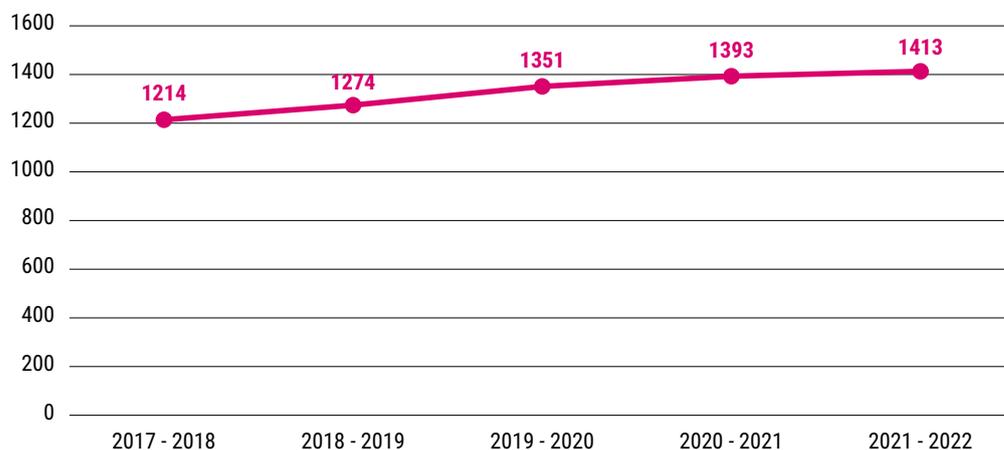
Figure 79 : Cartographie Industries technologiques



L'étude de la cartographie des formations aux métiers de l'industrie technologique montre une concentration des lieux de formation dans le pentagone et à proximité, qu'il s'agisse de la formation initiale ou de la formation pour adulte. Seul Bruxelles Formation couvre une zone géographique plus étendue sur la diagonale partant du nord-est au sud-ouest. Pour ces métiers, il existe un Pôle Formation-Emploi (Technicity) ainsi deux Centres de Technologies Avancées (Chaines de production, automates programmables, électropneumatique, électronique, robotique & Electricité résidentielle et industrielle, domotique, techniques du froid, hydraulique).

6.3.16. Informatique - communication

Figure 80 : Informatique – Communication – Formation initiale

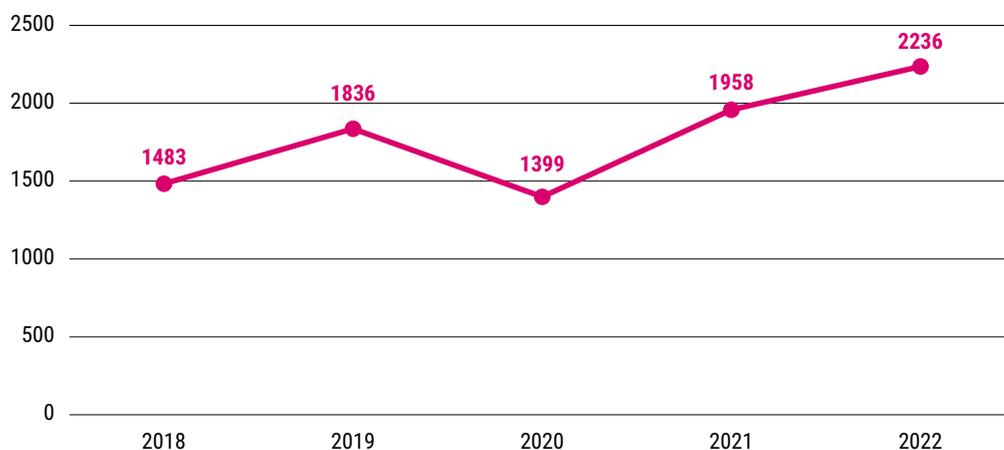


Calculs IBEFE Bruxelles

Les effectifs d'apprenant·e·s en formation initiale dans des formations aux métiers de l'informatique et de la communication sont en augmentation sur l'ensemble de la période (+16 %). Dans l'enseignement secondaire, qui forme 1375 élèves à ces métiers en 2021-2022, cette hausse est alimentée par une croissance des effectifs dans les options de plein exercice « **technicien·ne en informatique** », « **assistant·e de maintenance PC-réseaux** » et « **technicien·ne en infographie** ».

En apprentissage à l'efp, les effectifs font plus que doubler entre 2017-2018 et 2019-2020 (31 inscrits en 2017-2018 ; 67 inscrits en 2019-2020). Cette hausse est surtout nourrie par la création de la formation « **assistant·e-développeur·euse** ». Cependant, les effectifs globaux de ces formations sont en baisse sur la dernière année de la période (38 inscrits en 2021-2022) à cause d'une baisse dans les effectifs de la formation « **technicien·ne-réparateur·trice mini- et micro-ordinateurs** ».

Figure 81 : Informatique – Communication – Formation pour adulte



Calculs IBEFE Bruxelles

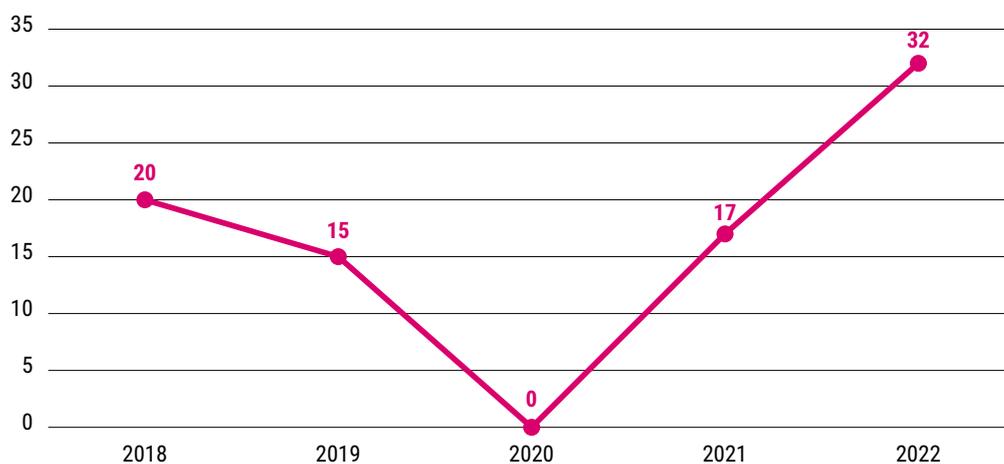
Les effectifs d'apprenant·e·s en formation pour adulte sont en **hausse** sur la période (+50 %) malgré la baisse des effectifs en 2020, période de la crise sanitaire.

A l'efp, dans les formations « **chef d'entreprise** » pour les métiers de l'informatique et de la communication, les effectifs ont fortement **augmenté** sur la période (+131 % sur 5 ans, passant de 165 en 2017-2018 à 381 en 2021-2022). Cette croissance est essentiellement à mettre en lien avec l'ouverture de 3 nouvelles formations (**community manager ; designer·euse ux/ui ; développeur·euse front-end**) et avec l'augmentation des effectifs en formation de **conseiller·ère en marketing digital**.

A Bruxelles Formation, les effectifs **croissent de 45 %** sur l'ensemble de la période (464 apprenants sortants supplémentaires en 2022 par rapport à 2018). Cette hausse s'explique essentiellement par la création de nouvelles formations, notamment pour préparer aux métiers de **programmeur·rice informatique**, de **data scientist**, de **data analyst**, de **business analyst**, d'**expert·e en cybersécurité**, ou encore aux métiers de l'**e-marketing**.

Concernant les organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP), c'est entre 2021 et 2022 que se concentre la **croissance** des effectifs (240 stagiaires sortant·e·s en 2022, +36 % par rapport à l'année précédente). Cette hausse s'explique par l'augmentation des effectifs en formation « **technicien·ne support pc/réseaux** », « **webdesigner·euse** » et « **webdéveloppeur·euse** » et par l'apparition des formations en « **bureautique/communication numérique à distance** » et d'« **administrateur·trice systèmes** ».

Figure 82 : Informatique – Communication – Validation des compétences

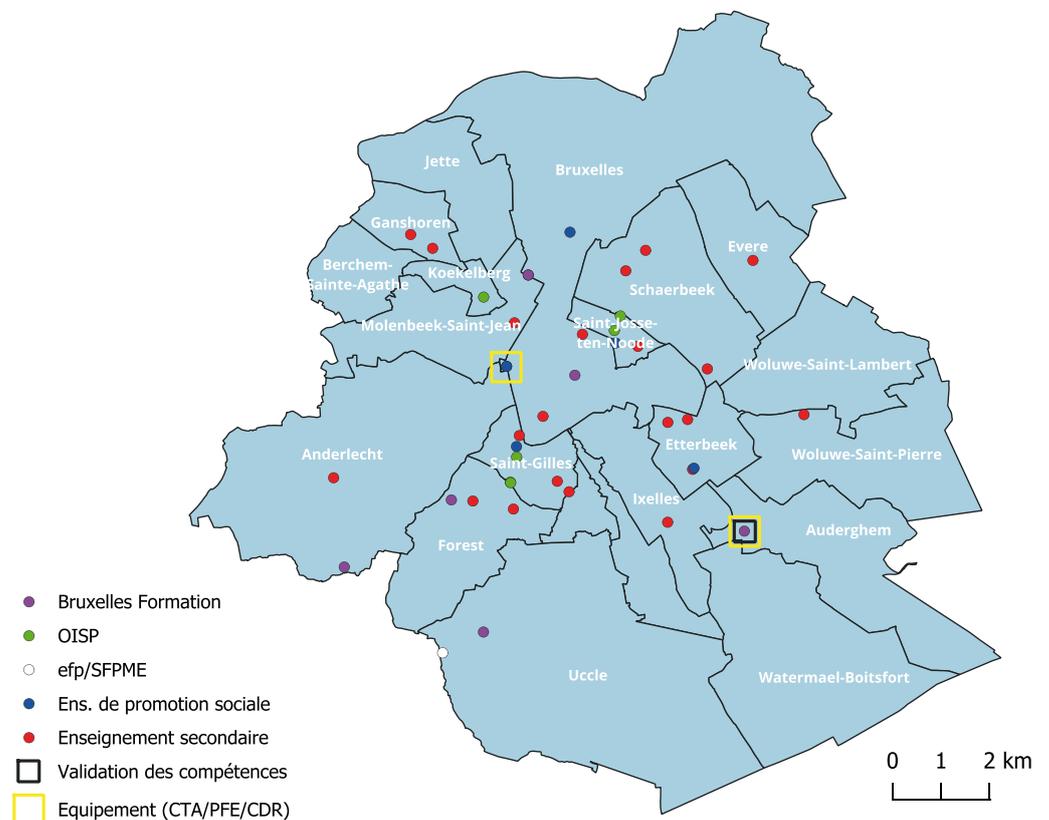


Calculs IBEFE Bruxelles

Le nombre d'épreuves organisées par le Consortium de validation des compétences était de 20 au début de la période étudiée. Ce nombre a diminué pour atteindre 0 en 2020 avant d'augmenter pour atteindre 32 épreuves en 2022.

La croissance des effectifs dans des formations aux métiers de l'informatique et de la communication observée chez les différentes familles d'opérateurs semble répondre de manière logique aux **besoins observés sur le marché du travail**. Les métiers du numérique concentrent un grand nombre de métiers prioritaires et de fonctions critiques. Pratiquement toutes les ouvertures de nouvelles formations correspondent à des métiers prioritaires. Les métiers de l'informatique et de la communication sont en fort développement. De nouveaux métiers ou de nouvelles déclinaisons de métiers ne cessent de s'inventer. De nombreux métiers de l'informatique et de la communication sont en tension structurelle. Cet ensemble de phénomènes induit d'importants besoins en formation et une grande réactivité des opérateurs pour s'adapter aux attentes des entreprises.

Figure 83 : Cartographie Informatique – Communication

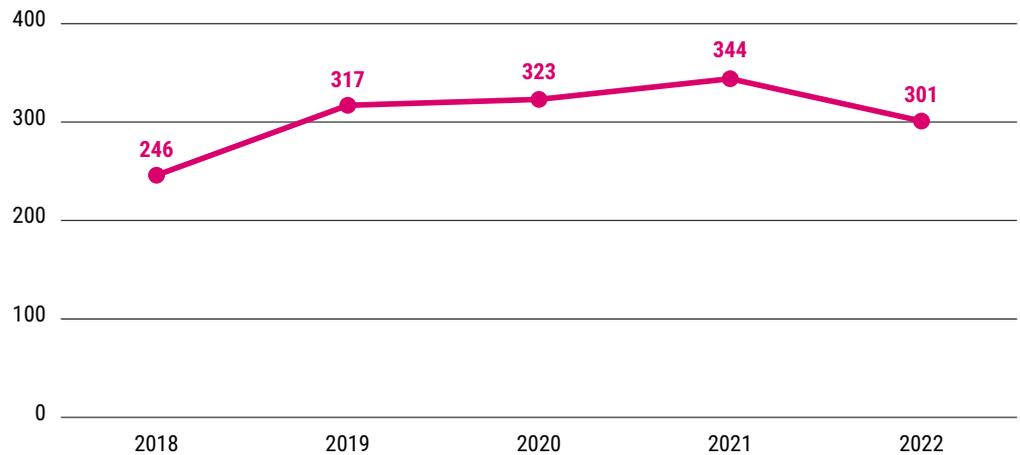


L'étude de la cartographie des formations aux métiers de l'informatique et de la communication montre une assez forte dispersion des lieux de formation au sein de la Région bruxelloise, qu'il s'agisse de la formation initiale ou de la formation pour adulte. Pour ces métiers, il existe le Pôle Formation-Emploi Digitalcity, ainsi que le Centre de Technologies Avancées en infographie et industries graphiques.

6.3.17. Loisir - événementiel – culturel

Pour cette famille métier, il n'existe pas d'offre tant en formation initiale qu'en Validation des compétences à Bruxelles.

Figure 84 : Loisir – événementiel – culturel – Formation pour adulte

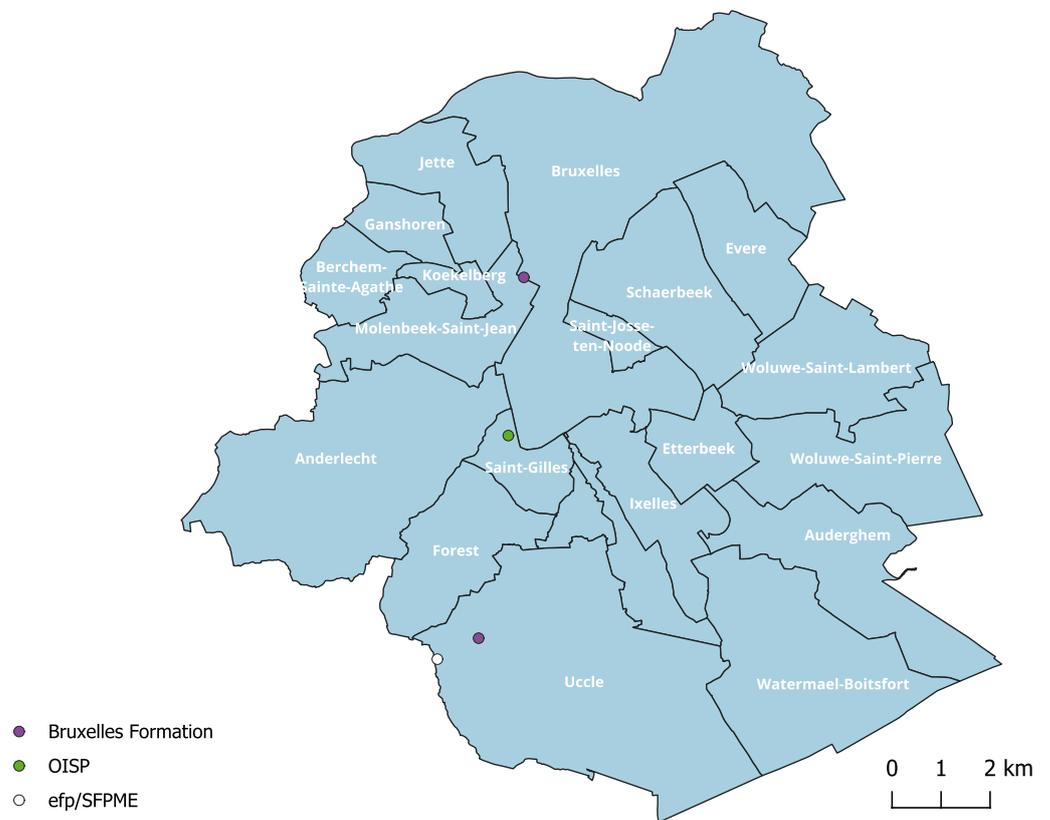


Calculs IBEFE Bruxelles

En formation pour adulte, les effectifs connaissent une **hausse de près d'un quart** sur la période étudiée, passant de 246 à 301. En revanche, il faut noter une baisse sur la dernière année étudiée, les effectifs passant de 344 à 301 entre 2021 et 2022.

Cette baisse des effectifs sur la dernière année étudiée se remarque alors que l'IBEFE a pointé 4 métiers prioritaires sur les années 2022 et 2023. Des **difficultés grandissantes de recrutement** pourraient dès lors survenir dans les prochaines années.

Figure 85 : Cartographie Loisir – événementiel – culturel

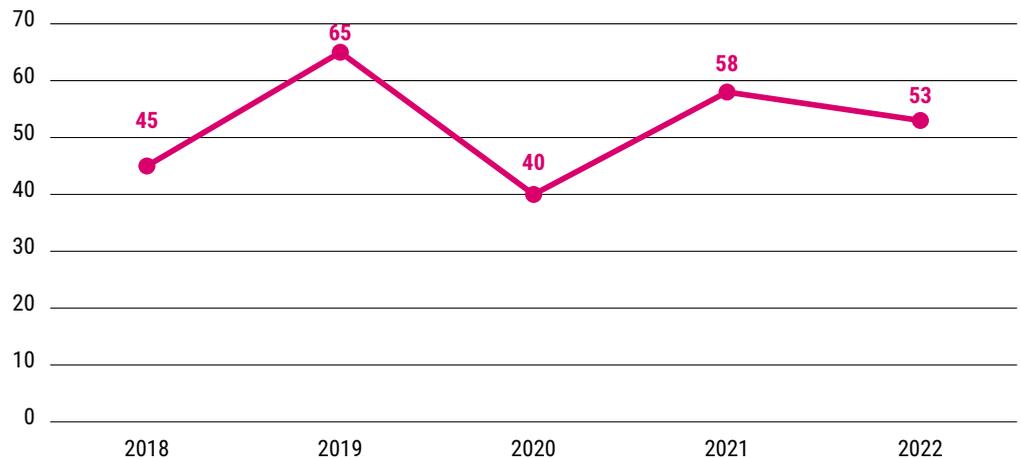


Pour la couverture géographique, celle-ci est à l'image des commentaires précédents, vu le nombre réduit d'opérateurs qui organisent des formations dans ce domaine. Elle se limite donc à 3 communes bruxelloises. Il n'y a pas de Centre de Technologies Avancées, de Pôle Formation-Emploi ou de Centre de Référence Professionnelle pour ces métiers à Bruxelles.

6.3.18. Nettoyage³⁶

Pour cette famille métier, il n'existe pas d'offre tant en formation initiale qu'en Validation des compétences à Bruxelles.

Figure 86 : Nettoyage – Formation pour adulte



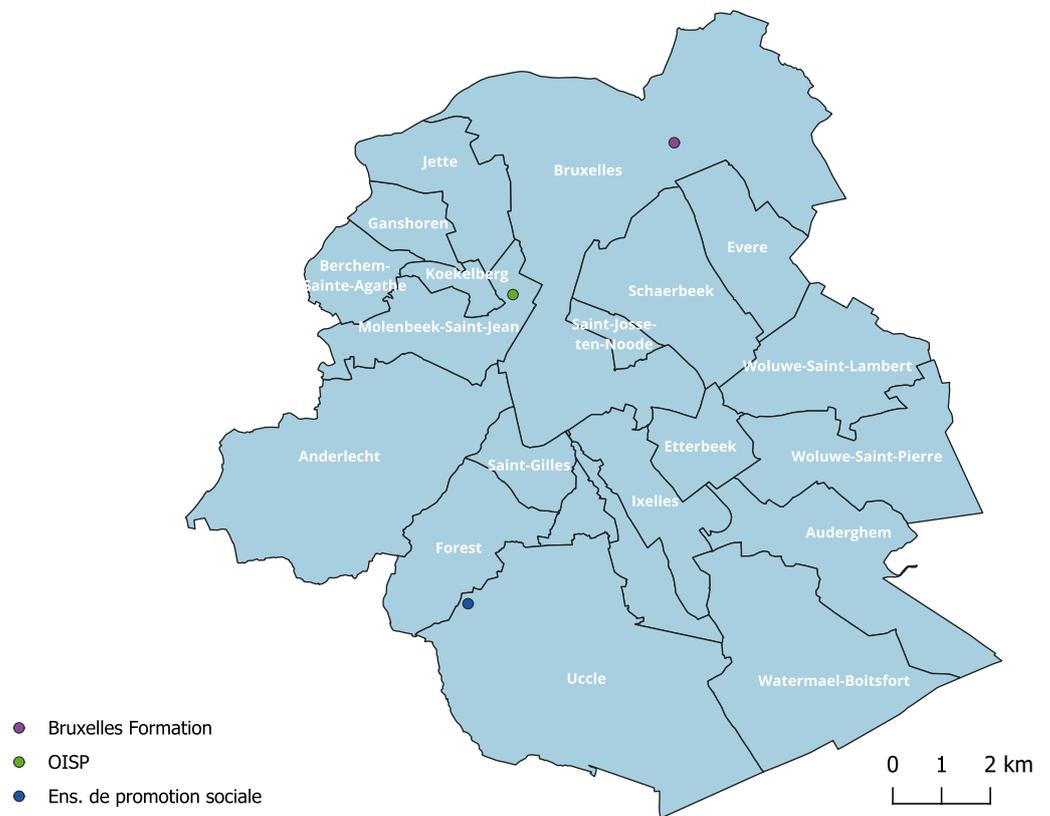
Calculs IBEFE Bruxelles

Concernant la formation pour adulte, seuls Bruxelles Formation et l'enseignement de promotion sociale proposent une offre, ainsi que les organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP) depuis 2021. Les effectifs connaissent une **hausse** sur la période étudiée, passant de 45 à 53. On peut noter une baisse de -25 entre 2019 et 2020.

Selon les derniers travaux de l'IBEFÉ et de view.brussels, il ne semble pas exister de tension de recrutement pour ces métiers.

(36) Sont repris sous l'appellation nettoyage, les métiers du nettoyage industriel ou en entreprise. On y trouvera donc le métier de technicien de surface par exemple, ou laveur de vitres. Le métier d'aide-ménager, d'agent d'entretien hospitalier et d'agent d'entretien sont repris dans la famille métier aide et soins.

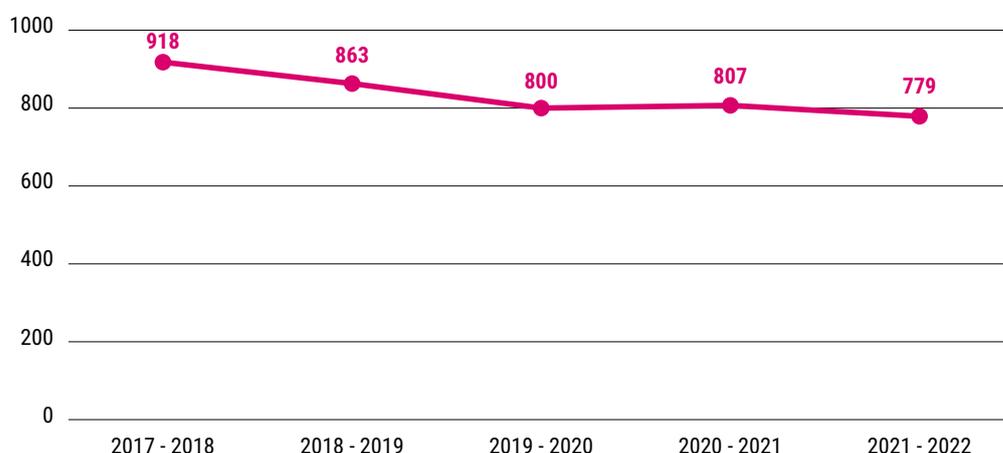
Figure 87 : Cartographie Nettoyage



Pour la couverture géographique, elle est très éclatée, répartie entre le nord de Bruxelles, Molenbeek et Uccle. Il n'y a pas de Centre de Technologies Avancées, de Pôle Formation-Emploi ou de Centre de Référence Professionnelle pour ces métiers à Bruxelles.

6.3.19. Petite enfance

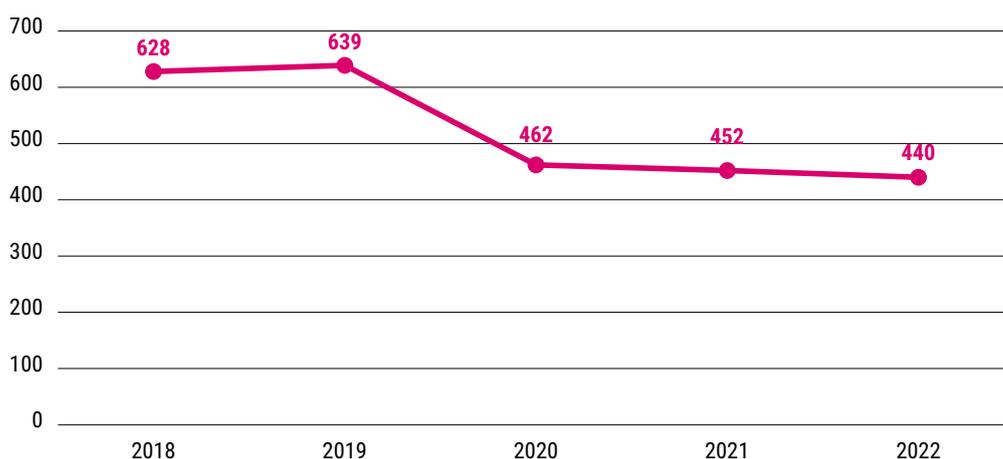
Figure 88 : Petite enfance – Formation initiale



Calculs IBEFE Bruxelles

Le nombre de jeunes qui se forment dans les options de l'enseignement qualifiant menant aux métiers de la petite enfance est en **diminution** de 15 % sur la période étudiée, passant de 918 jeunes en 2017-2018 à 779 en 2021-2022. La diminution est constante sur toute la période. Il n'existe pas d'offre en apprentissage à l'efp/SFPME pour ces métiers.

Figure 89 : Petite enfance – Formation pour adulte

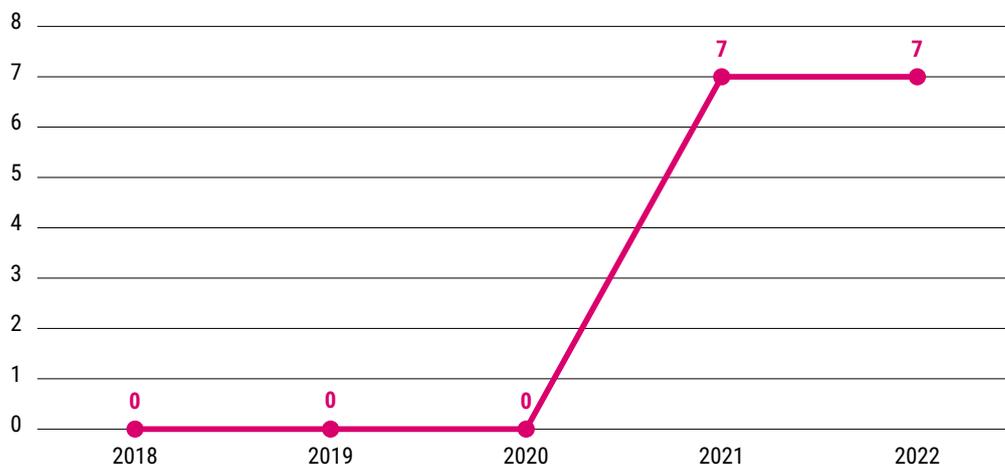


Calculs IBEFE Bruxelles

En formation pour adulte, les effectifs sont également en **baisse**, mais cette fois de près de 30 % sur la période, passant de 628 à 440. Le plus fort de cette diminution a eu lieu entre 2019 et 2020, période de l'entrée en vigueur de la **réforme MILAC** qui a revu les diplômes requis pour exercer les métiers d'accueillant-e d'enfant et de directeur-riche de crèche. À la suite de cette réforme, l'efp/SFPME a cessé d'organiser sa formation de directeur-riche de maison d'enfants³⁷ et a changé les conditions d'accès de sa formation d'accueillant-e d'enfants³⁸.

(37) Un bachelier étant à présent nécessaire pour exercer cette fonction

(38) Il est désormais demandé aux nouveaux-elles inscrits-es de détenir le CESS pour démarrer la formation

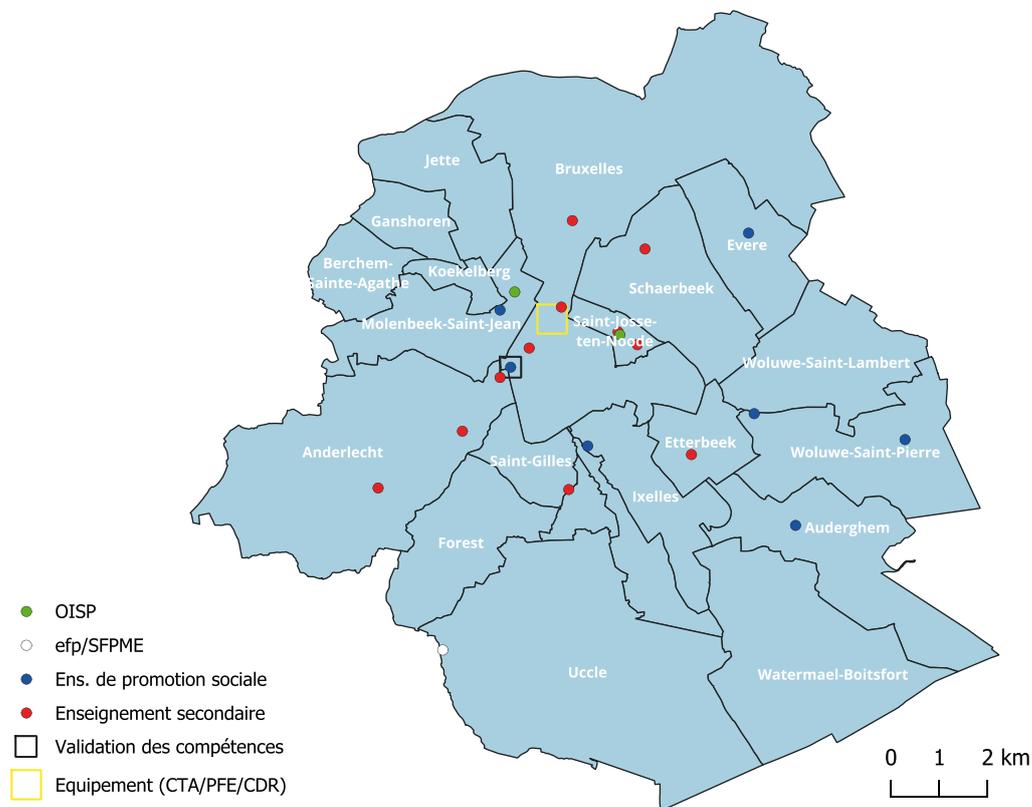
Figure 90 : Petite enfance – Validation des compétences

Calculs IBEFE Bruxelles

La Validation des compétences organise des épreuves pour le métier d'accueillant-e d'enfants depuis 2021. Ce titre de compétence est organisé dans la période transitoire de la réforme MILAC, jusqu'en 2025, pour permettre aux accueillant-e-s conventionné-e-s n'ayant pas le CESS d'accéder à un barème équivalent. 7 épreuves ont été organisées, tant en 2021 qu'en 2022.

Alors que les **effectifs sont à la baisse**, tant en formation initiale qu'en formation pour adulte, des tensions de recrutement existent pour les métiers de l'accueil de la petite enfance. En effet, tant l'IBEFE que view.brussels inscrivent les métiers de puériculteur-riche/accueillant-e sur leur liste de fonctions critiques et de métiers prioritaires, et ce depuis plusieurs années.

Figure 91 : Cartographie Petite enfance

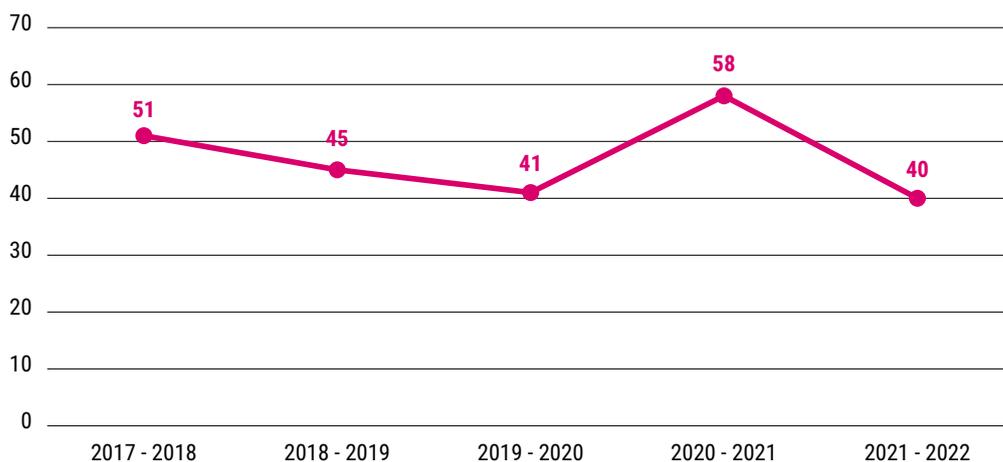


Pour la couverture géographique, l'offre est assez bien répartie sur le territoire bruxellois, ce sont majoritairement des établissements d'enseignement qui organisent cette offre, tant en formation initiale qu'en promotion sociale. Concernant les équipements de pointe, il existe un Centre de Technologies Avancées mini-hôpital qui permet également de se former au métier d'accueillant-e d'enfants ; mais pas de Pôle Formation-Emploi ou de Centre de Référence Professionnelle.

6.3.20. Sécurité et prévention

Pour cette famille métier, il n'existe pas d'offre en Validation des compétences.

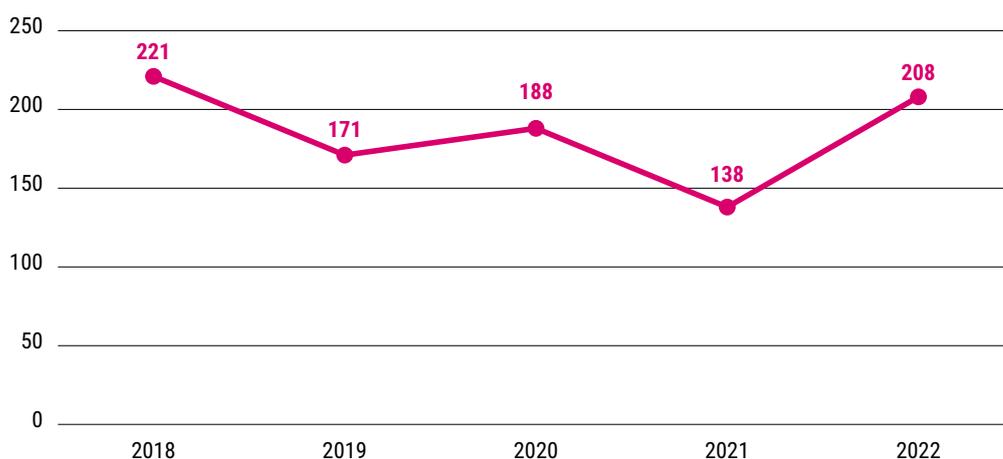
Figure 92 : Sécurité et prévention – Formation initiale



Calculs IBEFE Bruxelles

Le nombre de jeunes qui se forment à ces métiers³⁹ connaît une baisse globale d'un peu plus de 20 %, passant de 51 à 40 sur la période étudiée. À noter que cette baisse est constante sur les 3 premières années étudiées, mais qu'une augmentation de +17 élèves a eu lieu lors de l'année académique 2020-2021.

Figure 93 : Sécurité et prévention – Formation pour adulte



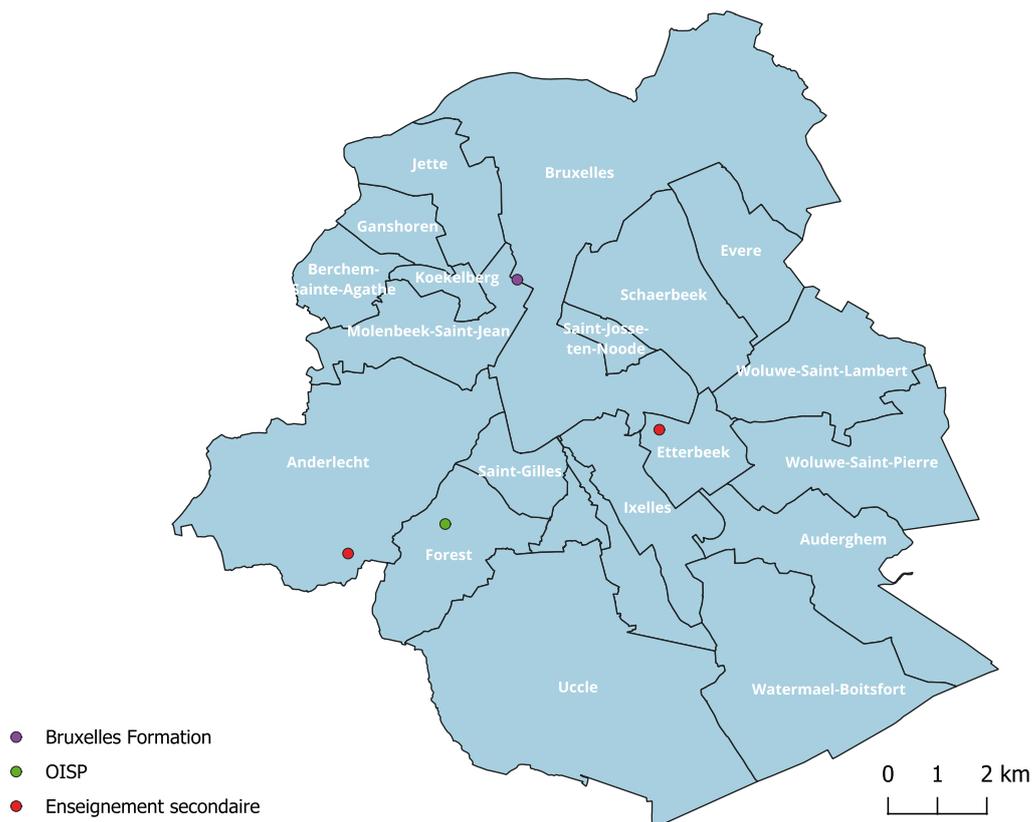
Calculs IBEFE Bruxelles

En formation pour adulte, les effectifs en formation connaissent une baisse générale de près de 6 % sur la période étudiée, passant de 221 à 208. Cette baisse n'est pas constante, en effet en 2020 les effectifs remontent de +17 stagiaires sortant-e-s, ainsi que de +70 en 2022.

(39) Il semble important d'indiquer que ces chiffres ne correspondent qu'à une option de base groupée de l'enseignement, à savoir assistant-e aux métiers de la prévention et de la sécurité.

Alors que les effectifs sont à la baisse tant en formation initiale qu'en formation pour adulte, la demande d'agent-e de gardiennage/de sécurité est grandissante. Ce métier se retrouve d'ailleurs dans la liste des fonctions critiques de view.brussels et des métiers prioritaires de l'IBEFE.

Figure 94 : Cartographie Sécurité et prévention

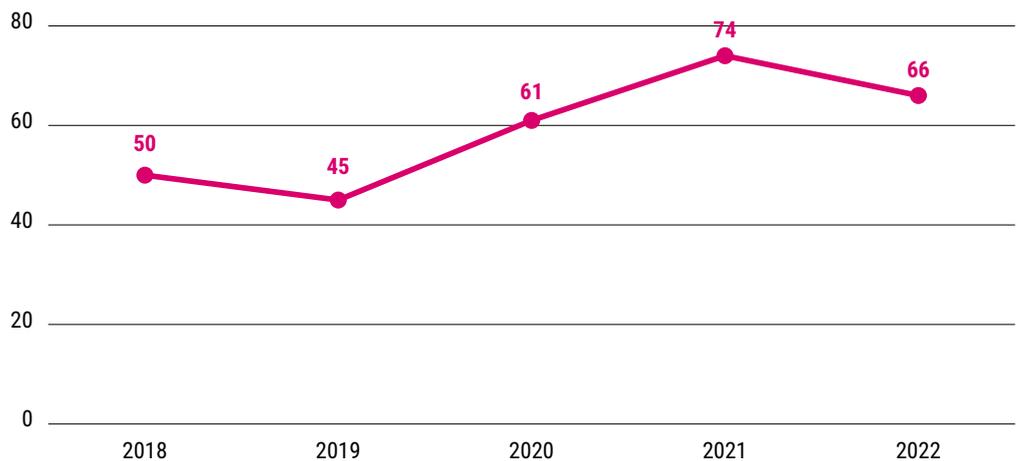


D'un point de vue de la couverture géographique, **l'offre pour ces métiers est assez limitée**. Seules deux écoles de l'enseignement qualifiant, un organisme d'insertion socio-professionnelle et Bruxelles Formation ont proposé une offre en lien avec ces métiers en 2021-2022. Il n'y a pas de Centre de Technologies Avancées, de Pôle Formation-Emploi ou de Centre de Référence Professionnelle pour ces métiers à Bruxelles.

6.3.21. Service banque - assurance - finance

Aucune filière de formation initiale ne mène directement à cette famille métier.

Figure 95 : Service banque – Assurance – Finance – Formation pour adulte



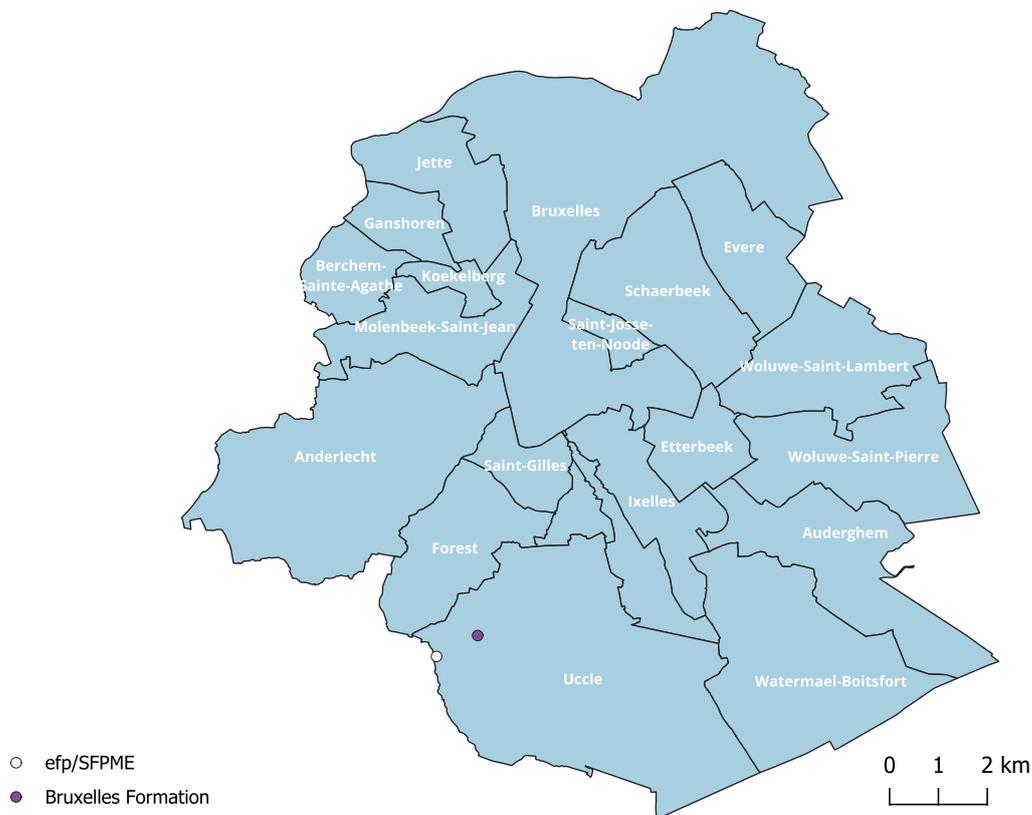
Calculs IBEFE Bruxelles

Le nombre d'effectifs qui suivent des formations dans les services bancaires, les assurances et la finance est **stable** sur les 5 années de référence. En termes de nombres absolus, très peu de personnes sont concernées par ces formations.

Pour exercer la majorité des métiers dans les secteurs des banques, des assurances et de la finance un diplôme de l'enseignement supérieur est nécessaire. Ce constat explique le faible nombre d'effectifs suivant une formation professionnelle même si certains métiers, dont conseiller·ère en assurance, sont accessibles via la formation professionnelle. Les besoins sur le marché de l'emploi bruxellois sont importants puisque ce métier est à la fois une fonction critique pour raison qualitative et quantitative en 2022. Il est aussi un des métiers prioritaires de l'IBEFE ainsi qu'un métier porteur d'insertion.

Il n'y a pas d'épreuves organisées en Validation des compétences pour ces métiers.

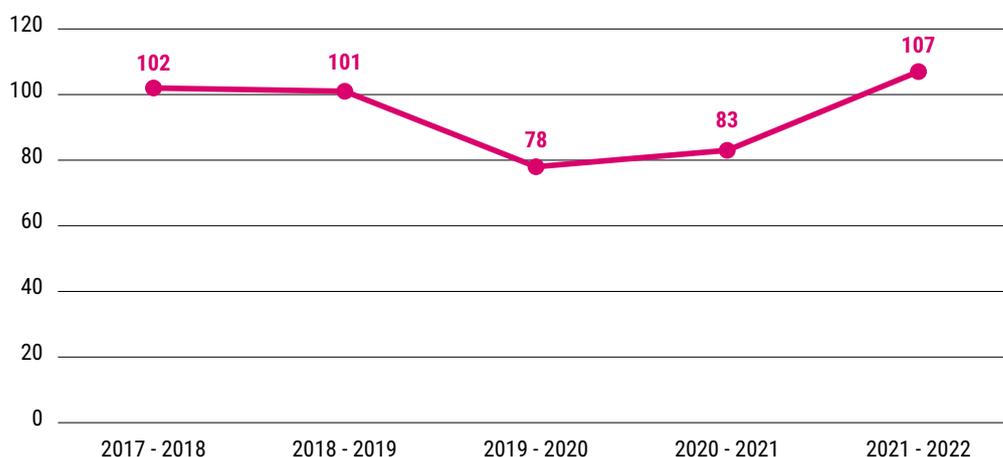
Figure 96 : Cartographie Service banque – Assurance – Finance



L'offre pour ces métiers est dispensée uniquement auprès de deux opérateurs, à savoir à l'efp et à Bruxelles Formation, tous les deux situés dans une même zone géographique à Uccle. Il n'y a pas de Centre de Technologies Avancées, de Pôle Formation-Emploi ou de Centre de Référence Professionnelle pour ces métiers à Bruxelles.

6.3.22. Textile - habillement

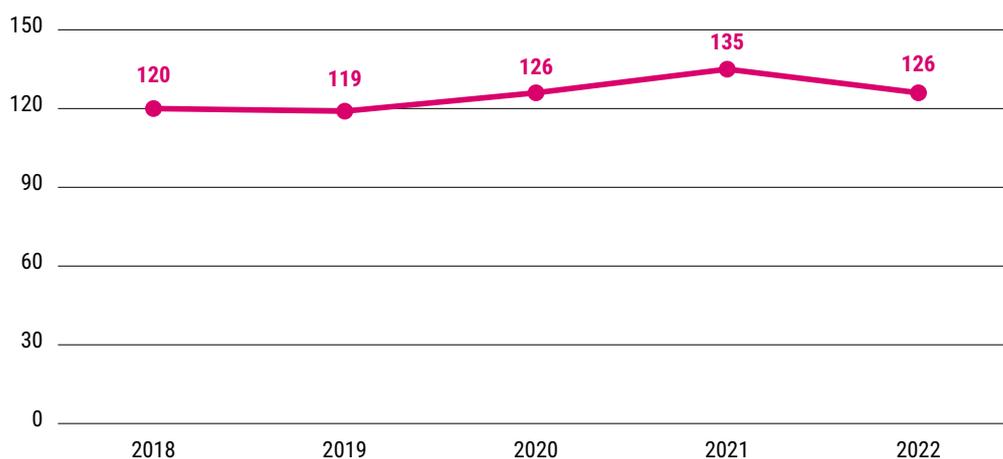
Figure 97 : Textile – Habillement – Formation initiale



Calculs IBEFE Bruxelles

Les effectifs en formation initiale, qui relèvent exclusivement de l'enseignement secondaire de plein exercice, connaissent une chute de 23% en 2019-2020. Ils progressent ensuite jusqu'en 2021-2022, compensant la baisse et dépassant de quelques unités les effectifs du début de période (107 apprenant·e·s en 2021-2022, +5 par rapport à 2017-2018).

Figure 98 : Textile – Habillement – Formation pour adulte



Calculs IBEFE Bruxelles

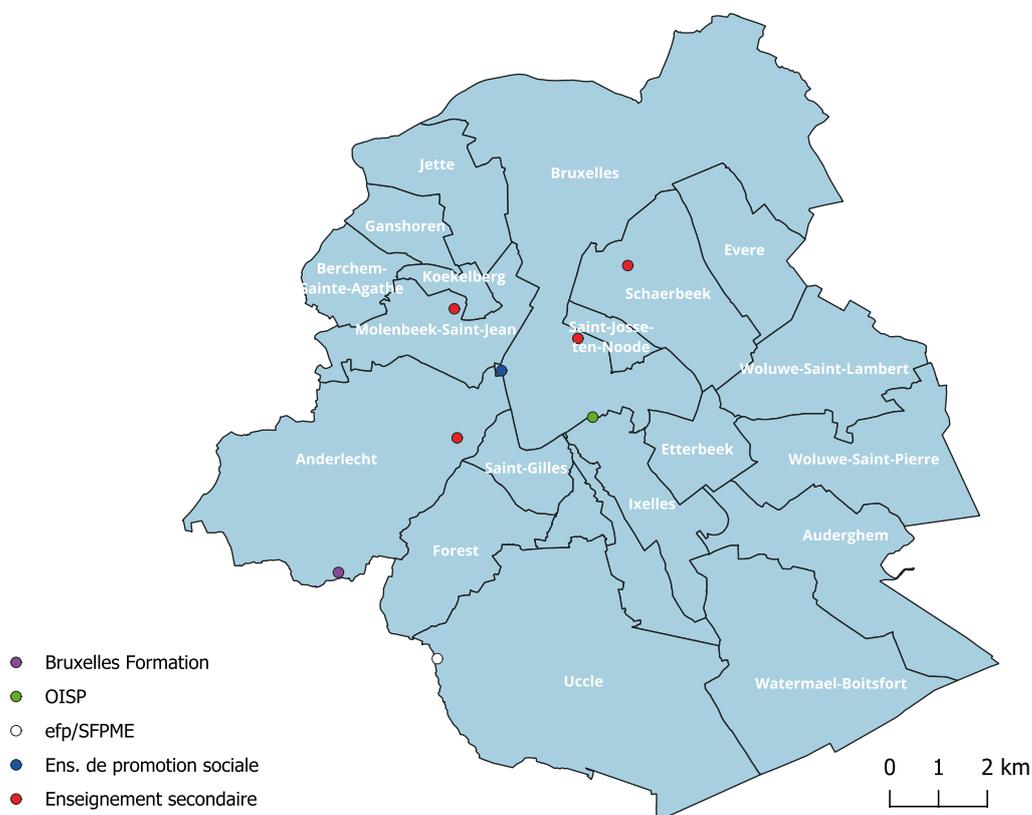
En formation pour adulte, les effectifs ont également progressé de quelques unités sur l'ensemble de la période (126 apprenants en 2022, +6 par rapport à 2018). Cette hausse du nombre d'apprenant·e·s en pleine crise covid est due à la croissance des effectifs en formation « chef d'entreprise » aux métiers de **styliste/concepteur·rice de mode** et **régisseur·se-technicien·ne de costumes de spectacles**.

À ce jour, il n'existe pas d'offre de Validation des compétences pour ces métiers en Région bruxelloise.

Il n'y a pas de fortes variations des effectifs d'apprenant·e·s entre le début et la fin de période, que ce soit dans la formation initiale et la formation pour adulte.

Il ne s'agit pas d'une famille de métiers pour laquelle les indicateurs montrent des tensions sur le marché du travail. Les métiers du textile et de l'habillement n'apparaissent ni dans la liste des métiers prioritaires, ni dans la liste des fonctions critiques en Région bruxelloise.

Figure 99 : Cartographie Textile - habillement

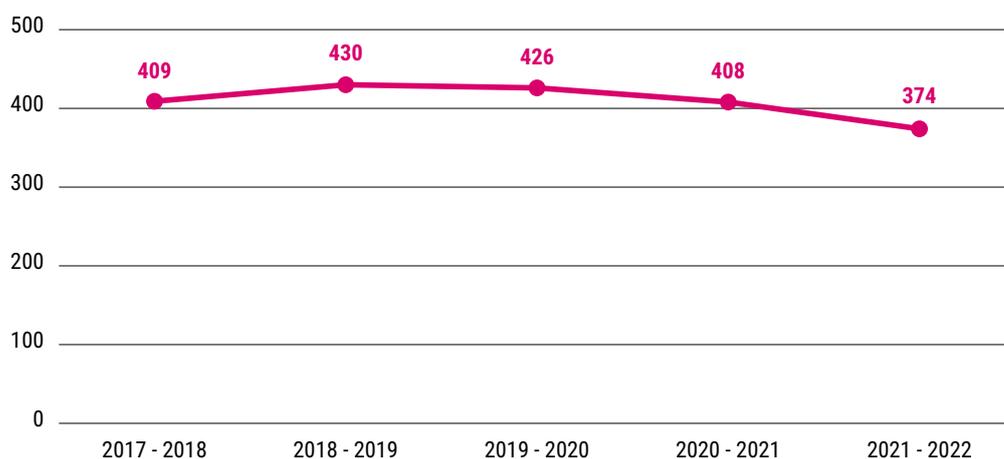


La carte des lieux de formation aux métiers du textile et de l'habillement révèle une concentration des lieux de formation à ces métiers dans des communes du centre, de l'ouest et du nord de la Région bruxelloise. Il n'y a pas de Centre de Technologies Avancées, de Pôle Formation-Emploi ou de Centre de Référence Professionnelle pour ces métiers à Bruxelles.

6.3.23. Tourisme

Pour cette famille métier, il n'existe pas d'offre en Validation des compétences.

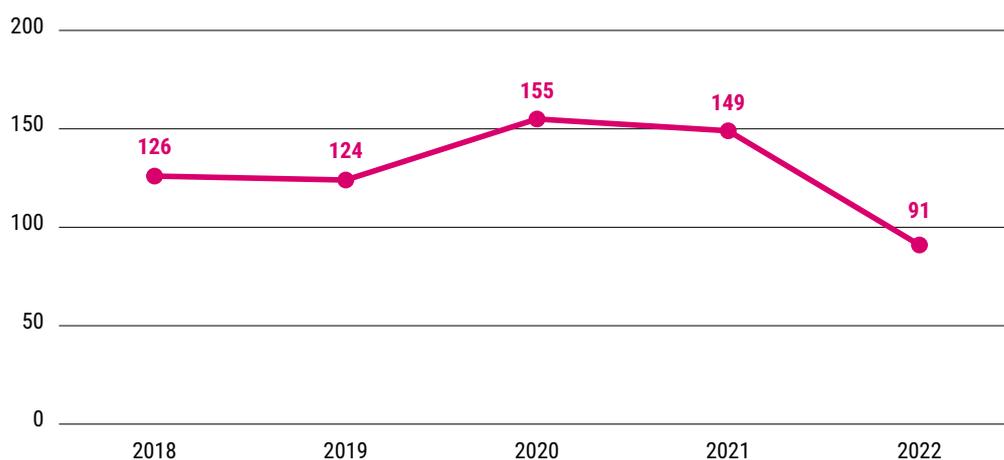
Figure 100 : Tourisme – Formation initiale



Calculs IBEFE Bruxelles

Le nombre de jeunes qui se forment aux métiers du tourisme a baissé sur la période concernée, en passant de 409 en 2017-2018 à 374 en 2021-2022, soit une **diminution** de près d'un dixième. La baisse est constante depuis l'année académique 2018-2019.

Figure 101 : Tourisme – Formation pour adulte

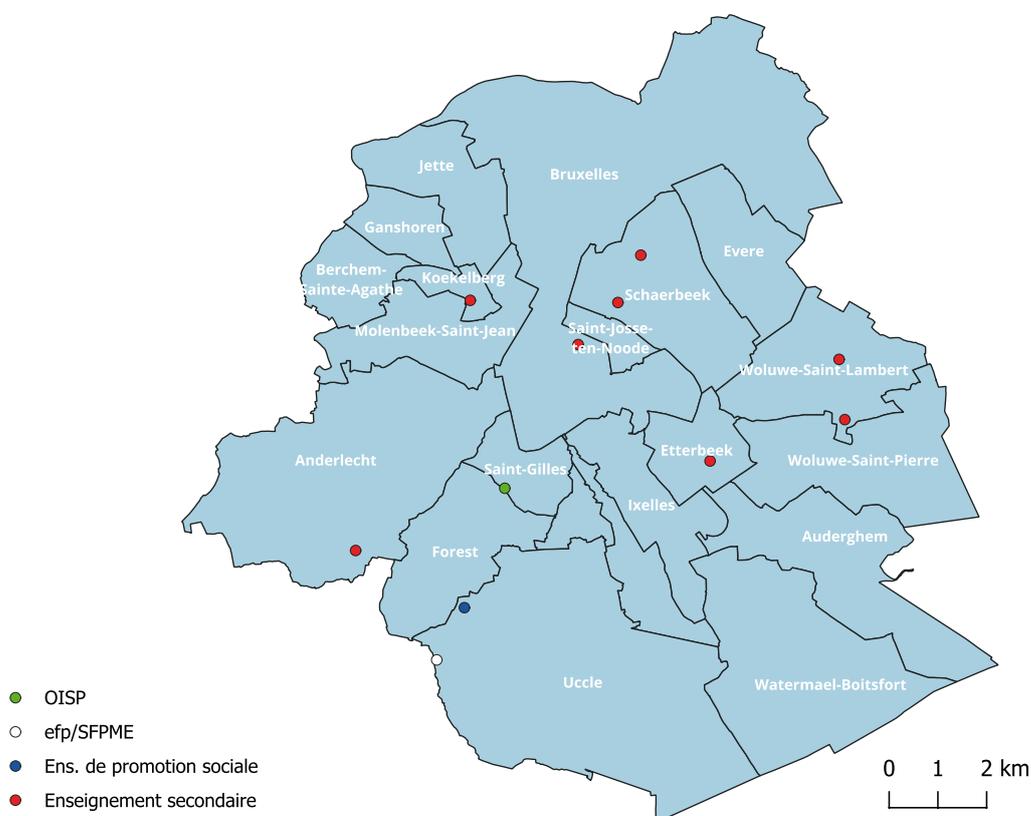


Calculs IBEFE Bruxelles

En formation pour adulte, l'évolution des effectifs est irrégulière sur la période concernée. Globalement, les effectifs baissent d'un peu plus d'un quart, avec une **diminution** plus forte entre l'année 2021 et 2022. En effet, entre ces deux années, les effectifs passent de 149 à 91, soit une diminution de près de 40 %. Cette baisse se marque particulièrement auprès des inscrit·e·s aux épreuves intégrées de la promotion sociale, qui passent de 59 à 10 entre ces 2 années.

Selon les derniers travaux de l'IBEFE et de view.brussels, il ne semble pas exister de tension de recrutement pour ces métiers.

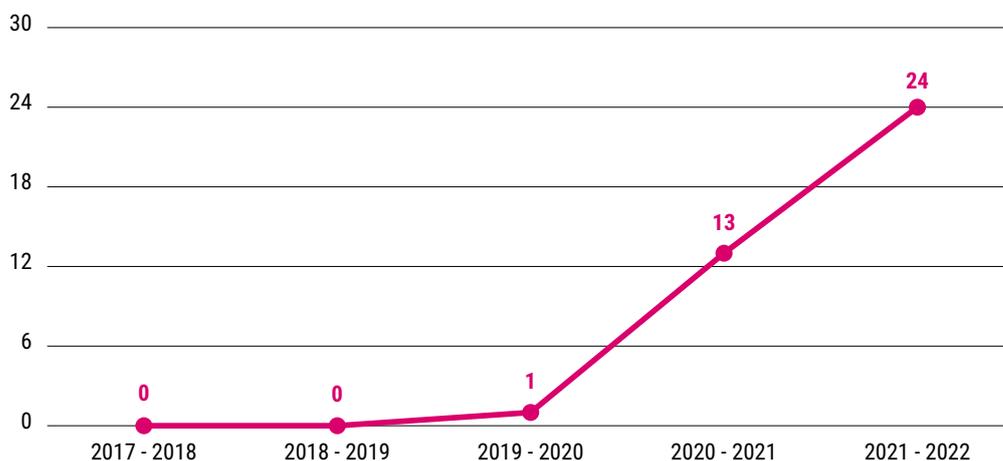
Figure 102 : Cartographie Tourisme



À propos de la couverture géographique, l'offre des écoles de l'enseignement secondaire semble bien répartie sur le territoire bruxellois. L'offre pour les adultes se concentre plutôt au sud de la capitale. Il n'y a pas de Centre de Technologies Avancées, de Pôle Formation-Emploi ou de Centre de Référence Professionnelle pour ces métiers à Bruxelles.

6.3.24. Transport – logistique

Figure 103 : Transport et logistique – Formation initiale

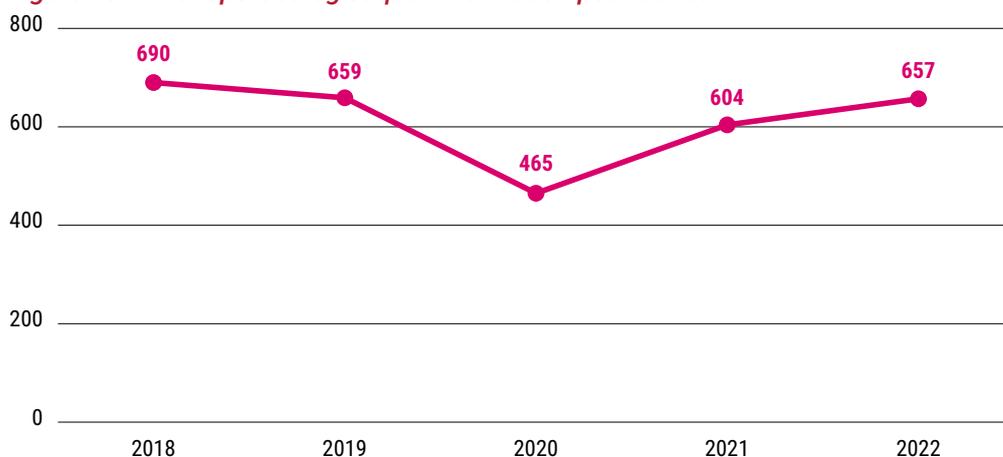


Calculs IBEFE Bruxelles

Les effectifs au sein de la formation initiale **augmentent** régulièrement. Deux opérateurs proposent une offre pour la période donnée : l'efp en apprentissage et l'enseignement secondaire de plein exercice. Le nombre d'inscrit-e-s dans les formations dispensées en apprentissage au sein de l'efp est peu élevé. Sur la période 2019-2021, seul-e-s 3 inscrit-e-s sont comptabilisé-e-s.

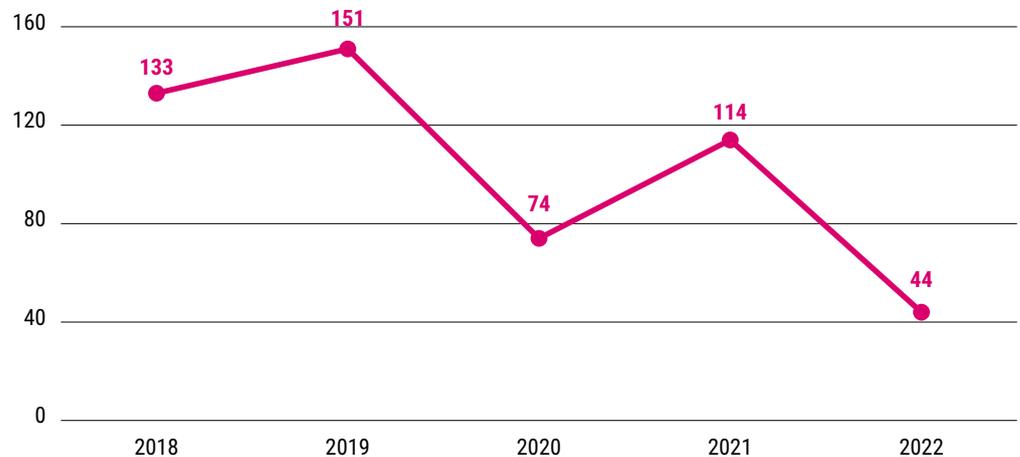
Depuis l'année scolaire 2019-2020, une option de plein exercice de **gestionnaire en transport et logistique** a été lancée. Cette option enregistre 10 inscrit-e-s pour le 3e degré en 2020-2021, puis 24 en 2021-2022.

Figure 104 : Transport et logistique – Formation pour adulte



Calculs IBEFE Bruxelles

L'évolution des chiffres de la formation pour adulte montre une diminution en 2020. Cette diminution intervient durant la crise du covid. Cette baisse a cependant rapidement été résorbée, en effet ces formations comptent 657 effectifs en 2022.

Figure 105 : Transport et logistique – Validation des compétences

Calculs IBEFE Bruxelles

Sur la période étudiée, le nombre de personnes inscrites aux épreuves de validation des compétences a diminué d'un tiers et passe de 133 en 2018 à 44 en 2022. Les chiffres sont en augmentation de 2018 à 2019 ainsi qu'après la période covid en 2021. Ils connaissent une diminution récente en 2022.

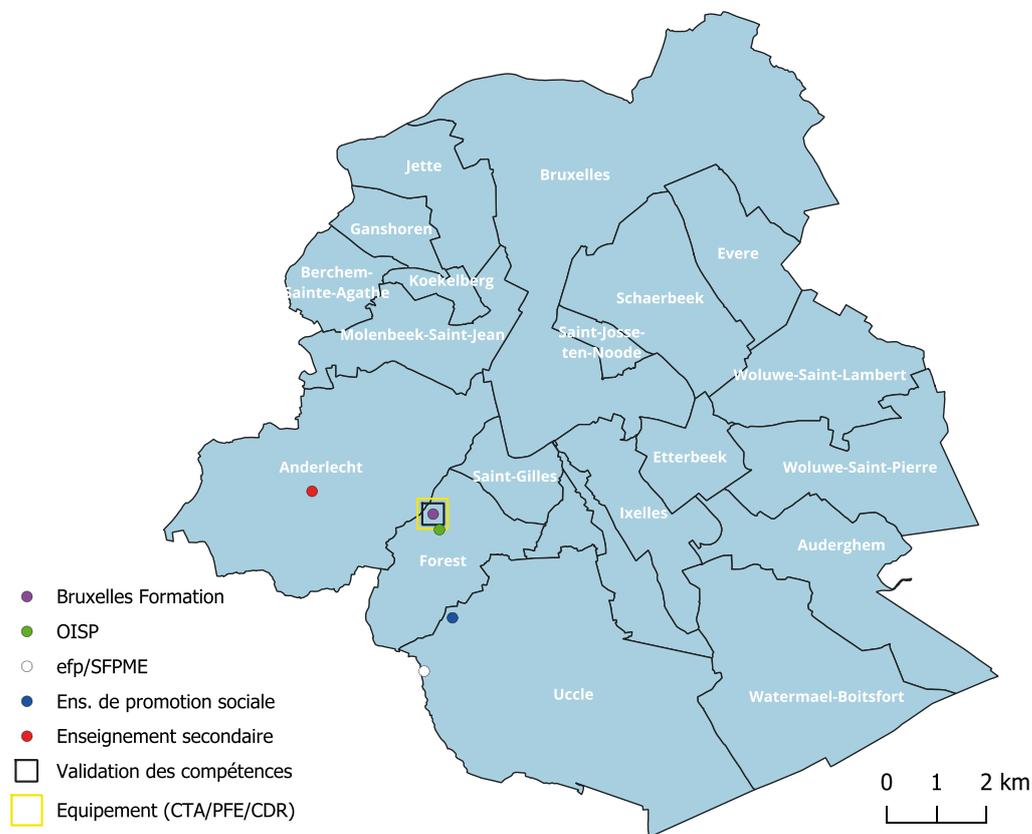
Bruxelles Formation propose une gamme diversifiée de formations couvrant de nombreux métiers liés au transport et à la logistique. Entre 2018 et 2020, le nombre de stagiaires sortant-e-s de Bruxelles Formation a **fortement diminué**, passant de 685 à 454.

A ce jour, il est le seul opérateur à offrir des formations pour les « métiers du transport ». Le nombre de stagiaires sortant-e-s dans les formations menant à un métier du transport a diminué de 395 en 2018 à 323 en 2021.

Les métiers de conducteur-ice de poids lourd permis C et CE sont identifiés par Actiris comme des **fonctions critiques structurelles**. Le nombre de stagiaires sortant-e-s pour ces formations a diminué entre 2019 et 2020. Il a par la suite augmenté pour atteindre un total de 223 en 2022. Ces métiers sont également identifiés dans la liste des métiers prioritaires.

Des métiers de la logistique étaient également repris dans la liste des fonctions critiques d'Actiris. En 2022, par exemple, le métier de **chef-fe magasinier-ère** est identifié pour des raisons quantitatives. Ce métier est également repris dans la liste des métiers prioritaires. Plusieurs opérateurs proposent une offre conduisant à ce métier. Il s'agit de Bruxelles Formation, de l'enseignement secondaire qualifiant, de la promotion sociale, ainsi que de l'efp en chef d'entreprise. Le nombre d'inscrit-e-s à la formation « superviseur en entrepôt et gestionnaire des stocks » proposée par l'efp stagne.

Figure 106 : Cartographie Transport - Logistique



Pour la couverture géographique, l'offre de formation initiale et pour adultes est principalement concentrée dans le sud-ouest de Bruxelles. Concernant les équipements de pointe, il existe le Pôle Formation-Emploi (PFE) Logisticity qui forme aux métiers du transport et de la logistique.

7. TABLE DES FIGURES

Figure 1 :	Localisation des implantations d'enseignement secondaire proposant une offre de 3 ^e degré qualifiante (TQ/P) de plein exercice (année 2021-2022)	10
Figure 2 :	Localisation des CEFA bruxellois 2021-2022	11
Figure 3 :	Localisation de l'efp	12
Figure 4 :	Localisation des établissements qui proposent de l'enseignement spécialisé de forme 3 et de forme 4	13
Figure 5 :	Localisation des établissements d'enseignement de promotion sociale 2021-2022	15
Figure 6 :	Localisation de l'efp	16
Figure 7 :	Localisation des pôles de Bruxelles Formation	17
Figure 8 :	Localisation des organismes d'insertion socio-professionnelle bruxellois agréés par la Cocof pour la période 2020-2022	19
Figure 9 :	Localisation des Centres de Technologies Avancées (CTA), des Pôles Formation-Emploi (PFE) et du Centre de Référence Professionnelle (CDR) bruxellois	21
Figure 10 :	Localisation des CEFA bruxellois et de l'efp	22
Figure 11 :	Évolution comparée des effectifs d'apprenant-e-s en Région de Bruxelles-Capitale par famille d'opérateurs et par année scolaire ou civile (2014-2022)	32
Figure 12 :	Évolution du nombre d'apprenant-e-s inscrit-e-s en formation pour adulte par année civile en Région de Bruxelles-Capitale (2013-2022)	33
Figure 13 :	Évolution du nombre d'apprenant-e-s inscrit-e-s en formation en alternance dans l'Enseignement secondaire et en Apprentissage (efp) en Région de Bruxelles-Capitale par année scolaire (2009-2022)	34
Figure 14 :	Évolution du nombre d'étudiant-e-s en enseignement de promotion sociale de niveau secondaire et supérieur en Région de Bruxelles-Capitale par année scolaire (2015-2022)	35
Figure 15 :	Évolution du nombre d'inscrit-e-s dans l'Enseignement secondaire de Plein exercice dans le 3 ^e degré en Région de Bruxelles-Capitale par forme et année scolaire (2004-2022)	36
Figure 16 :	Évolution du nombre de titres de compétence délivrés en Région de Bruxelles-Capitale par année civile via des épreuves de validation des compétences ou des reconnaissances d'acquis de formation (RAF) (2005-2022)	38
Figure 17 :	TOP 5 des inscriptions en chef d'entreprise à l'efp/SFPME de 2017-2018 à 2021-2022	44
Figure 18 :	TOP 5 des inscriptions en apprentissage à l'efp/SFPME de 2017-2018 à 2021-2022	46
Figure 19 :	TOP 5 des stagiaires sortants de Bruxelles Formation de 2018 à 2022	48
Figure 20 :	TOP 5 des stagiaires sortants des organismes d'insertion socio-professionnelle de 2018 à 2022	50
Figure 21 :	TOP 5 des épreuves organisées par la Validation des compétences de 2018 à 2022	52
Figure 22 :	TOP 5 des inscriptions aux épreuves intégrées de la promotion sociale de 2017-2018 à 2021-2022	54
Figure 23 :	TOP 5 des inscrit-e-s dans l'enseignement secondaire qualifiant de plein exercice de 2017-2018 à 2021-2022	56
Figure 24 :	TOP 5 des inscrit-e-s dans l'enseignement secondaire qualifiant en alternance de 2017-2018 à 2021-2022	58
Figure 25 :	Administration – Secrétariat – Support – Formation initiale	60
Figure 26 :	Administration – Secrétariat – Support – Formation pour adulte	60
Figure 27 :	Administration – Secrétariat – Support – Validation des compétences	61
Figure 28 :	Cartographie Administration – Secrétariat – Support	62
Figure 29 :	Agriculture - pêche - espaces naturels - espaces verts - soins aux animaux – Formation initiale	63
Figure 30 :	Agriculture - pêche - espaces naturels - espaces verts - soins aux animaux – Formation pour adulte	63

Figure 31 :	Cartographie Agriculture - pêche - espaces naturels - espaces verts - soins aux animaux	64
Figure 32 :	Aide et soins à la personne – Formation initiale	65
Figure 33 :	Aide et soins à la personne – Formation pour adulte	65
Figure 34 :	Aide et soins à la personne – Validation des compétences	66
Figure 35 :	Cartographie Aide et soins à la personne	67
Figure 36 :	Artisanat – Formation initiale	68
Figure 37 :	Artisanat – Formation pour adulte	68
Figure 38 :	Cartographie Artisanat	69
Figure 39 :	Coiffure – Bien-être – Esthétique – Formation initiale	70
Figure 40 :	Coiffure – Bien-être – Esthétique – Formation pour adulte	70
Figure 41 :	Coiffure – Bien-être – Esthétique – Validation des compétences	71
Figure 42 :	Cartographie Coiffure – Bien-être – Esthétique	72
Figure 43 :	Commerce – Formation initiale	73
Figure 44 :	Commerce – Formation pour adulte	73
Figure 45 :	Commerce – Validation des compétences	74
Figure 46 :	Cartographie – Commerce	75
Figure 47 :	Comptabilité et fiscalité – Formation initiale	76
Figure 48 :	Comptabilité et fiscalité – Formation pour adulte	76
Figure 49 :	Comptabilité et fiscalité – Validation des compétences	77
Figure 50 :	Cartographie Comptabilité et fiscalité	78
Figure 51 :	Construction – Formation initiale	79
Figure 52 :	Construction – Formation pour adulte	80
Figure 53 :	Construction – Validation des compétences	81
Figure 54 :	Cartographie Construction	82
Figure 55 :	Formation – Animation – Education – Formation initiale	83
Figure 56 :	Formation – Animation – Education – Formation pour adulte	83
Figure 57 :	Formation – Animation – Education – Validation des compétences	84
Figure 58 :	Cartographie Formation – Animation – Education	85
Figure 59 :	HORECA – Formation initiale	86
Figure 60 :	HORECA – Formation pour adulte	86
Figure 61 :	HORECA – Validation des compétences	87
Figure 62 :	Cartographie HORECA	88
Figure 63 :	Immobilier – Formation pour adulte	89
Figure 64 :	Cartographie Immobilier	90
Figure 65 :	Industrie alimentaire – Formation initiale	91
Figure 66 :	Industrie alimentaire – Formation pour adulte	91
Figure 67 :	Industrie alimentaire – Validation des compétences	92
Figure 68 :	Cartographie Industrie alimentaire	93
Figure 69 :	Industrie automobile – Formation initiale	94
Figure 70 :	Industrie automobile – Formation pour adulte	94
Figure 71 :	Industrie automobile – Validation des compétences	95
Figure 72 :	Cartographie Industrie automobile	96
Figure 73 :	Industrie chimique et pharmaceutique – Formation initiale	97
Figure 74 :	Industrie chimique et pharmaceutique – Formation pour adulte	97
Figure 75 :	Cartographie Industrie chimique et pharmaceutique	98
Figure 76 :	Industries technologiques – Formation initiale	99
Figure 77 :	Industries technologiques – Formation pour adulte	100
Figure 78 :	Industries technologiques – Validation des compétences	101
Figure 79 :	Cartographie Industries technologiques	102
Figure 80 :	Informatique – Communication – Formation initiale	103
Figure 81 :	Informatique – Communication – Formation pour adulte	103
Figure 82 :	Informatique – Communication – Validation des compétences	104
Figure 83 :	Cartographie Informatique – Communication	105
Figure 84 :	Loisir – événementiel – culturel – Formation pour adulte	106

Figure 85 :	Cartographie Loisir – événementiel – culturel	107
Figure 86 :	Nettoyage – Formation pour adulte.....	108
Figure 87 :	Cartographie Nettoyage	109
Figure 88 :	Petite enfance – Formation initiale	110
Figure 89 :	Petite enfance – Formation pour adulte	110
Figure 90 :	Petite enfance – Validation des compétences.....	111
Figure 91 :	Cartographie Petite enfance.....	112
Figure 92 :	Sécurité et prévention – Formation initiale.....	113
Figure 93 :	Sécurité et prévention – Formation pour adulte.....	113
Figure 94 :	Cartographie Sécurité et prévention	114
Figure 95 :	Service banque – Assurance – Finance – Formation pour adulte.....	115
Figure 96 :	Cartographie Service banque – Assurance – Finance	116
Figure 97 :	Textile – Habillement – Formation initiale	117
Figure 98 :	Textile – Habillement – Formation pour adulte	117
Figure 99 :	Cartographie Textile - habillement.....	118
Figure 100 :	Tourisme – Formation initiale	119
Figure 101 :	Tourisme – Formation pour adulte	119
Figure 102 :	Cartographie Tourisme	120
Figure 103 :	Transport et logistique – Formation initiale.....	121
Figure 104 :	Transport et logistique – Formation pour adulte.....	121
Figure 105 :	Transport et logistique – Validation des compétences	122
Figure 106 :	Cartographie Transport - Logistique	123

8. BIBLIOGRAPHIE

ETUDES ET RAPPORTS

- IBSA. Focus n°48, « Y aura-t-il assez de places dans les écoles bruxelloises en 2030 ? », 2021.
- IBEFE Bruxelles, Avis n°21 - Avis d'opportunité de l'ouverture d'une formation de Bachelier en Immobilier, 7 mars 2023, p.3.
- IBEFE Bruxelles, Rapport analytique et prospectif, « Chapitre IV : Thématiques communes : Liste des recommandations complémentaires », 2021, p.76.
- view.brussels, Jeunes quittant l'école, « Insertion socioprofessionnelle des jeunes après leurs études », Mai 2022, p.23.

SOURCES INTERNET

- <http://www.enseignement.be/index.php>
- <https://ibsa.brussels/actualites/a-la-une-stabilisation-de-la-population-bruxelloise>
- <http://www.enseignement.be/index.php?page=25093>
- <https://www.bruxelles-j.be/etudier-se-former/enseignement-secondaire/les-autres-certificats-c1d-c2d-cq6/>
- <https://formations.siep.be/systeme-educatif/sec/certification>
- <https://www.efp.be/faq/>
- <https://www.bruxellesformation.brussels/a-propos/notre-mission/certifications/>
- <https://www.bruxelles-j.be/etudier-se-former/se-former/que-sont-les-organismes-dinsertion-socioprofessionnelle-oisp/>
- <https://formations.siep.be/systeme-educatif/autres/oisp-cisp>
- <https://promsoc.cfwb.be/diplomes/>
- <https://www.validationdescompetences.be/avantages-du-titre-de-comp%C3%A9tence>



